

# **Commune de Montagny**



## **Conseil général**

Dossier de convocation

Séance du 21 mai 2024



# Table des matières

	Page(s)
Table des matières	2
Convocation	3
Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023	4 - 26
Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général	27
Election d'un membre à la commission financière	28 – 29
Rapport sur les comptes 2023	30 – 42
Comptes de fonctionnement 2023	43 – 120
Comptes d'investissement 2023	121 – 133
Contrôle des projets 2023	134 – 135
Bilan 2023	136 – 141
Rapport de l'organe de révision Fiduconsult sur les comptes 2023	142 – 144
Rapport de la commission financière sur les comptes 2023, questions y relatives	145 – 152
Rapport de gestion du Conseil communal	153 – 170
Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset, à Mannens, décision et crédit y relatif , rapport de la commission financière	171- 173
Informations du Conseil communal :	
- Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne	
- Projet école	174
- Point de situation du Centre médical de Montagny SA	
- Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville	
Divers	175



Cousset, le 30 avril 2024

COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Rte des Buissons 41  
1774 Cousset

Tél. 026 662 46 46  
Fax 026 662 46 49  
office@montagny-fr.ch

«Politesse»  
«Nom\_et\_prénom»  
«Adresse»  
«NPA» «Localité»

«Politesse»,

Nous avons l'avantage de vous convoquer en séance ordinaire du Conseil général, le

**MARDI 21 MAI 2024 A 20H00**  
**AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.
3. Election d'un membre à la commission financière.
4. Comptes 2023 :
  - 4.1 Présentation des comptes 2023.
  - 4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiduconsult SA par la commission financière.
  - 4.3 Rapport de la commission financière.
  - 4.4 Approbation des comptes 2023.
5. Rapport de gestion du Conseil communal.
6. Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, décision et crédit y relatif.
7. Informations du Conseil communal :
  - Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne.
  - Projet école.
  - Point de situation du Centre médical de Montagny SA.
  - Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville.
8. Divers.

Dans l'agréable attente de vous rencontrer, nous vous présentons, «Politesse», nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Conseil général  
François Egger

La secrétaire  
Marie-Noëlle Bugnon



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 13 décembre 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 24 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 27 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic  
Anne Bersier, Vice-Syndique  
Baillet Yannis, conseiller communal  
Currat Stéphane, conseiller communal  
Grether Rémy, conseiller communal  
Oberson Hervé, conseiller communal  
Rossier Sébastien, conseiller communal

**Personnes excusées :** Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »  
M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages »  
M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir »

La séance est présidée par M. François Egger, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, tous les conseillers communaux et généraux présents, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du budget 2024.

Le Président excuse les absences de Mme Roxane Joye, M. Sébastien Francey et M. Julien Marguet. M. Gérald Pidoud, scrutateur suppléant, remplace M. Julien Marguet au bureau pour cette séance.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 47 du 24 novembre 2023, pages 1973 et 1974. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h00.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Comme vous le savez tous, l'achat de la Banque Raiffeisen a été accepté lors de la votation communale du 3 décembre 2023. Le Président tient à remercier les membres du Conseil communal, du Conseil général et la population des 7 villages pour le soutien, l'engagement et la confiance accordée aux autorités.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2023.
2. Budget 2024.
  - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
    - a. Présentation générale.
  - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
  - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
  - 2.4. Présentation du budget des investissements :
    - a. 3410.5030.00 Aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset.
    - b. 4210.5450.00 Prêt au Centre médical de Montagny SA.
    - c. 6150.5010.09 Construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.
    - d. 6150.5010.10 Investissements routiers 2024.
    - e. 7410.5020.00 Etude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset.
    - f. 7690.5290.00 Etude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset.
  - 2.5. Vote général du budget d'investissement.
  - 2.6. Vote du budget de fonctionnement.
3. Vote sur la proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe «Les 7Villages» visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle.
4. Réponse du Conseil communal aux questions ouvertes.
5. Informations du Conseil communal :
  - Présentation des réflexions sur le nouveau PAD « Cousset-Centre élargi », qui va transformer notamment le secteur occupé par les usines. Une maquette devrait être disponible.
  - Projet école.
  - Projets routiers.
  - Etat de l'avancement de l'Eparse.
6. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » aimerait une modification au point 3. Il a toujours demandé un crédit d'étude et non pas « visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour de l'Escabelle ». Il demande s'il est possible de modifier ce point.

Le Président se tourne vers M. Christophe Burri, administrateur communal.

M. Christophe Burri, administrateur communal, répond que le point à l'ordre du jour correspond véritablement à ce qui a été demandé par M. Daniel Francey, dans le sens où avant de décider formellement sur une étude, le Conseil général doit décider s'il accepte ou non la proposition de M. Daniel Francey pour que le Conseil communal puisse faire une étude. D'abord, on accepte ou pas la proposition de M. Daniel Francey pour demander au Conseil communal de revenir avec une proposition de l'étude. On ne fait pas tout en une fois, c'est conforme au règlement du Conseil général.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » rappelle qu'il a lancé cela, il y a une année, le 13 décembre 2022, lors d'une séance ordinaire. Le procès-verbal de ladite séance mentionne la remarque de M. Marc Küng sur la sortie de l'Escabelle qui était dangereuse, et la réponse de M. Sébastien Rossier, conseiller communal, que c'est la 2<sup>ème</sup> priorité. Après, M. Daniel Francey a fait la demande à l'assemblée et il lui est répondu de faire une demande par écrit pour la prochaine assemblée, ce qu'il a fait. A la séance d'après, la séance ordinaire n° 22 du 31 mai 2023, demande de M. Daniel Francey pour le crédit d'étude toujours, réponse du Président : il prend note pour un crédit d'étude, la proposition sera soumise au prochain Conseil général et ainsi de suite, on continue. Lors de la séance n° 23 du 5 septembre 2023, M. Daniel Francey fait une remarque comme quoi il n'y a rien à l'ordre du jour en ce qui concerne le crédit d'étude, réponse du Président : le point sera soumis au Conseil général pour le budget de décembre et on arrive là en décembre, cela fait la 4<sup>ème</sup> séance et toujours rien. Si chaque fois qu'on a besoin de crédit ou de budget, on doit faire 4 séances, il pense qu'on peut refuser tous les budgets qui sont à l'ordre du jour de ce soir. Il trouve un petit peu scandaleux et surtout que c'est lié à une délicate affaire, vu qu'il y a des constructions en route. On pourra faire une emprise de terrain pour améliorer la bifurcation avec des présélections et éventuellement un trottoir, à côté de l'Escabelle dans la région de Grandsivaz. Ce n'est pas qu'il a envie que ce chantier se fasse, il a surtout envie qu'on puisse avoir du terrain et que cela ne nous passe pas sous le nez. S'il est dit que rien ne va se passer sans avoir fait cette étude vraiment approfondie, il est d'accord à la proposition, mais autrement il faudra faire différemment.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, confirme qu'il s'agit d'une proposition du Conseil général qui est amenée par le bureau du Conseil général à une prochaine séance. M. Rossier a anticipé cette demande et avant de passer au vote lors du point 3, il va présenter une pré-étude.

Comme il n'y a plus de remarque, Le Président contrôle les présences par appel nominal et transmet la liste des présences pour signature.

27 personnes présentes, majorité 14.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2023.**

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Budget 2024.**

### **2.1. Présentation du budget de fonctionnement.**

#### **a. Présentation générale**

Le Président passe la parole à M. Hervé Oberson, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, informe que le budget, soumis ce soir pour approbation, présente un léger excédent de charges de Fr. 4'075.96. Il cite la différence entre les charges et les produits et à titre de comparaison, l'excédent de charges de 2023 qui était de Fr. 67'649.05.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, relève trois faits marquants par rapport à ce budget :

- Augmentation des charges liées de Fr. 429'556.19 par rapport au budget 2023, donc une grosse augmentation.
- Hausse des charges relatives aux intérêts des emprunts ; Fr. 304'100.00 contre Fr. 150'000.00 en 2023, cela s'explique par des nouveaux emprunts contractés avec des taux d'intérêts moins intéressants.
- Comme pour le budget 2023, l'intégration des recettes fiscales des années précédentes donc tenir compte des recettes prévisibles. Au chapitre 9 une augmentation de la population et des recettes fiscales supplémentaires pour l'année 2024.

Le Président remercie M. Hervé Oberson, conseiller communal, pour toutes ces explications et demande s'il y a des remarques ou des questions sur le budget de fonctionnement.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen », a 4 questions au nom du groupe :

**Le point 3410.3144.00 entretien des installations sportives :** Que représente l'entretien du terrain selon offre de Fr. 10'000.00.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que les travaux d'entretien se font par l'entreprise Nicolier & Woodtli à Oleyres, et chaque année, il est prévu un budget pour cet entretien. Pour l'année prochaine, il s'agit de la fourniture et la livraison de sable, des travaux d'ameublement et de nivellement ainsi qu'un sursemis et le renouvellement, soit des entretiens standards.

**Le point 3420.3636.02 Frais de manifestation Fritime :** une information que Fritime n'existerait plus en 2024 est-ce vraiment le cas ?

Mme Anne Bersier, vice-syndique, confirme que Fritime s'arrête au 31 décembre 2023, le montant de Fr. 2'000.00 au budget 2024 est un report de l'année précédente.

**Le point 7101.4240.04 vente d'eau au Golf de Payerne :** Comment est calculé ce montant ?

**Le point 7101.4240.03 vente d'eau à la commune de Prez :** Pourquoi cette grande différence par rapport à l'année précédente ?

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que pour le Golf de Payerne c'est une ancienne source de l'ancienne commune de Montagny-les-Monts, qui leur est vendue, qui n'est pas dans le réseau car elle n'a pas assez de débit et en plus elle est de mauvaise qualité par rapport au phosphate. Le montant est calculé par rapport à la facture de l'année passée.

Pour la commune de Prez, c'est l'eau de la source de la Chanéaz qui n'a pas pu être mise dans le réseau communal au moment de la création de l'Entente, ou peut-être ultérieurement, par rapport aux zones de protection de captage, parce que la zone de protection n'avait pas été établie et les services cantonaux vaudois qui gèrent les analyses ont refusé qu'elle soit mise dans l'Entente. Pour cette source qui est de très bonne qualité, la commune a reçu une demande de la commune de Noréaz qui avait des soucis avec la qualité de leur eau, qui avait beaucoup de phosphate, pour leur en vendre, pour améliorer leur eau. Lors d'un remaniement parcellaire, leurs captages ont été

modifiés, et dans ce cadre, ils ont établi des périmètres de protection pour leurs sources. Ils ont ainsi amélioré la qualité de leur eau et ils en prennent moins. C'est également par rapport aux chiffres de l'année passée.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » n'a pas compris la réponse pour le calcul de la vente d'eau au Golf.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que c'est selon les chiffres de l'année passée.

Le Président remercie pour les réponses et comme il n'y a plus de question, il passe au point 2.2.

## **2.2 Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).**

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière.

M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui fait partie du dossier de convocation et qui conclut ainsi :

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites dans le rapport, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non-compensation des dépenses avec les recettes.

En conséquence, la COFI préavise favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Le Président remercie M. Dousse pour la lecture du rapport et passe au point 2.3.

## **2.3 Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.**

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget de fonctionnement.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au point 2.4.

## **2.4 Présentation du budget des investissements :**

Le Président informe que les investissements seront présentés à chaque fois par le conseiller ou la conseillère responsable et ils seront votés directement au fur et à mesure.

### **a. 3410.5030.00 Aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en charge du dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal. Comme indiqué dans le dossier de convocation, lors de la séance du Conseil général du 15 mars 2022, l'aménagement de ce terrain n'était pas inclus dans le budget du projet sportif et de loisirs. Ensuite, il a été ajouté lors de la mise à l'enquête car il était possible de bénéficier des différentes machines et l'installation du chantier pour le projet des vestiaires et de la buvette. Ensuite, l'aménagement du terrain a été abandonné à cause des coûts importants consécutifs à l'engagement obligatoire et aux décisions du pédologue qui suivait le



chantier. Ce terrain a déjà été mis à l'enquête et la réalisation aurait été prévue sans le souci du pédologue. Il revient avec un nouveau projet pour qu'il ne soit plus soumis à ces contraintes du pédologue. Le coût de la réalisation de ce terrain était prévu entre Fr. 20'000.00 et 25'000.00, pour l'aplanissement et l'ensemencement qui auraient pu être facilement intégrés aux aménagements extérieurs du projet sportif et de loisirs. Il se situe à côté de la piste cendrée et s'intègre facilement dans ces aménagements extérieurs. Les besoins en infrastructures augmentent dans la commune, liés à l'augmentation de la population. Il y a plus d'enfants, plus de juniors au FC, et entre-temps le football s'est féminisé. Au niveau des infrastructures cela devient limite avec aujourd'hui 4 équipes de juniors féminines et 2 équipes d'actives. Il y a aussi plus d'enfants dans le village de Cousset qui viennent jouer le soir sur le terrain d'entraînement. Il sera également à disposition des enfants pour la gymnastique à l'extérieur et lors des récréations. Le besoin est réel et l'emplacement, en zone d'intérêt général, est parfait. Sans l'éclairage, ce terrain d'entraînement sera peu utilisé pour le FC et cela ne va pas améliorer grand-chose au niveau de la surcharge du terrain principal. Il est important de restreindre l'utilisation du terrain principal.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, est à disposition pour les questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » voit sur le plan un pylône orange d'éclairage, est-ce qu'il est prévu pour éclairer ce terrain et le petit terrain à côté de la caserne des pompiers.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'il est prévu trois mâts dans l'offre et que le petit terrain à côté de la caserne des pompiers n'est pas beaucoup utilisé du fait qu'il n'a actuellement pas d'éclairage.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » demande si ce terrain pourra également être utilisé par la société de gymnastique et les écoles.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond oui, comme précisé dans la présentation, il s'agit d'un terrain d'entraînement qui pourra être utilisé par les écoles et la gymnastique et ouvert au public. Une coordination pourra être mise en place.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » est-ce que ce terrain sera homologué pour les matchs de juniors.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que maintenant pour les petits juniors, c'est plein de petits matchs sur des très petits terrains ce qui permettra d'organiser des petits tournois des juniors sur les deux surfaces à côté.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » demande si ce terrain n'est pas un peu mouillé à cet endroit.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que du fait de la création de la noue, côté centrale de chauffe, l'eau sera captée et s'évacuera plus loin.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » demande, selon une discussion au sein de leur groupe, pourquoi ne pas faire participer le foot pour la réalisation de ce terrain d'entraînement.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que les enfants de l'école viennent déjà sur ce terrain. Dans le projet sport et loisirs, la nouvelle buvette sera à partager, l'infrastructure principale est beaucoup pour le Skater hockey et les deux salles au-dessus des vestiaires seront aussi à disposition des sociétés. C'est un projet pour toute la commune, pas seulement pour le foot. Au niveau des investissements, on demande une participation des sociétés, par exemple pour le foot, dans le projet sport et loisirs, le foot participe pour le panneau d'affichage. Le Skater Hockey a aussi été approché, il y a chaque fois des réflexions pour impliquer les sociétés.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » pense que Montagny est la seule commune à être gentille avec les sociétés. Toutes les autres communes font participer les sociétés aux achats, en citant par exemple à Léchelles et Fétigny.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que c'est le rôle de la commune de donner des infrastructures aux habitants de la commune. Il y a aussi d'autres exemples contraires où il y a encore mieux de ce qui est proposé à Montagny.

Le Président remercie M. Rossier pour toutes ces explications et comme il n'y a plus de question, il passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

**L'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 18 oui, 8 non et 1 abstention.**

**b. 4210.5450.00 Prêt au Centre médical de Montagny SA.**

Le Président passe la parole à Mme Anne Bersier, vice-syndique, en charge du dossier.

Mme Anne Bersier, vice-syndique. Lors du Conseil d'administration auquel la commune fait partie, le Conseil d'administration a décidé d'assainir à hauteur de Fr. 8'000.00 pour chacun des actionnaires, à savoir Fr. 8'000.00 pour la commune et Fr. 8'000.00 pour Praxamed. Ces Fr. 8'000.00 représentent l'assainissement nécessaire pour 2022 et les Fr. 12'000.00 l'assainissement nécessaire pour 2023. Le cabinet médical a eu des charges supplémentaires, liées aux charges locatives. L'ECAB a accepté de surseoir au paiement des loyers, toutefois ils ont souhaité que les charges locatives soient payées par le Cabinet médical. L'électricité a beaucoup augmenté. Au mois de mai, l'assistante médicale était enceinte et son salaire a été assumé. Les licences et les laboratoires ont augmenté au niveau des charges.

La Dre Bordeau a commencé à travailler au cabinet médical à hauteur de 40%, le 7 novembre 2023, le mardi et le mercredi. Elle sera le pilier du centre médical, elle va rester. En janvier 2024, elle va augmenter son taux d'activité à hauteur de 60%.

Aujourd'hui, la Dre Lehmann a reçu son autorisation de pratiquer à hauteur de 20%, elle commencera au mois de janvier 2024. En janvier 2024, il y aura une activité de 80% au cabinet médical. A partir du mois de mai 2024, la Dre Lehmann va augmenter son taux d'activité médicale. A la fin du printemps, on sera à 100%. Sachant qu'il faut une activité médicale entre 100 à 120% pour que les charges du cabinet soient à zéro. A la fin du printemps, le cabinet médical va couvrir ses charges. Nous avons des attentes supplémentaires pour cet été, mais elle ne peut pas en parler parce qu'il n'y a pas de contrat pour l'instant.

La Dre Bordeau est le pilier du cabinet médical et la 2ème bonne nouvelle, cette autorisation qui est tombée aujourd'hui. On a depuis le 7 novembre plus de 130 nouveaux dossiers. C'est vraiment rassurant du fait qu'il y a eu très peu de publicité.

La Dre Lehmann est sur un projet pour novembre 2025 à Estavayer-le-Lac, pour l'instant le projet n'est pas en mouvement, elle a eu l'honnêteté d'en parler de façon transparente, peut-être qu'elle restera, peut-être pas. La dynamique a complètement changé, on est plus en recherche de médecins, mais en recherche de compléter une équipe médicale.

Mme Bersier, vice-syndique, est à disposition pour les questions.

Le Président remercie Mme Bersier pour ces bonnes nouvelles et demande s'il y a des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si ce prêt sera une fois remboursé ou c'est à fonds perdu.

Mme Anne Bersier, vice-syndique, répond que c'est un prêt destiné à être remboursé.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 20'000.00 pour un prêt au Centre médical de Montagny SA, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

**L'investissement de Fr. 20'000.00 pour un prêt au Centre médical de Montagny SA, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 26 oui et 1 non.**

**c. 6150.5010.09 Construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en charge de ce dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal informe qu'il s'agit d'aménager un chemin piétonnier entre le village de Cousset et le centre sportif. Une étude de mobilité a été faite en 2020 dans le cadre du projet global par le bureau de mobilité BCPH qui prévoyait cet accès dans le cadre du projet global. Cet accès évite un détour des piétons par la route des Buissons. Actuellement, en raison du chantier en cours, les écoliers doivent passer par la route des Buissons et prennent un raccourci à travers les propriétés privées et cela crée des problèmes et des tensions. Lorsque nous aurons résolu l'assainissement du carrefour des Arbognes, cela va encore accentuer le problème car les gens, au lieu de se diriger vers le centre du village et traverser devant la gare au passage à niveau, seront juste au-dessus de ce cheminement d'environ 100 mètres de long. Au début, il y a un fort talus, avec des escaliers, mais il n'est pas prévu de faire une rampe pour les personnes à mobilité réduite, du fait qu'il y a deux autres chemins d'accès et pour des raisons de coût. Ce sera un chemin en gravier. Si besoin, si la caserne venait à être clôturée, il faudra pouvoir rejoindre la route des Buissons par l'arrière de la caserne, ou alors, il n'y a plus qu'un tout petit bout qui rejoint la piste cendrée et cela donnera encore un autre passage.

Dans ces coûts, il y a également un soutien d'un petit talus des propriétés privées et ce sera aussi délimité entre l'espace public et privé par un treillis le long des propriétés privées, cela a déjà été discuté avec les personnes concernées. Le montant demandé de Fr. 150'000.00 est vraiment un montant maximum, qu'on n'espère pas dépasser. A titre de comparaison, le chemin piétonnier de la Côte-des-Esserts qui était un peu plus complexe a coûté clairement moins cher, 2/3 de ce coût.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Le départ de ce sentier derrière les lignes de chemin de fer se situe sur la route qui appartient aux CFF, est-ce que la commune a une entente avec les CFF.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le départ du sentier reste sur le terrain communal et la construction de ce sentier a lieu entièrement sur le domaine communal. Une servitude existe déjà en faveur des piétons sur la route propriété des CFF.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », relève que M. Rossier dit que le chemin n'est pas fait pour les personnes à mobilité réduite mais pour les enfants, pour éviter de faire le tour, car 200 mètres c'est trop long. Une deuxième chose, cela fait 10

ans que les pompiers demandent un grillage autour de la caserne, car des enfants viennent jouer au foot et cassent les fenêtres de la caserne. La commune ne peut pas le poser pour des raisons de coût. Et là, la commune peut poser un grillage le long du chemin pour les propriétés privées. Il rend attentif qu'avec ce projet, les gens arrivent devant la caserne. Lors des exercices avec des conduites sous pression, les gens vont arriver devant la caserne et passer par-dessus les tuyaux. Les voitures arrivent très vite lors d'une intervention avec des gens arrivant devant la caserne.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, a précisé que lors du projet, ils vont étudier plus en détail et s'approcheront également des pompiers. Si le fait d'arriver devant la caserne s'avère être un souci, il faudra clairement passer par derrière. Pour la pose d'un grillage, lors de cette législature, le Conseil communal n'a pas eu concrètement la demande.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » répond qu'il y a deux ans, une demande a été faite au budget qui a été refusée.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que la demande peut être renouvelée. Il n'a pas dit que les enfants ne pouvaient pas faire le tour, il constate juste ce qu'ils font aujourd'hui. Pour les personnes à mobilité réduite, ils doivent avoir un moyen de relier le centre sportif ou l'école, mais ce serait très compliqué de faire un accès mobilité réduite à cet endroit.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Qui est-ce qui demande de faire un tel chemin, est-ce les maisons qui sont importunées par les gens qui passent à travers ?

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond non. C'est dans le plan directeur communal de mobilité, d'après les flux de personnes et la population. Au niveau sportif et scolaire, il s'agit d'un centre qui génère vraiment un flux de passants qui est considérable, c'est pourquoi le Conseil communal vient avec ce projet, vu tout ce qui est réalisé dans cet endroit, le Conseil communal pense que cela fait sens de le faire maintenant.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages », pour en revenir au carrefour sur la route des Arbognes, dit que ce chemin ne va rien arranger, voir même accentuer car les gens vont continuer de traverser la route pour aller au centre sportif.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le projet du carrefour à la route des Arbognes a été accepté et le Conseil communal va aller de l'avant car il y a clairement un problème de sécurité.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », dit que la route des Buissons va devenir une route à 30km/h et on devra aménager un chemin piétonnier. Il trouve dommage de faire ce chemin alors que dans une année ou deux, on va créer un chemin piétonnier à la route des Buissons.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que pour accéder au centre sportif et à l'école, c'est le seul accès routier, ce sera peut-être 30 km/h si cela est décidé. Aujourd'hui, il y a déjà un trottoir et ce n'est pas un souci de sécurité, les piétons pourraient utiliser les deux côtés qui desservent parfaitement le centre. Les piétons prennent un raccourci aujourd'hui, c'est pourquoi il y a un besoin.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » aimerait savoir s'ils peuvent projeter le plan de Team+ trottoir/passage piétons dans la zone de Cousset. Le plan en question est affiché au rétroprojecteur. En voyant le plan, M. Daniel Francey pense qu'on commence à exagérer un peu, la densification est vraiment extrême pour les sentiers piétonniers, si l'on voit qu'à cet endroit, c'est très bien desservi. Un investissement de Fr. 165'000.00

est vraiment une exagération, quand on pense que dans les autres villages on est mal desservi. Pour lui, il n'y a aucune raison de mettre ce sentier à cet endroit.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » trouve le coût exorbitant en comparaison que pour tous les réseaux routiers de la commune, on a seulement Fr. 40'000.00 au budget.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'il ne s'agit pas de l'entretien et de la réparation, mais la création d'un nouveau chemin, avec la création d'un escalier et la pose d'un treillis.

M. Jonathan Joye, groupe « Continuité & Avenir » entend que le chemin coûtera au maximum Fr. 165'000.00, mais s'il est dévié pour éviter le devant de la caserne des pompiers, cela coûtera plus.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'il s'agit vraiment d'un montant maximum qui tient compte des variantes expliquées. Cela ne peut pas venir plus cher, on ne peut pas dépasser le montant du budget.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » pense qu'on va régler un faux problème avec ce chemin. Finalement, quand l'autre chemin pourra de nouveau être utilisé, il est plus en sécurité y compris pour la route des Arbognes ou la Côte-des-Esserts, car en fait les gens traversent devant le Denner et il y a vraiment une belle visibilité à cet endroit. Tant que le carrefour des Arbognes ne sera pas sécurisé, cela va pousser les gens à traverser dans une zone hyper dangereuse. Il y a de plus en plus de monde qui descendent, mais quand l'administration sera déplacée, il y en aura moins. C'est un faux problème, il n'y aura plus que les écoles et les sociétés qui utilisent la salle de gym et le terrain de foot. Et le chemin derrière les butts, côté Corcelles, répond à la demande, et il le voit régulièrement, les gens qui viennent s'entraîner pour les sociétés locales, viennent quasiment tous en voiture.

M. Anthony Berger, groupe « élan citoyen » constate qu'il n'y a pas d'éclairage sur ce chemin. Est-ce qu'il y a une exigence d'installer un éclairage public et si oui, est-ce qu'il est globé dans le budget d'investissement.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond non, ce n'est pas prévu et comme cela a été relevé, il y a déjà deux autres accès qui desservent ce centre et qui sont éclairés.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour ces explications et comme il n'y a plus de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

**L'investissement de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est refusé par 24 non, 1 oui, 2 abstentions.**

**d. 6150.5010.10 Investissements routiers 2024.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en charge de ce dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, informe qu'il s'agit de l'entretien annuel des routes qui comprend les dégâts hivernaux, la reprise et le renforcement de la chaussée et la réfection des revêtements bitumineux.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier et comme il n'y a pas de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 40'000.00 pour les investissements routiers 2024, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

**L'investissement de Fr. 40'000.00 pour les investissements routiers 2024, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

**e. 7410.5020.00 Etude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset.**

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, en charge du dossier.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe que cela concerne le seuil de l'Arbogne derrière le bâtiment, dont on a déjà parlé lors des projets de constructions sur ce lieu, que c'est une zone inondable et que nous avons un souci au niveau de l'Arbogne. L'idée est d'enlever ce seuil pour baisser le niveau de l'Arbogne ce qui permettrait de ne pas avoir à effectuer des travaux complémentaires pour construire la partie scolaire du projet. Ce montant concerne uniquement les honoraires d'ingénieurs fournis par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens sur une estimation du coût total.

M. Quentin Francey, groupe « Les 7Villages », demande si ces ingénieurs vont prendre en compte ce qui a été fait aux Pelons, pour peut-être faire des paliers pour diminuer la vitesse de l'eau ou si cette étude va uniquement se focaliser sur cet endroit.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond qu'ils ont prévu dans l'étude de travailler la rivière sur 300 mètres, donc c'est inclus dans l'étude, de faire des enrochements, des paliers, pour éviter les mêmes soucis qu'aux Pelons.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande si le canton subventionne ces travaux.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que la commune ne fait que les banquiers pour autant que le projet puisse se réaliser. Si on n'arrive pas à descendre suffisamment l'Arbogne, la Confédération va peut-être dire, on oublie, on ne finance pas. C'est la Confédération et le Canton qui financent ce genre de travaux, parce que c'est une obligation fédérale. En général, pour les travaux d'entretien courants, le Canton subventionne un taux de 20-25 % sur l'Arbogne. Aux Pelons, les travaux ont été pris en charge à 80% par les instances fédérales et cantonales. La commune, jusqu'à présent, a payé 20%. Pour les travaux à venir, suite à la catastrophe du 14 novembre, le Conseil communal va se battre pour que la Confédération et le Canton prennent en charge la totalité des frais pour la remise en ordre des abords du ruisseau.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande si nous avons une idée du coût des travaux à Cousset.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond non, mais les ingénieurs ont tablé sur un coût de Fr. 300'000.00 pour calculer leurs prestations. Les travaux seront remboursés à 100% par la Confédération et le Canton, s'il est décidé de tout enlever, le cas échéant, une petite partie sera peut-être facturée à la commune.

Le Président remercie M. Grether pour ces explications. Comme il n'y a plus de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 45'000.00 pour l'étude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

**L'investissement de Fr. 45'000.00 pour l'étude pour des travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

**f. 7690.5290.00 Etude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset**

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, en charge de ce dicastère.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe qu'il s'agit d'une obligation cantonale de faire des sondages pour contrôler les eaux de ruissellement, étant donné que c'était une ancienne décharge. Pour ces travaux, il y a un subventionnement de 50% de la Confédération et 30% du Canton.

Le Président remercie M. Grether. Comme il n'y a pas de question, Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 27'000.00 pour l'étude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

**L'investissement de Fr. 27'000.00 pour l'étude d'investigation du site pollué du Motélon à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

M. Christophe Burri, administrateur, informe qu'il y a une petite coquille d'arrondi et l'investissement est de Fr. 26'575.00, c'est la fiche technique qui est erronée, une toute petite différence qui n'a pas d'impact sur la décision du Conseil général, mais qui a un impact sur le résultat du budget, c'est pour cette raison, qu'il attire l'attention du Conseil général à ce sujet.

M. le Président remercie l'administrateur pour ces éclaircissements.

## **2.5 Vote général du budget d'investissement.**

Pour respecter la procédure, le Président informe que le budget d'investissement doit être soumis au vote dans sa globalité. Comme un investissement a été refusé, il doit être retiré du vote.

Acceptez-vous le budget d'investissement 2024 en retirant l'investissement 6150.5010.09 de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.

**Le budget des investissements 2024 est accepté à l'unanimité, après le retrait de l'investissement 6150.5010.09 de Fr. 165'000.00 pour la construction d'un chemin piétonnier à Cousset, entre la route Derrière la Gare et la Route des Buissons.**

## **2.6 Vote du budget de fonctionnement.**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement.

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2024 tel qu'il a été présenté par M. Hervé Oberson, conseiller communal responsable des finances.

**Le budget de fonctionnement 2024 est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe au point 3.

**3. Vote sur la proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe « Les 7Villages » visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle.**

Pour rappel, en séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a déposé une demande pour un crédit d'étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle. Conformément à l'article 46 du règlement du Conseil général, avant de mettre un crédit d'étude au tractanda, le Conseil général doit décider oui ou non de donner suite à la proposition de M. Daniel Francey, ce qui va se faire lors de la séance de ce jour. Si oui, le Conseil communal a une année pour soumettre cette proposition au Conseil général.

M. Daniel Francey a transmis au Président un complément de questions au Conseil communal concernant un permis de construire sur les immeubles qui devaient se faire à l'emplacement de l'Escabelle. M. Daniel Francey aimerait être informé sur le permis de construire pour les immeubles qui devaient se faire à l'emplacement de l'Escabelle à Grandsivaz.

Pour répondre, le Président donne la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, dit que c'est le dossier qui a été présenté à la dernière séance. Effectivement, il y a du nouveau, la Préfecture a accepté la demande de suspension du dossier soumise par le Conseil communal. Cette décision a été transmise aux nouveaux propriétaires qui avaient réalisé le projet. Ces propriétaires ont réétudié un nouveau projet qui sera vraisemblablement mis à l'enquête au début de l'année prochaine.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » se pose la question si ce mandat ne devrait pas être donné au canton pour faire cette étude, du fait qu'il s'agit d'une route cantonale.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, avant de répondre à la question, va faire une petite présentation sur PowerPoint. Les conseillers généraux ont reçu le rapport d'étude sur la mobilité de Team+. Ce bureau doit travailler avec le canton pour amener ces projets. M. Rossier leur a demandé d'étudier plus précisément ce carrefour et ils ont donné des précisions. Tout d'abord, la première analyse effectuée, ce sont les accidents qui ont lieu sur ce carrefour et sur les 10-12 dernières années, il y a eu 4 accidents, c'est peu. Ce ne sont pas des accidents graves et selon cette analyse, il n'y a aucune mise en évidence d'un problème particulier sur la base des accidents, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Le point suivant dans un carrefour, ce sont les conditions de visibilité, ce qui pose le plus de problème à ce carrefour. Direction Fribourg, la mesure a été effectuée, c'est 80 mètres. Le minimum requis c'est 50 à 70 mètres. Il y a encore une clôture au bord de la route, considérée à la bonne hauteur, plus ou moins translucide, cela reste une clôture et cela peut perturber à cet endroit. En revanche, de l'autre côté, actuellement avec la maison L'Escabelle, on a uniquement une visibilité à 60 mètres et qui devrait être aussi là au minimum à 80 mètres. On a clairement un souci de visibilité. Il est préconisé de tailler la végétation. La question est posée si la modération de la vitesse est utile, c'est une décision du canton vu qu'il s'agit d'une route cantonale. Réduire la vitesse en dessous de 50km/h sur une route cantonale sera très compliqué. Ce qui pourrait éventuellement être fait c'est un rétrécissement de la chaussée à l'entrée de la localité. Ensuite, la mesure qui résoudrait tous les problèmes, c'est un giratoire, mais il y a très peu de chance qu'il soit accepté par le canton. Il n'y a pas vraiment de place, cela nécessite une très grosse emprise sur des privés. De plus, le bureau d'ingénieurs rend attentif que ce giratoire guiderait plus facilement les gens à utiliser cet accès pour aller sur Corcelles ou Dompière et pas forcément prendre la route de contournement. Ils ont émis la possibilité de fermer ce carrefour, mais ce n'est pas la bonne solution à retenir. Mettre une présélection ne résoudrait pas grand-chose. Voilà tout ce qui est mentionné au niveau des conditions de visibilité. Le dernier point important, c'est la liaison piétonne par une passerelle entre deux quartiers du village, d'un côté vers le restaurant et l'autre



côté « Marais-Martin et le Grabou ». Dans ces réflexions, l'idée est de trouver une alternative, car la passerelle à long terme n'est pas forcément une solution. Il y aurait une alternative en passant devant les propriétés privées pour créer un accès piétonnier. Une autre variante serait une liaison piétonne avec une emprise sur le projet de construction à venir.

Sur le vote qui va se faire sur la proposition de M. Daniel Francey, M. Rossier dit qu'il faut savoir ce qu'on veut faire avec le crédit d'étude. L'idée est d'améliorer mais quoi : le carrefour ou la liaison piétonne et après clairement il faut discuter avec le canton. Vu que c'est une route cantonale, ce sera un projet du canton. La commune va pousser pour démarrer le projet et du fait que la commune est demandeuse elle devra prendre en charge un certain montant. Le canton ne va pas tout offrir.

Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages ». Dans les différentes variantes au niveau de la mobilité automobile dans le carrefour de l'Escabelle, un point l'interpelle : est-ce que l'étude de feux de signalisation pourrait simplifier cette problématique, parce qu'on sait que la partie la plus dangereuse c'est en s'engageant depuis Grandsivaz sur la route cantonale. Est-ce que cela a été pensé ou étudié. Cela a une empreinte au sol bien plus faible qu'un giratoire ou une présélection mais cela a quand même une efficacité prouvée.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que sur les routes cantonales il n'y a plus beaucoup de feux pour stopper les véhicules, hormis pour les passages piétons. Il faut savoir que ce tronçon c'est 700 véhicules par jour. Ce sera pris en compte par le canton et c'est peu. La variante pour les feux de signalisation n'a pas été étudiée, on pourrait la proposer au canton, mais les chances sont assez minces.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » est étonné des 700 véhicules parce qu'en fait il y a peut-être la moitié qui sortent vers la scierie Favre. Si cette route va être à 30 km/h, il y aura en plus des véhicules sur ce carrefour. Ce qui est aussi étonnant ce sont les 80 mètres de perte de visibilité côté Noréaz, car on ne voit rien de ce côté-là.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que les mesures au niveau du nombre des véhicules ont été prises par l'installation du radar pédagogique de la commune, même avec un autre emplacement, un peu plus bas, on est en dessous des 1'000 véhicules par jour. Ce comptage date des deux derniers mois.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » pense que la proposition de la présélection pour partir à Payerne n'est pas si mauvaise, car cela facilitera l'accès à la laiterie, tout en pouvant prévoir un trottoir. L'étude doit se faire assez rapidement pour ne pas louper cet accès au terrain où se trouve l'Escabelle. La faisabilité peut attendre un peu. S'il y a 700 véhicules qui arrivent sur cette bifurcation, 12'000 arrivent dans l'autre sens, et il faut passer les 700 véhicules sur la route.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que clairement lors des pendulaires, on attend un moment pour s'engager. Pour la liaison piétonne, dans le projet, l'Escabelle sera démontée et pour une nouvelle construction, ils doivent se tenir à la loi sur les routes et en plus ils doivent laisser 1,65 m de libre pour laisser la visibilité et pour un trottoir.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » informe que dans la direction Payerne, sur la voie Payerne-Fribourg, le terrain appartient à l'Etat, ils pourront déplacer leur route. Pour toute la partie à gauche, de l'autre côté de la ferme, le terrain appartient à l'Etat et eux peuvent très bien décaler leur route. Ils peuvent aussi faire un échange de terrain avec l'agriculteur pour décaler la route. Il pense qu'on peut entrer en matière avec l'Etat. Le premier but c'est d'acquérir un peu de terrain vers l'Escabelle.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, pense que la seule possibilité d'améliorer le carrefour c'est de voir avec l'Etat s'ils sont d'accord de décaler la route et créer cette liaison

piétonne. Ce sera un coût important et la commune ne sera pas seule à décider, c'est le canton qui réalisera le projet et la commune une partie.

Le Conseil général va passer au vote si le Conseil général veut donner suite au projet, c'est à lui de décider.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » réitère sa question, est-ce que cela vaut la peine que la commune développe une étude, est-ce qu'il y a une chance que cela aboutisse ou pas.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le canton est très pessimiste pour un rond-point et la présélection ne donne pas tellement d'avantage. La meilleure chance c'est la liaison piétonne. C'est au Conseil général de décider, il ne peut pas donner un pronostic sur l'avis du Canton.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour toutes ces explications et comme il n'y a plus de question, il passe au vote.

Acceptez-vous la proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe « Les 7Villages » visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle.

**La proposition du conseiller général, M. Daniel Francey, membre du groupe « Les 7Villages » visant à confier au Conseil communal une étude pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle est acceptée par 15 oui, 7 non et 5 abstentions.**

#### **4. Réponse du Conseil communal aux questions ouvertes.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, informe que beaucoup de réflexions ont été faites pour les heures d'ouverture. L'idée était de proposer une plus grande plage d'ouvertures aux citoyens, mais au vu du nombre de déchets, il est nécessaire de garder des jours sans ouverture, pour vider les bennes, par exemple les encombrants, et aussi en raison du manque de place. Sur la base d'un sondage des employés, M. Rossier relève que le samedi est très fréquenté, le lundi matin est relativement bien fréquenté et il n'est pas possible d'ouvrir le mardi du fait qu'il faut vider les bennes. Cela fait alors sens de laisser ouvert le mercredi. Les heures des employés communaux sont également un souci, par rapport à des heures supplémentaires et la question s'est posée s'il faut engager une personne de plus pour effectuer ces heures d'ouverture. Après toutes ces analyses, il s'est avéré que prolonger le soir n'était pas judicieux. Pour toutes ces raisons, les heures d'ouverte n'ont pas changé.

Mme Mélanie Schaller, groupe « élan citoyen » qui était à l'origine de la demande, par rapport au mercredi, avait proposé un décalage des horaires, soit de prolonger jusqu'à 19h00.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que c'était la seule chose qui pouvait être faite et le faire uniquement durant l'été. Le fait d'avoir deux horaires, été – hiver, pour une demi-heure, est-ce très utile. Malheureusement c'est plutôt une question de taille de la déchetterie que les horaires.

Mme Mélanie Schaller, groupe « élan citoyen » pense qu'il y a quelque chose à faire au vu du nombre d'habitants.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que rien ne sera entrepris avant la reprise des bâtiments de la STEP après l'adhésion à l'Eparsé.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». Pour déplacer les heures d'ouverture le mercredi jusqu'à 19h00, pour les heures supplémentaires, ce n'est pas compliqué de dire à l'employé de venir de 15h00 à 19h00 au lieu de 13h00 – 19h00, ou même trouver la possibilité

de donner des heures à des retraités ou des personnes qui pourraient s'occuper de la déchetterie à moindre coût.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que personne ne veut effectuer ce travail bénévolement. Pour les heures, la réflexion était par exemple pour une ouverture le samedi après-midi jusqu'à 14h00. La personne qui est de piquet pour la déchetterie, doit prendre directement ces heures et ne pas les accumuler, et prendre un jour de congé durant la semaine. Si vraiment, il est nécessaire d'augmenter nettement les heures d'ouverture, ce sera la solution, mais cela ne va pas résoudre le problème de la grandeur de la déchetterie.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », propose d'étudier une autre solution pour agrandir la déchetterie qu'avec les locaux de la Step, la mettre ailleurs. A la base, c'était une déchetterie pour 600 habitants.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que d'aujourd'hui l'école est prioritaire par rapport à la déchetterie.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » dit d'arrêter avec les priorités, car l'achat de la Banque n'était pas une priorité. Il ne faut pas dire que la déchetterie n'est pas une priorité.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que dans le plan de législature, le Conseil communal a fixé, l'administration, l'école et les infrastructures du sport. La déchetterie n'est pas dans le plan de législature.

Le Président passe au point 5.

## 5. Informations du Conseil communal :

- **Présentation des réflexions sur le nouveau PAD « Cousset-Centre élargi », qui va transformer notamment le secteur occupé par les usines. Une maquette devrait être disponible.**

Le Président donne la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, informe que le but de ce soir est de présenter les travaux de ce PAD qui s'appellera « Cousset-Centre élargi ». Il précise que PAD est l'abréviation de Plan d'Aménagement de Détail. Pour cette présentation et pour répondre aux questions, il va passer la parole à Mme Franziska Lakomski du bureau d'architecture CCHE, Mme Prudat, responsable du développement de projet pour le groupe Grisoni et M. Coca, architecte, au bureau d'urbanisme Urbasol. La maquette ne sera pas présentée du fait que la validation des différents éléments n'a pas encore été réalisée au sein du groupe de travail et ni par le Conseil communal.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, présente un petit historique depuis le début de la législature sur ce qui a été traité par la commission d'aménagement qui a donné ses différents préavis et par le Conseil communal. Une première demande en 2021 de Bossy Céréales SA avec un projet pour tout un Pôle d'activité – un Eco Quartier. La commission d'aménagement et le Conseil communal n'ont pas donné suite à ce projet pour des questions de mise en zone et d'accessibilité. En 2021 également, la commune a été approchée par les propriétaires du secteur de Cousset-Centre, le secteur qui rejoint les deux usines actuelles et les terrains qui sont encore libres, qui ont proposé d'abroger le PAD actuel et de créer un nouveau PAD, pour créer un nouveau quartier au Centre de Cousset. La commission d'aménagement et le Conseil communal ont accepté d'étudier ce transfert avec les différents changements de zones qui vont en découler et donc d'être favorables à la création de ce nouveau PAD.

- Un PAD représente, pour l'Autorité, un moyen efficace de gérer au mieux la qualité urbanistique et les espaces publics dans un périmètre défini.

- Un PAD fixe de façon détaillée les droits et les obligations des propriétaires et des autorités au sein du périmètre défini.
- Il a pour but de proposer une solution urbanistique et architecturale de qualité, de prévoir les installations et équipements communs et d'assurer une bonne insertion spatiale dans un site donné.
- Un PAD est composé d'un plan, d'un règlement et d'un rapport explicatif.

Il faut voir ce projet comme une chance pour la commune, une chance aussi d'avoir les propriétaires qui se mettent ensemble pour la création de ce nouveau quartier. Cela permet d'avoir, au final, un résultat qui sera bien plus harmonieux.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, va présenter l'organisation mise en place entre l'année 2022 et la-mie 2023. Le projet était géré uniquement avec le bureau d'urbanisme Urbasol, et ensuite à la-mie 2023, tous se sont mis d'accord d'inclure directement dès l'étude du PAD, le bureau d'architecte CCHE qui fait directement les réflexions sur ce PAD, plus en détail. Actuellement des séances régulières ont lieu entre le bureau Urbasol, le bureau d'architecture CCHE et la représentante des propriétaires, Mme Prudat et pour la commune, lui-même qui est aussi assisté par l'urbaniste communal, le bureau Archam & Partenaires SA.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, passe la parole à Mme Lakomski du bureau CCHE pour la présentation du projet.

Mme Lakomski informe que son bureau a été mandaté par les propriétaires pour établir une vision de comment urbaniser cette partie du territoire. Elle présente et commente au moyen d'un Power-Point :

L'analyse spatiale et économique :

- La localisation
- La structure urbaine
- Le site
- Les constats

Les Fondamentaux :

- Les publics-cibles
- L'analyse du site
- La localisation des publics-cibles
- Les mesures architecturales
- L'implantation
- Les valeurs ajoutées.

Tous les constats ont permis d'identifier trois zones différentes sur le site : un côté un peu urbain, plus dense, un 2<sup>ème</sup> contexte appelé le communautaire, le lieu de partage, une certaine manière de cohabiter et de partager certaines valeurs et aussi des espaces extérieurs, et le côté un peu plus résidentiel, un peu plus individualiste avec une plus faible densité car c'est la partie qui doit assurer la transition avec le quartier de villas déjà existant.

C'est un quartier sans voiture en surface, un quartier assez sécurisé, avec un parking souterrain de 250 places, des aménagements extérieurs de qualité, l'intégration de la verdure, y compris dans les toitures, l'utilisation de matériaux naturels et des espaces de détente, à usages multiples à l'intérieur du site.

Aujourd'hui, on ne peut plus construire des appartements à la queueleuleu, il faut vraiment répondre à différentes attentes de la société. On parle d'appartements « cocooning », c'est le refuge des gens, l'appartement devient important et doit répondre à toutes les demandes intergénérationnelles.

En conclusion, l'intention de ce projet est de :

- créer de la plus-value pour tous, aussi bien pour la commune que les futurs habitants
- adapter au contexte et au besoin pour des logements séniors et des PPE
- optimiser le réseau piétonnier et du site et au-delà, donc cette interconnexion du nouveau quartier avec ses environs
- renforcer les activités
- identifier des besoins qui manquent
- améliorer la qualité des aménagements extérieurs.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, remercie Mme Lakomski pour cette présentation et invite Mme Prudat et M. Coca à les rejoindre. Ce projet va répondre aux besoins futurs pour le futur développement démographique de la commune. Il est à disposition pour les éventuelles questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si le projet sera raccordé au réseau du chauffage à distance.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, répond oui pour autant s'il y ait la puissance nécessaire pour le raccordement du quartier.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, donne la parole à M. Coca du bureau Urbasol, pour la mobilité et les accès.

M. Coca informe que l'idée est de créer un quartier sans voiture, avec un parking souterrain évalué à 250 places nécessaires, avec quelques places à l'extérieur pour les commerces qui sont à proximité. Le mouvement journalier de voitures a été évalué à 1'000 voitures. Il y a aura des nouvelles surfaces de rencontre de qualité, à disposition de la population de Cousset, et des nouvelles surfaces à disposition des commerces.

Mme Prudat du groupe Grisoni, informe que, pour un PAD, la temporalité est assez longue. Aujourd'hui, l'objectif fixé pour le dépôt d'une demande préalable au canton est d'ici avril 2024 avec à la fin de l'année, un premier retour du canton, qui permettra ensuite de déposer une demande définitive. Avant deux ans, ils ne pensent pas avoir un permis et après pour chaque bâtiment, il faudra déposer une demande de permis. Cela ne va pas apparaître tout de suite.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen » demande si le nombre de logements futurs est connu.

Mme Prudat répond non, mais environ 300 habitants au maximum.

La présentation est terminée avec un applaudissement.

Le Président passe au point suivant « projet école. »

#### - **Projet école.**

Le Président passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal.

M. Yannis Baillet, conseiller communal, informe qu'il s'occupe du dossier école avec M. Sébastien Rossier, conseiller communal et donne connaissance de la situation du dossier.

Le Conseil communal a décidé de s'attribuer les services d'un BAMO, un bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, un bureau qui aide à choisir les bonnes procédures, à effectuer des recherches de prestataires et qui représente la commune lors des différentes discussions qu'il y aura à mener lors du projet. Le choix s'est donné vers le bureau F. Partenaires SA qui semble être un partenaire idéal, parce que c'est un bureau qui a des architectes, des chefs de projets, mais ce sont des architectes qui ne font que du BAMO, qui ne sont pas aussi architectes, donc

ils ont une vue assez critique envers les architectes et comprennent aussi que ce ne sont pas forcément les mêmes besoins pour les architectes et pour les communes. Pour être franc, aussi pour les aspects financier, l'offre était très avantageuse.

Une chose très importante, c'est la procédure. On a un cadre financier clair, donc on veut éviter les surprises. La procédure choisie est une procédure qui est une procédure ouverte qui donne la possibilité de choisir un architecte qui va réaliser une étude de faisabilité à ne pas confondre avec celle qui a été faite par le bureau Clerc et dont le but est tout simplement de fixer le cahier des charges. Avec le cahier des charges, on va pouvoir faire une procédure ouverte pour les prestations pour un architecte pour emmener la commune jusqu'à la fin du projet avec un cadre extrêmement défini, puisque cette faisabilité va être aussi précise que possible. C'est un emplacement, une volumétrie, ce qui permettra d'avoir un cahier des charges précis, des coûts précis et ce sera beaucoup plus simple avec ce cahier des charges de fixer les critères qui permettront de choisir l'architecte et d'éliminer un grand nombre de possibilités. Actuellement, on recherche un architecte pour effectuer cette étude de faisabilité, sachant qu'il y a des bureaux spécialisés là-dedans. Les offres arrivent en ce moment. L'important, c'est la définition du cahier des charges exact et sa validation pour les services cantonaux, parce que construire une école, c'est construire un nombre de salles de classes, mais pour un nombre de salles de classes donné, il y a un certain nombre de salles attenantes à construire, par exemple une salle d'appui, une salle d'ACT, et c'est soumis à validation du canton. Les discussions ont commencé mais on ne connaît pas la durée.

M. Baillet est à disposition pour les éventuelles questions.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, Le Président passe au point « projets routiers ».

#### - **Projets routiers.**

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, relève deux axes principaux sur le territoire communal, les deux routes cantonales qui relient Payerne à Fribourg. Il mentionne le tracé de la route des Parchy. Après plusieurs demandes de la commune, avec clairement un problème de dangerosité au niveau du pont CFF, très étroit, où il y a eu beaucoup d'accidents, certains très graves, le canton a été d'accord de démarrer un projet sur ce tronçon. On est à l'état d'une étude préliminaire entre Montagny-la-Ville et la frontière vaudoise, donc Payerne, aussi pour déterminer l'itinéraire du réseau cyclable cantonal et la commune a également demandé une liaison piétonne entre Cousset et Montagny-la-Ville, du fait qu'on est coupé par la ligne CFF et nous n'avons pas de liaison piétonne possible actuellement. La commune a demandé d'étudier en même temps cette mobilité douce, ce qui a été pris en compte. Les crédits sont disponibles pour le canton et ils vont mener le projet à terme.

Au niveau du planning, l'important c'est la fin des travaux prévue à fin 2026, l'étude préliminaire jusqu'à la fin de cette année.

Pour le carrefour à Cousset en direction de la route des Arbognes, le préavis négatif du canton a été principalement au niveau d'un mini-détour des piétons pour rejoindre le passage piétons à la gare. Ce n'était pas le seul point négatif, mais encore quelques détails à régler au niveau de la largeur de la chaussée, jugée trop large. Le projet a été mis en stand by en raison du projet du PAD avec une liaison qui rejoindra ce carrefour et qui devra être intégré au projet. La mobilité douce des vélos n'a pas été prise en compte, uniquement celle des piétons. Pour cela, on devra donner un mandat à un bureau d'ingénieurs en mobilité pour étudier tous ces différents paramètres et coordonner tous ces projets, que soit le PAD, la modification du tracé de la route cantonale et la mobilité douce pour les vélos.

Le Conseil général a reçu le rapport d'étude du bureau Team+ sur le concept des zones 30 km/h et la modération du trafic. Tous les villages demandés ont été étudiés. Le Conseil communal a retenu deux zones : le village de Montagny-les-Monts et le village de Grandsivaz pour créer un concept 30 km/h.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, est à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande si la zone de rencontre de 20 km/h vers l'Eglise va se faire.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le bureau Team+ a mis tout ce qui était possible de faire dans chaque zone sur tout le territoire communal. Cette zone n'a pas été jugée prioritaire.

M. Jérémy Joye, groupe Continuité & Avenir » demande qui entre le Conseil communal et le Conseil général donne le dernier mot.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant pour les villages de Montagny-les-Monts et Grandsivaz, avec une mise à l'enquête. En cas de refus de la population, le Conseil communal ne va pas aller de l'avant, il ne va rien imposer. Ce sont des solutions qui répondent à des besoins. Le bureau a aussi fait des propositions pour le village de Mannens, en cas de retour pour avoir une zone 30 km/h au village de Mannens, le Conseil communal va se pencher sur ce dossier et en cas de retour négatif, le Conseil communal ne va pas étudier ce village.

M. Jérémy Joye, conseiller communal, demande alors si le Conseil communal propose et le Conseil général vote.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que la procédure n'est pas soumise pour approbation du Conseil général. Seuls des éventuels crédits sont soumis. Des oppositions pourront être déposées lors des mises à l'enquête.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour toutes ces explications et passe au point suivant.

#### - **Etat de l'avancement de l'Eparse.**

Le Président donne la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal.

M. Rémy Grether, conseiller communal, informe qu'il y a eu des oppositions et des recours à la mise en zone de l'endroit prévu pour l'Eparse, à Payerne. Le dossier est toujours en attente d'une décision au canton. Il faut s'attendre à de nouvelles oppositions lors de la mise à l'enquête du projet par les mêmes propriétaires. Trois voisins ne veulent pas cette Step près de chez eux et pour gagner du temps, ils s'opposent lors des mises à l'enquête. Il pense que le dossier va perdre deux ans depuis 2026 et que l'Eparse sera mise en eaux en 2028. Pour notre commune, on peut continuer comme actuellement. Financièrement, nous n'avons pas beaucoup de charges, uniquement les frais financiers de ce qui a été engagé.

Pour finir, il fait un état de la mise en séparatif de la commune. Actuellement, la fin des travaux de Mannens est prévue pour juin 2024. A Montagny-la-Ville, le secteur Sur-la-Ville et Route de Belmont, sera mis à l'enquête en janvier 2024, la mise en soumission également et les travaux pourraient débuter dans la 2<sup>ème</sup> partie de 2024, d'août à décembre. Il reste le secteur Pré-Michel avec le bassin de rétention qui doit être créé au bout du terrain de foot derrière le Château, qui pourrait être mis à l'enquête en avril 2024 et les travaux pourraient être effectués en 2025. Si tout se passe bien, fin 2025, la commune de Montagny sera totalement en séparatif.

Il n'y a pas de question et Le Président remercie les intervenants pour toutes ces explications et passe au point Divers.

## 6. Divers.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » va parler au nom de la commission spéciale du Conseil général. Une demande de M. Stéphane Currat, chef du projet sport et loisirs, a été faite à la commission afin de clarifier un différend entre lui et M. Marc Küng sur la soumission des travaux du projet sport et loisirs. La commission a accepté cette demande et a organisé une table ronde le 29 novembre 2023 avec MM. Stéphane Currat et Marc Küng. À la suite d'une analyse et d'une discussion animée, mais constructive, il en est ressorti que dans le projet cité, les soumissions se sont déroulées correctement selon le processus en vigueur de la commune. La commission remercie M. Stéphane Currat pour l'excellente collaboration. Maintenant, la commission reçoit tous les procès-verbaux de séance de la commission de bâtisse et les remarques des membres de cette commission. Ces procès-verbaux restent en mains de la commission du Conseil général et ne sont pas transmis. La commission intervient auprès de M. Stéphane Currat uniquement si elle constate des anomalies ou autres problèmes importants dans l'évolution du projet. La commission félicite et remercie M. Stéphane Currat pour l'excellent travail effectué pour ce projet.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, remercie M. Gilbert Fragnière. Par rapport au projet sportif et de loisirs, tout se passe bien. Il faut anticiper la suite, et même la fin, c'est l'inauguration du site et pour l'inauguration, ce serait bien d'avoir un petit comité qui serait mis en place pour organiser cette inauguration, avec aussi des gens des sociétés. Un montant a été mis dans le projet pour ce point. Si des gens sont intéressés à participer à ce petit comité pour une inauguration fin septembre de l'année, ils sont priés de s'annoncer.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » a deux petites choses. Il aimerait que ce soit protocolé au procès-verbal, le fait que la commune de Montagny s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'installation de l'antenne 5G sur les terrains propriété de la société de tir au pistolet se fasse dans les meilleurs délais, afin que la société puisse bénéficier de la subvention annuelle de Swisscom qui permettra d'amortir l'investissement de Fr. 50'000.00 pour les travaux de mise aux normes du stand de tir qu'elle a été obligée de réaliser. Dans un but d'équité, si l'installation de cette antenne n'aboutit pas, M. Raphaël Pidoud demande qu'un montant, à définir entre la commune et la société de tir soit mis au budget et voté lors de la prochaine assemblée pour aider financièrement la société de tir au pistolet de Montagny.

M. le Syndic répond que c'est très bien que M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » ait soulevé ce point parce que, pas plus tard qu'aujourd'hui, il a eu la réponse de Swisscom par rapport à ce dossier. Ils ont certifié que le projet est mis à l'enquête et quelques oppositions vont être levées et à la suite de cela, la seule possibilité pour eux que le projet ne se réalise pas, c'est que les propriétaires du fonds changent d'avis. Du moment que la société de tir au pistolet est toujours favorable à cette antenne, elle sera construite et réalisée et ils auront les royalties qui vont tomber chaque année pour permettre d'éponger les dépenses et capitaliser.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » aimerait qu'on remercie Mme Anne Bersier, vice-syndique, qui a réussi à faire revivre le Centre médical de Montagny après plus de deux ans de travail acharné. Les citoyens de notre commune peuvent prendre rendez-vous avec un médecin dans le village. Il y a un médecin, deux en janvier et sûrement un troisième en 2024. En tous les cas, le centre de santé est fonctionnel et sera rentable dès 2024.

Mme Anne Bersier, vice-syndique, est remerciée par applaudissement.

M. Gérald Pidoud, groupe « Les 7Villages » relève qu'à Montagny-la-Ville, il y a depuis quelques mois, des nouveaux propriétaires, à l'ancien restaurant, qui s'amuse à parquer une camionnette au bord de la route et cette camionnette est parquée sur la commune. La délimitation de la route de Belmont, la patte d'oie, a été faite lors d'un arrangement avec le restaurant. Là, la personne met sa camionnette et du moment qu'une personne arrive depuis la route de Belmont et doit faire le cédez-le-passage pour rentrer sur la route cantonale, et qu'une autre voiture arrive



depuis Fribourg, la voiture depuis Fribourg ne peut pas tourner. Elle est obligée de s'arrêter sur la route pour s'engager et du moment qu'il y a deux ou trois voitures derrière, cela peut provoquer des accidents. Cela ne coûte rien à la commune, c'est juste leur dire qu'ils ne sont pas propriétaires du terrain pour parquer leur camionnette à cet endroit. Ils ont assez de place derrière le bâtiment et que c'est pour éviter un accident. Il remercie la commune d'intervenir, car cela règlera des petits soucis.

M. le Syndic prend la parole. Le 3 décembre à 13h00, il était très content, très satisfait. Dans un premier temps, il voudrait passer la parole à un des membres du Conseil communal, M. Hervé Oberson.

M. Hervé Oberson, conseiller communal, annonce qu'en date du lundi 20 novembre dernier, il a remis sa démission à ses collègues du Conseil communal, qui sera effective dès demain, car cela lui tenait à cœur de finaliser les travaux du budget 2024. C'est une décision qui est basée purement sur des motifs personnels, il n'y a aucune rancœur envers ses collègues, bien au contraire, mais il a la conviction qu'il s'agit d'un bon choix. Il n'a plus ce qu'il faut en lui pour assumer cette fonction exigeante de la façon qu'il estime être la bonne. Il se doit d'être pleinement investi et disponible pour cette tâche car notre commune le mérite et comme ce ne sera plus acquis, il lui appartient aujourd'hui de prendre cette décision. Il tient à remercier les membres du Conseil général pour l'accueil qui lui a été fait en cours de législature. Un merci particulier va aux membres de la COFI avec qui, il a eu plaisir de collaborer de manière régulière. A ses futurs ex-collègues du Conseil communal, merci du fond du cœur pour ces mois enrichissants passés en leur compagnie. Il a ressenti beaucoup de plaisir et de fierté à travailler avec eux, chaque lundi. Que la sagesse, le bien commun, la collégialité, le respect et la rigueur continuent à les accompagner dans leurs décisions. Il termine en adressant également ses remerciements à l'entier du personnel communal, qu'il soit en première ligne ou dans l'ombre, s'engage au quotidien pour Montagny. Il lui reste à souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Tout le monde applaudit M. Hervé Oberson pour ces paroles.

M. le Syndic dit que pour le Conseil communal, ce n'est pas une surprise du fait qu'il avait fait part de ses souhaits et ils ont tout simplement regretté son départ, le benjamin qui était un tout petit peu choyé. Le Conseil communal a eu beaucoup de plaisir à travailler avec M. Hervé Oberson.

M. le Syndic remercie les personnes qui étaient présentes à la sortie organisée pour les autorités, qui pourrait être renouvelée en fin de législature. Il remercie le Conseil général pour sa participation active et comme d'habitude l'administration, les journalistes, les citoyens qui se donnent la peine de participer à des séances. Il invite tout le monde à partager le verre de l'amitié et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

En conclusion de cette séance, Le Président remercie le Conseil communal pour l'organisation de la sortie, et merci à M. Hervé Oberson pour tout le travail effectué durant son séjour au Conseil communal. Il informe que la séance du Conseil général pour les comptes 2023 aura lieu le mardi 21 mai 2024 à 20h00. Il remercie toutes les personnes présentes ce soir, il leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et surtout il transmet ses meilleurs vœux de bonne santé pour 2024 ainsi qu'à leurs familles. Il invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 23h42, Le Président clôt officiellement cette séance ordinaire du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

François Egger

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route Bas-des-Esserts 15	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	excusé
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général - Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.

**Point no 2 de l'ordre du jour :**

2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.

Le règlement du Conseil général de la commune de Montagny du 6 décembre 2018 prévoit à son article 11 que la présidence et la vice-présidence sont élues pour une période de 12 mois ; les mêmes personnes ne peuvent pas être réélues dans leur fonction au cours de la même législature.

La dernière élection datant du 31 mai 2023, le Conseil général doit donc procéder à l'élection d'un/e président/e et d'un/e vice-président/e du Conseil général.

Le bureau du Conseil général

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général - Election d'un membre à la commission financière.

**Point no 3 de l'ordre du jour :**

3. Election d'un membre à la commission financière

A la suite de la démission de M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », avec effet au 21 mai 2024, le Conseil général doit procéder à l'élection d'un membre à la commission.

Le bureau du Conseil général

Marc Küng  
Route du Pré-Michel 9  
CH – 1776 Montagny-la-Ville  
079/645'47'97

Commune de Montagny  
1774 Cousset

**Concerne : Démission de la commission financière**

Madame, Monsieur,

Je suis candidat pour le poste de président du Conseil Général pour l'année 2024 et 2025.  
Ne voulant pas cumuler les mandats au sein de la commune, je démissionne de la commission financière pour la prochaine séance du 21 mai 2024.  
Une personne du groupe « 7villages » sera proposée à l'élection pour me remplacer.  
Je vous prie d'ajouter un point à l'ordre du jour du prochain Conseil Général.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Marc Küng



Montagny-la-Ville, le 2 avril 2024

## Commentaires sur les comptes 2023

Rédaction:

- Christophe Burri, administrateur communal
- Stéphane Currat, conseiller communal responsable des finances

Les comptes communaux 2023 sont les seconds à boucler sous la nouvelle norme comptable MCH2 (Modèle de Comptes Harmonisés 2) dont la mise en œuvre a été décidée dans la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) entrée en vigueur le 1er janvier 2021

### Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2023 boucle avec un résultat bénéficiaire de **Fr. 299'039**, pour un montant de charges de **Fr. 11'577'169** et des produits de **Fr. 11'876'208**.

Le budget 2023 prévoyait un déficit de Fr. 67'649, pour un montant de charges de Fr. 11'059'372 et des produits de Fr. 10'991'723.

En 2022, lors du passage MCH2, une réévaluation des immobilisations selon cette nouvelle norme a donné un résultat positif de Fr. 2'288'860. Dans les comptes, nous pouvons utiliser ce résultat en le répartissant sur 10 ans. Cette année, diverses corrections dans les comptes font qu'un montant de Fr. 527'784 a été prélevé. L'impact de cette correction est que nous pourrions bénéficier d'un montant annuel qui sera réduit à Fr. 191'523 à partir de 2024, soit une réduction de Fr. 37'362.

Ce très bon résultat trouve sa justification dans le dicastère des finances et peut être résumé de la manière suivante :

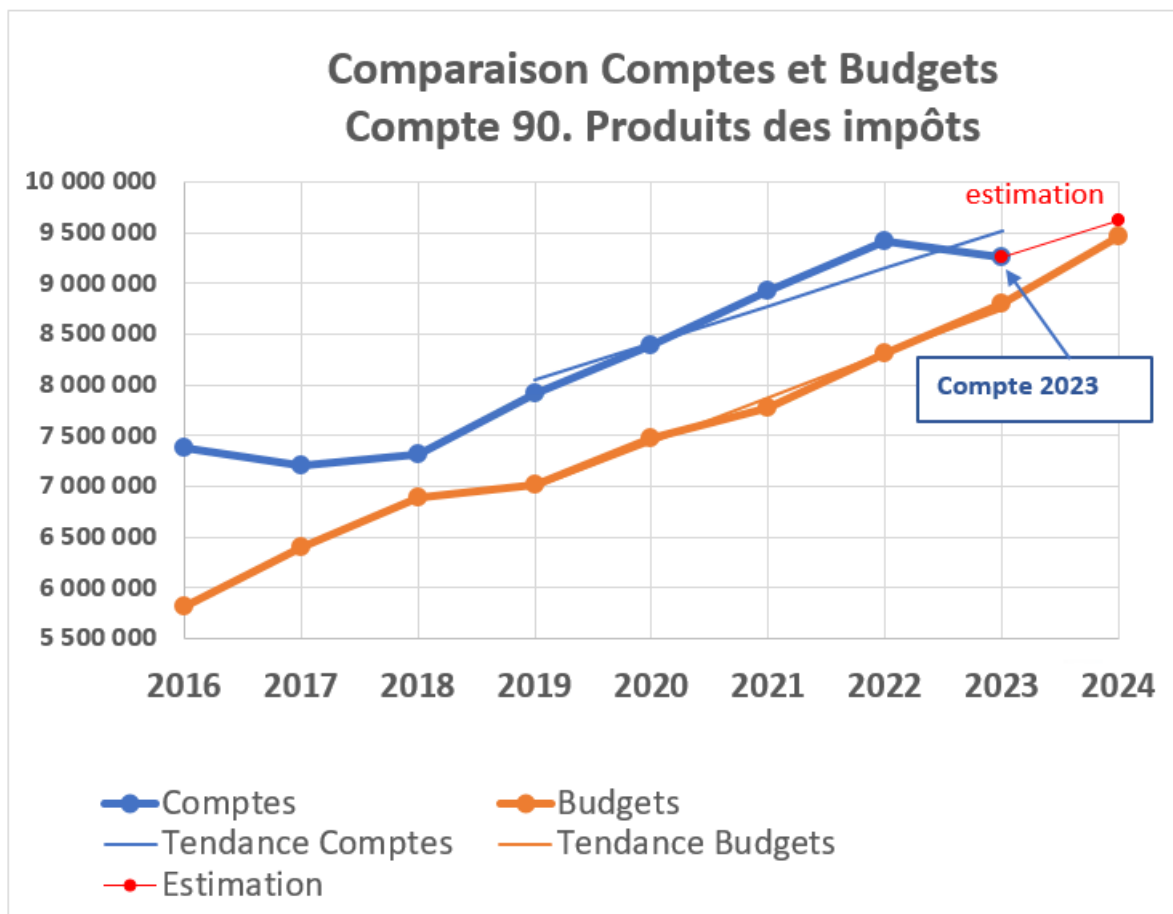
Chapitre comptable	Libellé	Montant	Commentaire
9100	Impôts communaux ordinaires	470'962	En particulier encaissements supplémentaires au titre de l'impôt des personnes physiques et prise en compte pour les personnes morales de l'estimation sur l'impôt de l'année en cours. Le montant est calculé en faisant la différence entre produits et charges dans les comptes et dans le budget.
9900	Postes non ventilables	527'784	En particulier prélèvement sur la réserve de retraitement du patrimoine administratif (revalorisation du bilan dans le cadre de la mise en place du MCH2), non prévus au budget 2023 (élément MCH2 non connu au moment de l'élaboration du budget 2023 en fin d'année 2022).

## Compte 90 – Produit des impôts

Sur le graphique ci-dessous on constate une diminution des produits du compte des impôts, par rapport à 2022.

La raison principale est que l'année dernière, dans les comptes 2022, nous avons eu des revenus davantage élevés, comme par exemple dans l'impôt sur les mutations (vente de bâtiments). La différence uniquement sur ce poste est de -445'000CHF par rapport à l'année dernière.

Le poste principal, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, continue sa progression avec +7%.



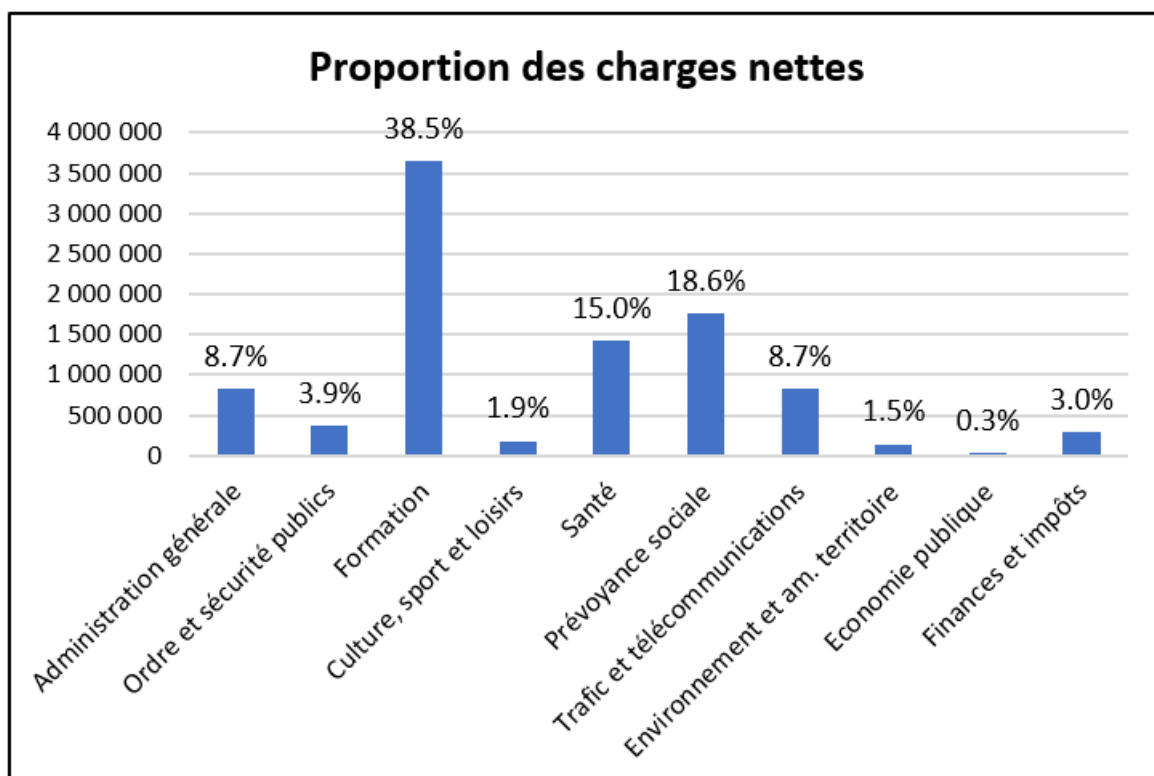
Généralement, pour effectuer une planification financière, les 5 dernières années sont utilisées.

La droite pour les comptes, calculé par une régression linéaire, montre une augmentation du revenu des impôts de Fr. 370'000 par an.

La droite pour les budgets, pour la même période, montre une augmentation de Fr. 440'000 par an.

**Proportion des charges nettes du compte de fonctionnement 2023**

N°	Chapitre	Charge nette Fr.	en %	par habitant Fr.
0	Administration générale	822 526	8.7%	274
1	Ordre et sécurité publics	367 388	3.9%	122
2	Formation	3 650 653	38.5%	1 215
3	Culture, sport et loisirs	179 097	1.9%	60
4	Santé	1 422 153	15.0%	473
5	Prévoyance sociale	1 761 483	18.6%	586
6	Trafic et télécommunications	823 753	8.7%	274
7	Environnement et am. territoire	138 845	1.5%	46
8	Economie publique	29 016	0.3%	10
9	Finances et impôts	284 884	3.0%	95
<b>Total de la charge nette</b>		<b>9 479 798</b>	<b>100%</b>	<b>3 155</b>
<i>Produit des impôts</i>		<i>9 778 837</i>		
<b>Bénéfice selon comptes 2023</b>		<b>299 039</b>		





Le tableau ci-après donne des explications plus précises sur les écarts entre les comptes et le budget :

No de compte	Libellé	Net compte	Net budget	Observations
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 192.20	6 000.00	Des inscriptions aux cours ont été annulées en dernière minute et il n'a pas été possible de réserver en 2023. Les inscriptions pour 2024 ont été faites pour la majorité. Des frais de cours figurent dans d'autres chapitres comme le 1400.3090.00.
0220.3102.00	Imprimés et publication	3 530.80	0.00	Offre d'emploi collaborateur technique et collaboratrice administrative
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	8 558.10	6 000.00	Réparation tablette, remplacement écran et changement du système de téléphonie de l'administration
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	1 175.15	5 743.00	Mise en place du système de comptage des heures en contracting et non pas en achat d'une solution
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	1 175.15	5 743.00	Mise en place du système de comptage des heures en contracting et non pas en achat d'une solution
0220.3130.03	Frais de ports	19 320.79	15 000.00	Envois supplémentaires en recommandés à la suite de la mise à l'enquête d'une antenne de téléphonie mobile à Mannens. Le montant a été refacturé au requérant 0220.4210.01
0220.3130.05	Prestation de services de tiers - DIGI-FR - SITEL	4 423.35	2 865.00	Emoluments supplémentaires pour utilisation portail d'accès aux services de l'Etat de Fribourg (Platcom)
0220.3132.00	Prestations et honoraires spécialistes et de tiers	- 2'030.50	2 000.00	Montant transitoire 2022 Fr. 5'000.00 utilisé que partiellement en 2023 pour la mise en place du MCH2
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	0.00	4 100.00	Le nouveau système pour noter les heures a été mis en place le 1er janvier 2024 donc pas de frais en 2023
0220.3151.00	Entretien de machines, véhicule et appar. divers	4 879.60	0.00	Achat de cartouches d'imprimantes et adaptations de matériel (centrale d'alarme suite au changement de téléphonie), Ce nouveau compte a été séparé du compte 0220.3158.00 - Contrat de maintenance informatique et site internet
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	882.80	0.00	Montant non budgété en 2023
0220.4210.01	Emoluments administratifs permis de constr. et naturalisat.	- 21 714.40	- 30 000.00	Diminution des recettes due au changement de collaborateur technique en 2023 et au retard pris dans ce cadre, de même du fait de la formation de son remplaçant.
0290.3010.01	Salaires personnel auxil. grands nettoyeurs	1 590.05	0.00	Montant non budgété
1400.3010.00	Salaires personnel contrôle des habitants	87 737.10	67 391.00	Engagement supplémentaire du personnel dû au congé maternité d'une employée de l'administration. L'assurance perte de gains établira le montant total de l'indemnité au terme du congé-maternité, le 1er avril 2024.
1500.3120.00	Frais d'électricité	0.00	2 200.00	Les frais d'électricité ne sont plus payés par la commune mais par l'association défense incendie

				de la Broye, locataire de la base de départ des pompiers de Cousset.
1500.3120.01	Frais de chauffage	0.00	8 000.00	Les frais de chauffage ne sont plus payés par la commune mais par l'association défense incendie de la Broye, locataire de la base de départ des pompiers de Cousset.
1500.3144.00	Entretien des bâtiments	6 050.90	1 500.00	Réparation de deux vitres cassées sur les portes du local des pompiers et réparation d'une infiltration dans le toit.
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives	1 952.05	0.00	Perte sur débiteurs concernant les taxes non-pompiers. La comptabilisation ne se fait que sur la base d'un acte de défaut de biens.
1500.3411.00	Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles	206 178.63	0.00	Il s'agit de la conséquence de la reprise du matériel pompier contre Fr. 0.-- par l'Association défense incendie de la Broye et des véhicules pompiers contre Fr. 202'000.00 par l'ECAB. à la suite de la réévaluation MCH2, l'ensemble de ces biens communaux ont été estimés de manière contraignante selon les normes à Fr. 408'178.63 (voir compte investissement 1500.606.00). Il a fallu transférer ces biens au patrimoine financier afin d'enregistrer cette vente à perte. Le montant de perte de Fr. 206'178.63 n'est pas à la charge de l'exercice 2023. il a été prélevé sur la plus-value de réévaluation du bilan, inscrite au compte 29500.00. Tout cela s'est fait en parfaite transparence avec le Service des communes.
1500.3611.00	Part. frais lutte contre les hydrocarbures	422.15	1 000.00	La lutte contre les hydrocarbures est prévue sous le compte 7201.3631.00
1500.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	- 1 252.00	- 10 200.00	Comme l'électricité et le chauffage de la base de départ sont payés directement par l'ADIS Broye, il n'y a pas de charges à encaisser de la part du locataire.
1500.4470.00	Loyer	- 46 900.00	- 50 500.00	Le montant du loyer est légèrement inférieur au montant prévu du fait que l'ADIS Broye n'a pas le besoin de louer une partie de l'abri PC sous les Bochons 2. Le loyer ne concerne donc que le bâtiment de la base de départ de Cousset.
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB	1 666.10	0.00	Le montant de la subvention reçue de l'ECAB était inférieur au montant prévu en transitoire en 2022.
2120.3151.00	Entretien de machines, appareils	18 165.55	8 500.00	Remplacement d'une photocopieuse tombée en panne à Mannens et divers travaux de réparation et de remplacement suite à des défauts sur le matériel scolaire (imprimantes, ordinateurs, machines à coudre, iPads, etc).
2120.3940.60	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	238.90	De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes. Pas d'incidence sur le résultat car le compte 9610.4940.00 est mis à 0.

2120.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances	- 3 016.95	0.00	Retour des caisses de classes non utilisés de l'années scolaire 2022-2023
2130.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	0.00	119 334.30	Le montant est comptabilisé sous le 2130.3320.90 (Participation = incorporel)
2130.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	151 055.95	0.00	Ce compte dépasse le montant prévu au budget au 2130.3300.20 du fait d'un rattrapage de l'amortissement pour le CO de Domdidier de Fr. 33'013.50, non opéré en 2022. La correction a donc été faite en 2023. Le montant décomposé est le suivant : Fr. 85'028.95 pour le CO de Cugy (2023) + Fr. 33'013.50 pour le CO de Domdidier (2023) + Fr. 33'013'50 pour le CO de Domdidier (2022). Le dépassement du montant prévu au budget (Fr. 33'013.50) n'a pas d'impact sur le résultat des comptes 2023 du fait qu'il a été prélevé sur le compte de réévaluation MCH2 no 29500.00, selon directive du Service des communes.
2130.3940.20	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	29 353.20	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
2130.4862.00	Revenus de transfert extraordinaires - collectivités publicu	- 13 254.45	0.00	Redistribution excédent du compte de résultat 2022 du CO de la Broye
2170.3010.04	Salaire du personnel auxiliaire	13 023.75	8 000.00	Engagement de personnel supplémentaire pour les grands nettoyyages d'été du fait de moins de temps disponible à cause des travaux de rénovation dans toutes les écoles en 2023.
2170.3099.00	Frais de repas, réception, cadeau	770.00	0.00	Cadeau-surprise offert à une heureuse concierge retraitée
2170.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments	26 338.35	10 000.00	Travaux divers sur les bâtiments communaux, en particulier rénovation d'un appartement de l'école de Mannens suite au départ de la locataire
2170.3150.00	Entretien appareils et mobilier	29 468.50	4 000.00	Travaux ordinaires de remplacement + changement en urgence du système d'éclairage de la scène du centre sportif de Cousset (14'000) + changement d'un tableau noir à la salle de l'étage de l'AES Cousset pour accueillir l'ACT-ACM dès la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 (6'000)
2170.3940.40	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	23 799.35	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
2170.3940.90	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	1 730.85	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
2170.4250.01	Vente électricité panneaux solaires sur/bâtiments communaux	- 6 318.00	- 8 000.00	Légère baisse de la production solaire photovoltaïque des panneaux sur la base de départ des pompiers de Cousset, due à une déféctuosité technique d'un câble. le problème a été identifié rapidement au début 2024 et la réparation est en cours.

2170.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale	- 6 000.15	0.00	Il s'agit de l'amortissement de la subvention cantonale versée pour la construction de la centrale de chauffage à distance à Cousset. (budgété initialement au 2170.4660.60)
2170.4910.00	Prestations effect. p/les invest. communaux	0.00	- 23 000.00	Il n'y a plus d'imputation des jetons de présences pour le projet global versés au compte d'investissement 3410.5290.00 - Crédit étude installations sportives
2180.3181.00	Pertes sur créances effectives	1 377.35	0.00	Pertes sur débiteurs sur factures AES en 2023
2180.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances	- 3 448.70	0.00	Participation du personnel à des formations et rembt assurances pertes de gains suite maladie/accident
2180.4631.00	Subventions cantonales	113.20	- 3 000.00	Remboursement au SEJ d'une subvention perçue à tort en 2022.
2195.3130.00	Transports scolaires	271 742.80	239 000.00	Diminution de la charge par rapport à 2022. Le budget 2023 est dépassé du fait entre autres de la dernière participation communale aux courses non subventionnées. Dès 2024, la commune n'aura plus à payer une participation de l'ordre de Fr. 40'000.00, la ligne de transport 20.334 Cousset-Mannens-Grandsivaz ayant été reconnue à part entière en raison de l'augmentation de fréquentation dans le CarPostal, notamment du fait qu'il est utilisé par les élèves du CO de la Broye.
3290.3631.00	Part. dép. du Conservatoire	51 161.30	39 323.25	Forte augmentation de la charge liée, sur la base du bilan de fréquentation de cette institution par des citoyennes/citoyens de notre commune.
3290.3636.00	Subside à la bibliothèque BIREMONT	45 005.10	60 080.00	La subvention communale pour le loyer des locaux de Cousset-Centre n'a été versée qu'à partir de juillet 2023 du fait de la procédure de demande de permis de construire et des travaux qui se sont déroulés dans le premier semestre 2023.
3290.3636.02	Part. à des manifestations culturelles	4 245.15	2 000.00	Diverses manifestations en 2023.
3420.3144.00	Entretien bancs publics, parcs, fontaines, chem. péd.	13 336.00	8 200.00	Entretien divers supérieurs aux prévisions et frais de mises en place des bancs publics avec fourniture de panneaux
4110.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	3 692.40	0.00	Cette charge non prévue au budget est un rattrapage de l'amortissement pour la participation communale pour le HIB de Fr. 1'846.20, non opéré en 2022. La correction a donc été faite en 2023. Le montant décomposé est le suivant : Fr. 1'846.20 (2022) + Fr. 1'846.20 (2023). Le dépassement non prévu au budget, Fr. 3'692.40, n'a pas d'impact sur le résultat des comptes 2023 du fait qu'il a été prélevé sur le compte de réévaluation MCH2 no 29500.00, selon directive du Service des communes.
4120.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	0.00	56 013.90	Le montant est comptabilisé sous le 4120.3320.90 (Participation = incorporel)

4120.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles	112 027.80	0.00	Ce compte dépasse le montant prévu au budget au 4120.3300.20 du fait d'un rattrapage de l'amortissement pour l'EMS des Fauvettes de Fr. 56'013.90, non opéré en 2022. La correction a donc été faite en 2023. Le montant décomposé est le suivant : Fr. 56'013.90 (2022) + Fr. 56'013.90 (2023). Le dépassement du montant prévu au budget (Fr. 56'013.90) n'a pas d'impact sur le résultat des comptes 2023 du fait qu'il a été prélevé sur le compte de réévaluation MCH2 no 29500.00, selon directive du Service des communes.
4120.3940.20	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	14 572.10	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	389 060.75	348 630.00	Le dépassement du compte est dû à la participation communale au déficit du résultat des soins à domicile en 2022, Fr. 40'430.85. Cette somme a été rajoutée aux parts des communes 2023.
4210.3640.00	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	77 000.00	0.00	Mise en provision de l'ensemble des prêts consentis par la commune en faveur du Centre médical de Montagny SA (CMM SA).
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	18 035.40	12 000.00	Il y a eu plus de soins dentaires en 2023. En conséquence, la participation des parents a aussi été plus grande, voir compte 4330.4260.00
5451.3636.00	Subventions aux crèches	325 727.80	190 000.00	Augmentation conséquence des subventions communales. Chaque participation fait l'objet d'une rédaction de convention. Un contrôle très strict des subventions a été mis en place pour s'assurer du bien-fondé des participations demandées. <b>Voir détail plus bas.</b>
6150.3132.00	Frais d'honoraires externes pour projets routiers	2 520.00	0.00	Etude demandée par la commune pour le débouché du quartier Pré de la Croix sur la route communale à Cousset
6150.3141.00	Entretien des routes et des trottoirs	9 928.60	10 000.00	Travaux divers et reprofilages de routes, par ex. Cousset-Montagny-les-Monts, avec pose d'un nouveau revêtement avec de l'enrobé.
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines	58 430.20	21 000.00	Divers entretiens selon le programme et remplacement complet imprévu du moteur du camion de la voirie (fr. 33'000.00 env.)
6150.3940.10	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	26 938.85	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
6150.3940.60	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	1 797.70	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
6150.3940.90	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	145.90	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
6150.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	- 25 117.20	- 20 000.00	Notamment taxe de décharge perçue auprès des exploitants, Fr. 19'220.00 en 2023
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	46 109.50	30 000.00	Travaux divers et fuites d'eau en 2023 (Le Jordil avant les travaux, Les Arbognes, Route des Buissons)

7101.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur (FSMV)	46 165.43	47 564.05	Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base. Le montant est mis sur le compte 29001.00 - Financement spécial Approvisio.en eau, Maintien de la valeur
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	10 622.25	19 762.35	Pour équilibre du compte 7101 - Approvisionnement en eau . Le montant est mis en réserve au 29001.01 - Financement spécial Approvisio.en eau, Équilibre du compte
7101.3612.20	Participation versée à l'Entente	153 256.20	93 113.15	Selon estimation du montant à payer au titre de participation communale aux frais d'exploitation de l'Entente. A noter que Payerne prélève de moins en moins d'eau et comme les frais sont répartis en fonction des consommations, la part communale à payer devient plus grande, d'où cette augmentation.
7101.3940.31	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	27 755.65	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7101.3940.91	Imputations int. Intérêts passifs engagements finan. incorp.	0.00	58.50	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7101.4240.05	Vente d'eau au GAGN (Group. adduct. eau Glâne Nord)	- 16 320.10	0.00	Pour la première fois, et grâce à la chambre de comptage et d'échange des eaux à Grandsivaz, la commune de Montagny a pu vendre de l'eau au réseau du GAGN. Cette vente vient compenser l'achat d'eau au GAGN inscrite au 7101.3105.00 (Fr. 3'567.35) et l'indemnité de Fr. 10'000.00 à payer au GAGN pour la pression de défense incendie des villages de Mannens et Grandsivaz en cas de coupure d'électricité (garantie d'approvisionnement selon l'ECAB).
7201.3120.00	Eau, énergie, chauffage STEP	61 723.25	42 600.00	Augmentation du coût de fourniture de l'électricité de la station d'épuration. dû au fait que la commune se trouve sur le marché libre et donc non régulé (Consommation de + de 100'000 kWh par année). le contrat OPTIMO signé avec Groupe E a été signée pour 6 ans dès le 1.1.23 et il est donc applicable jusqu'au 31.12.2027
7201.3510.00	Attribution à la réserve "maintien des installations EU	347 581.20	344 694.00	Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base. Le montant est mis sur le compte 29002.00 - Financement spécial Trait. eaux usées, Maintien de la valeur
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	120 546.25	83 137.85	Pour équilibre du compte 7201 - Traitement des eaux usées. Le montant est mis en réserve au 29002.01 - Financement spécial Trait. eaux usées, Équilibre du compte
7201.3940.32	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	22 155.15	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7201.3940.92	Imputations int. Intérêts passifs engagements finan. incorp.	0.00	85.40	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	28 239.30	7 011.30	Achat de sacs rouges supérieur aux prévisions. Il était prévu d'en acheter plutôt en 2024 mais l'achat a été avancé du fait du stock en baisse

				dans le deuxième semestre 2023, ceci pour éviter tout pénurie.
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets déchetterie	79 477.70	105 000.00	Conforme aux comptes 2022. le budget 2023 était surestimé.
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	3 026.85	0.00	Perte sur débiteurs concernant les taxes déchetterie. La comptabilisation ne se fait que sur la base d'un acte de défaut de biens.
7301.3940.33	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	602.40	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7410.3132.00	Honoraires étude cours d'eau	9 693.00	0.00	Travaux d'étude d'un bureau géomètre du fait des débordements aux Pelons et de la modification naturelle de l'écoulement de l'Arbogne.
7410.3940.20	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	273.85	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7410.4630.00	Subventions fédérales	- 26 067.45	0.00	Subventions fédérales reçues en 2023 pour l'année 2022, comptabilisée en transitoire sous le compte 7410.4631.00 - Subventions cantonales
7410.4631.00	Subventions cantonales	26 066.60	- 20 000.00	Le montant à recevoir en 2023 sur les travaux 2022, Fr. 46'237.00, concernait en fait des subventions fédérales (Fr. 26'067.45 au compte 74110.4630.00) et des subventions cantonales (Fr. 20'170.40 au compte 7410.4631.00). La comptabilisation effective des montants reçus a donc corrigé le budget, d'où un montant négatif de subvention en 2023.
7710.3940.30	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	136.00	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
7900.3940.90	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers	0.00	356.20	Voir remarque sur imputation 2120.3940.60
8200.3130.00	Prestations de tiers (coupes/entret arbres/haies)	12 104.40	0.00	Abattage du peuplier et de plusieurs arbres au centre sportif, à proximité de la nouvelle buvette-vestiaire. Il s'agissait de coupes de sécurité nécessaires pour des arbres malades et dont l'abattage ultérieur aurait posé des problèmes en raison de la présence du nouveau bâtiment.
9100.3180.00	Réévaluation sur créances (provision ducroire)	81 019.38	0.00	Augmentation de la provision Ducroire à la suite de l'identification de risques ordinaires.
9100.4001.10	Impôts sur fortune des pers. physiques, années précédentes	77 756.20	- 15 214.65	L'impôt à recevoir a été surévalué dans le cadre du bouclage des comptes 2022. Il s'agit de proportion qui sont calculées avec le compte 9100.4000.10 Impôt revenu PP, lequel enregistre un excédent de revenu de Fr. 383'161.70

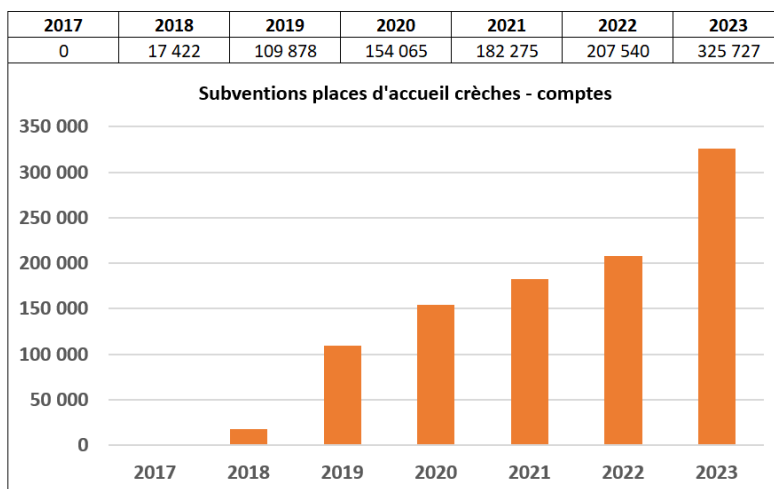
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice des pers. morales - années précédentes	- 94 111.35	0.00	Montant non prévu au budget pour les années précédentes, selon directive MCH2 (exception faite pour le revenu PP, selon décision du CC)
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels/poursuites	- 20 667.40	- 50 000.00	Baisse des remboursements de poursuites enregistrées en 2023, sans raison particulière.
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	- 234 126.00	- 353 000.00	Montant perçu inférieur aux prévisions, situation ordinaire pour cet impôt irrégulier dont l'estimation budgétaire est difficile.
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	78 856.00	150 000.00	Le besoin en financement n'a pas été aussi important que prévu, si bien que la commune a pu utiliser plus longtemps la trésorerie existante avant de devoir emprunter pour payer les travaux de construction dans la commune (Mannens, buvette-vestiaire, investissements divers, etc.)
9900.4895.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA	- 527 784.46	0.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation MCH2, compte 29500.00 pour : - Fr. 228'886.03 - 2ème tranche de dissolution de la provision de réévaluation sur 10 ans (Fr. 2'288'860.36 au total à la suite de l'introduction du MCH2 - Fr. 92'719.80 - Rattrapage immo 2022 (Fr. 33'013.50 CO + Fr. 1846.20 HIB + Fr. 56'013.90 EMS) - Fr. 206'178.63 - Perte sur reprise du matériel et des véhicules pompiers

### Dépassement important :

Détails sur le compte 5451.3636.00 qui a eu un dépassement du budget de Fr. 135'727.

Le Conseil communal travaille sur ce dossier afin de proposer une solution qui nous permette de maîtriser les dépenses de ce poste.

#### **5451.3636.00 Subventions places d'accueil crèches**





## Compte d'investissement

Le compte d'investissement 2023 boucle avec un excédent de dépenses de **Fr. 2'303'188**, pour un montant de dépenses de **Fr. 2'883'086** et des recettes de **Fr. 579'898**.

Le budget 2022 prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 11'079'311, pour un montant de dépenses de Fr. 11'167'695 et des recettes de Fr. 88'384.

Les fiches de contrôle de projets annexées renseignent sur la situation financière.

A noter en particulier :

N° compte	Libellé	Net compte	Net budget	Observations
1500.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF	- 408'178.63	0.00	Transfert des valeurs (matériel pompiers et véhicules) du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) pour permettre la vente/reprise des biens par l'association de défense incendie et de secours de la Broye (ADIS Broye) et par l'ECAB. Ce montant représente la valeur de reprise des véhicules par l'ECAB, Fr. 202'000.00, et la perte sur la cession sur ces mêmes véhicules et sur le matériel, Fr. 206'178.63.
2130.6620.00	Rembt particip. constr./transf. CO de la Broye	- 42'663.00	0.00	Excédent remboursée à la commune sur la participation à la construction du CO de Cugy (Fr. 2'876'962.00 payés en 2022)
4210.5450.00	Prêt au centre médical de Montagny SA	37'000.00	37'000.00	Le solde du montant décidé par le Conseil général, Fr. 69'000.00 en tout dont Fr. 32'000.00 ont été avancé en 2023, a été versé au Centre médical de Montagny SA à la suite de la réouverture du cabinet.
6150.6040.00	Vente article 545 partiel à Villarey - 346 m2	0.00	- 1'384.00	Cette vente de terrain étant de caractère agricole, la transaction comptable selon MCH2 a été passée sous le compte 8110.6060.00. Par ailleurs, s'agissant d'une vente de terrain, le terrain en question a passé du patrimoine administratif au patrimoine financier, les terrains devenant ainsi privés. La transaction s'est déroulée comme prévu, un terrain supplémentaire lié au dossier a été cédé en plus par opportunité.
8110.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF	- 1'872.00	0.00	Cette vente de terrain étant de caractère agricole, la transaction comptable selon MCH2 a été passée sous le compte 8110.6060.00 au lieu du compte 6150.6040.00. Par ailleurs, s'agissant d'une vente de terrain, le terrain en question a passé du patrimoine administratif au patrimoine financier, les terrains devenant ainsi privés. La transaction s'est déroulée comme prévu, un terrain supplémentaire lié au dossier a été cédé en plus par opportunité.

## Bilan

Du fait de l'introduction du MCH2 en 2022, le bilan 2023 peut être comparé pour la première fois avec un exercice antérieur.

La trésorerie de la commune au 10010.00 a fortement diminué du fait du remboursement de deux emprunts en 2023 avec des taux à zéro ou négatifs, d'un montant totalisant 6,5 millions. Ils n'ont pas été reconduits la commune disposant de suffisamment de liquidités pour le règlement des factures liés aux investissements 2023, notamment pour la construction de la buvette-vestiaire et pour les travaux routiers, d'eau potable et d'épuration dans la commune.

Le financement spécial approvisionnement en eau, Maintien de la valeur, est en phase de régularisation, - 285'838 en 2022 contre – 239'673.50 en 2023.

Sous la fonction 295 « Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) on constate une diminution de Fr. 527'784 de la réserve liée au retraitement du fait de l'amortissement sur 10 ans de la réévaluation du bilan (Fr. 228'886.03 en 2023) et du prélèvement autorisé par le Service des communes de la perte de valeur de Fr. 206'178 comptabilisée sur le matériel et les véhicules des pompiers, ainsi que pour des immobilisations supplémentaires de l'année 2022 (Fr. 3'692 HIB + Fr. 56'013 Fauvettes + Fr. 33'013 CO Domdidier = Fr. 92'719) . Ce rattrapage de Fr. 92'719 pour 2022 qui constituent un rattrapage n'ont été identifiées qu'en 2023 du fait d'informations lacunaires reçues de spécialistes indiquant que les participations sous forme de prêts n'étaient pas soumises à amortissement, ce qui s'est avéré inexact après un contrôle auprès du service des communes).

La fonction 299 « Excédent ou découvert au Bilan » permet une meilleure visualisation du résultat annuel au regard des résultats cumulés des années précédentes. Le compte 29990.00 « résultats cumulés des années précédentes » représentent la fortune de la commune, à laquelle il faut rajouter le résultat annuel sous le compte 29900.00.

### Compte 299 – Excédent ou découvert de bilan

Le bilan du compte 299 montre que nous avons un **excédent de bilan de Fr. 8'283'361**. Il s'agit d'une fortune qui est purement comptable et qui n'existe pas dans un compte bancaire.

Il est tout de même avantageux de posséder un excédent de bilan conséquent.

Avantages principaux :

- Nous n'aurons pas d'obligation légale de procéder à une augmentation d'impôt dans le cas d'exercice comptable déficitaire. Cette fortune est ainsi un « coussin » qui permet à la commune de parer à d'éventuelles difficultés financières sans modifier ses taux.
- Les banques peuvent être amenées à nous proposer des meilleures conditions lorsque nous sollicitons des emprunts.

## Taux de couverture

Compte 71 – Approvisionnement en eau : 100 % conforme à la norme légale de 100 %

Compte 72 – Traitement des eaux usées : 100 % conforme à la norme légale de 100 %

Compte 73 – Gestion des déchets : 83.9 % conforme à la norme légale de min. 70 %

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>881,154.83</b>	<b>58,627.90</b>	<b>906,168.00</b>	<b>65,800.00</b>	<b>867,275.03</b>	<b>73,494.85</b>
			822,526.93		840,368.00		793,780.18
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>170,728.91</b>		<b>172,550.00</b>		<b>161,370.80</b>	
<b>011</b>	<b>Législatif</b>	<b>43,201.01</b>		<b>49,757.00</b>		<b>40,811.60</b>	
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>	<b>43,201.01</b>		<b>49,757.00</b>		<b>40,811.60</b>	
0110.3000.00	Jetons de présence Conseil général 3 séances en 2023 de 30 personnes x forfait de 90.00 par conseiller = (90 x 90) = 8100	7,020.00		8,100.00		10,170.00	
		90.00 90.0000	8,100.00				
0110.3000.01	Jetons de présence du bureau du Conseil général Bureau : 5 séances de 2 h x 5 pers. x 25.00/h Présidence du bureau et du CG 15 h x 25.-	252.50		1,625.00		453.75	
		5.00 250.0000	1,250.00				
		15.00 25.0000	375.00				
0110.3000.02	Jetons de présence de la Commission financière Moyenne des 3 dernières années	2,537.50		3,000.00		2,712.50	
			3,000.00				
0110.3000.03	Jetons de présence commissions spéciales CG	350.00		1,000.00		575.00	
			1,000.00				
0110.3000.04	Rémunération des scrutateurs Votations fédérales (4x) = 4 x 500 Imprévus	2,290.00		3,000.00		1,530.00	
		4.00 500.0000	2,000.00				
		1.00 1,000.0000	1,000.00				
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	199.95		1,793.00		-187.75	
			1,793.00				
0110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	55.00		296.00		37.95	
			296.00				
0110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses compensation AF			343.00			
			343.00				
0110.3102.00	Imprimés et publications 4 mises sous pli à la Rosière 4 x 600 3 x convoc. FO Conseil général x 250 Abo journal la Liberté, la Broye et le Républicain Publications diverses feuille officielle FR	12,834.90		13,000.00		11,066.02	
		4.00 600.0000	2,400.00				
		3.00 250.0000	750.00				
		1.00 700.0000	700.00				
		1.00 3,000.0000	3,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Impression de deux éditions du journal communal	2.00	3,000.0000		6,000.00		
	Divers	1.00	150.0000		150.00		
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements		5,863.81		7,100.00		6,669.18
	Envois de 4 certificaux électoraux x 1400 = 5600	4.00	1,400.0000		5,600.00		
	Distribution du journal communal	2.00	250.0000		500.00		
	Divers	1.00	1,000.0000		1,000.00		
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision		6,462.00		5,500.00		5,492.70
	Selon offre				5,500.00		
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		5,335.35		5,000.00		2,292.25
	Excursion des Autorités (Conseil général, Conseil communal et secrétariat CC et CG (2 pers.) - 1 journée programme à définir				5,000.00		
	Transport, repas, visites						
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>		<b>127,527.90</b>		<b>122,793.00</b>		<b>120,559.20</b>
<b>0120</b>	<b>Exécutif</b>		<b>127,527.90</b>		<b>122,793.00</b>		<b>120,559.20</b>
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal		97,802.15		88,600.00		96,684.95
	50 séances de Conseil communal x 7 x Fr. 110.00	50.00	770.0000		38,500.00		
	Forfait Conseil communal	1.00	41000.0000		41,000.00		
	200 séances au tarif horaire de fr. 35.00	200.00	35.0000		7,000.00		
	Forfait téléphonique 7 x 300	7.00	300.0000		2,100.00		
0120.3000.01	Jetons de présence Commission de rédaction du journal comm.		3,542.50		3,500.00		3,136.15
	6 séances x 6 personnes x 2 h. x 25.-	6.00	300.0000		1,800.00		
	40 heures x 25 pour mise en page et finalisation	40.00	25.0000		1,000.00		
	Prestations site internet et identité visuelle (20 h. x 25.-)	20.00	25.0000		500.00		
	+200 pour total de 4'800 arrondi à 5'000	1.00	200.0000		200.00		
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC		17,327.05		19,675.00		11,883.90
					19,675.00		
0120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		283.80		3,253.00		193.45
					3,253.00		
0120.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation AF		3,315.35		3,765.00		2,395.60
					3,765.00		
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux		4,891.55		4,000.00		4,649.75

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Souper du Conseil communal et du personnel		4,000.00				
0120.3102.00	Imprimées et publications					351.60	
0120.3130.00	Cotisations aux associations	20.00					
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	345.50				1,263.80	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>710,425.92</b>	<b>58,627.90</b>	<b>733,618.00</b>	<b>65,800.00</b>	<b>705,904.23</b>	<b>73,494.85</b>
<b>021</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>180,824.39</b>		<b>179,628.00</b>		<b>177,655.49</b>	
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>	<b>180,824.39</b>		<b>179,628.00</b>		<b>177,655.49</b>	
0210.3010.00	Salaires du personnel communal	145,382.25		143,585.00		136,303.10	
			143,585.00				
0210.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	178.25				5,783.10	
0210.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	1,470.00				1,576.00	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	9,729.55		9,548.00		9,284.30	
			9,548.00				
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	12,176.40		11,975.00		11,762.40	
			11,975.00				
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2,909.05		3,102.00		2,835.40	
			3,102.00				
0210.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	3,639.30		3,589.00		3,731.80	
			3,589.00				
0210.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	870.40		829.00		870.10	
			829.00				
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	4,469.19		7,000.00		5,509.29	
	Selon moyenne des années précédentes		7,000.00				
<b>022</b>	<b>Services généraux, autres</b>	<b>518,600.58</b>	<b>36,460.90</b>	<b>542,580.00</b>	<b>43,500.00</b>	<b>518,496.19</b>	<b>51,127.85</b>
<b>0220</b>	<b>Services généraux, autres</b>	<b>518,600.58</b>	<b>36,460.90</b>	<b>542,580.00</b>	<b>43,500.00</b>	<b>518,496.19</b>	<b>51,127.85</b>
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	286,476.65		298,578.00		283,284.55	
			298,578.00				
0220.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté	256.40		4,000.00		2,679.60	
			4,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	1,110.00				3,082.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	18,741.05		19,855.00		17,489.10	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	25,327.90		24,174.00		24,432.60	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	5,740.80		6,450.00		5,723.15	
0220.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	7,141.55		7,464.00		4,806.50	
0220.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	1,712.20		1,724.00		1,419.95	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1,192.20		6,000.00		4,088.25	
	C) Des inscriptions aux cours ont été annulées en dernière minute et il n'a pas été possible de réserver en 2023. Les inscriptions pour 2024 ont été faites pour la majorité. Des frais de cours figurent dans d'autres chapitres comme le 1400.3090.00.						
	Cours interentreprises apprentis		1,000.00				
	Livres	1.00 700.0000	700.00				
	2 jours de formation par employé x 4 employés selon choix et décisions : 3000	1.00 3,000.0000	3,000.00				
	formation ECAB pour employé technique (prot. des bâtiments contre dangers naturels) 1000		1,000.00				
	Divers	1.00 300.0000	300.00				
0220.3100.00	Matériel de bureau	8,522.54		8,500.00		8,485.33	
	Moyenne des dernière années		8,500.00				
0220.3101.00	Achat carburant véhicule	263.30				268.01	
0220.3102.00	Imprimés et publication	3,530.80					
	C) Offre d'emploi collaborateur technique et collaboratrice administrative						
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	8,558.10		6,000.00		915.10	
	C) Réparation tablette, remplacement écran et changement du système de téléphonie de l'administration						
	Changement central et appareils téléphoniques administration		5,000.00				
	Divers et imprévus		1,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3113.00	Matériel informatique					1,332.00	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	1,175.15		5,743.00			
	C) Mise en place du système de comptage des heures en contracting et non pas en achat d'une solution						
	Logiciel de gestion du temps - Frais d'install. et mise en service - coût unique		5,743.00				
0220.3120.00	Frais d'énergie (chauff., électr., eau)			550.00			
			550.00				
0220.3130.01	Téléphones	5,499.75		5,500.00		5,066.60	
			5,500.00				
0220.3130.02	Cotisation aux associations	9,527.35		11,377.00		9,498.00	
	Assoc. communes suisses	1.00 500.0000	500.00				
	Assoc. des communes fribourgeoises	1.00 10000.0000	10,000.00				
	Ascobroye		877.00				
0220.3130.03	Frais de ports	19,320.79		15,000.00		14,465.03	
	C) Envois supplémentaires en recommandés suite à une mise à l'enquête d'une antenne de téléphonie mobile à Mannens. Le montant a été re-facturé au requérant 0220.4210.01						
	Selon les années précédentes		15,000.00				
0220.3130.04	Archives communales	372.00		500.00		500.00	
	Reliure des PV : 2 classeurs x 250	2.00 250.0000	500.00				
0220.3130.05	Prestation de services de tiers - DIGI-FR - SITEL	4,423.35		2,865.00		1,400.00	
	C) Emoluments supplémentaires pour utilisation portail d'accès aux services de l'Etat de Fribourg (Platcom)						
	DIGI-FR : 2932 hab. x Fr. 1.00 = Fr. 2'8 franc par habitant	2865.00 1.0000	2,865.00				
0220.3130.06	Emoluments cantonaux préavis permis construire					8,705.00	
0220.3132.00	Prestations et honoraires spécialistes et de tiers	-2,030.50		2,000.00		7,234.17	
	C) Montant transitoire 2022 Fr. 5'000.00 utilisé que partiellement en 2023 pour la mise en place du MCH2						
			2,000.00				
0220.3133.00	Charges pour l'informatique			4,100.00			
	C) Le nouveau système pour noter les heures a été mis en place le 1er janvier 2024 donc pas de frais en 2023						

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Tipee - Logiciel de temps - Coût de maintenance annuel 4100 TTC		4,100.00				
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses Assurances mobilier et Rc pour toute l'activité communale	29,493.95	30,000.00	30,000.00		29,217.95	
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	852.05	300.00	300.00		869.95	
0220.3137.01	Impôt des véhicules	416.00	500.00	500.00		49.10	
0220.3151.00	Entretien de machines, véhicule et appar. divers	4,879.60					
	C) Achat de cartouches d'imprimantes et adaptations de matériel (centrale d'alarme suite au changement de téléphonie), Ce nouveau compte a été séparé du compte 0220.3158.00 - Contrat de maintenance informatique et site internet						
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique					2,557.95	
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique et site internet	70,532.20		75,200.00		74,579.80	
	Contrat de maintenant Urbanus	1.00 14500.0000	14,500.00				
	Contrat de support Urbanus	1.00 20000.0000	20,000.00				
	Heures support suppl.	1.00 10000.0000	10,000.00				
	Hébergement Data consulting et licences microsoft (14x)	1.00 17000.0000	17,000.00				
	Maintenance modules "my urbanus", cadastre, etc.	1.00 5,000.0000	5,000.00				
	Fin de projet migration sur MCH2 par Dataconsulting.	1.00 5,000.0000	5,000.00				
	Maintenance site internet	1.00 3,700.0000	3,700.00				
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	4,621.60	6,000.00	6,000.00		4,863.70	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	882.80				280.00	
	C) Montant non budgété en 2023						
0220.3170.01	Frais de déplacement personnel administratif	61.00	200.00	200.00		112.00	
0220.3320.10	Amortissements planifiés, logiciels et licences					1,090.80	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		1,749.95		2,000.00		2,787.70
	Prestations encaissées pour des tâches administratives (décisions administratives, ordonnances pénales, etc.)		2,000.00				



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.4210.01	Emoluments administratifs permis de constr. et naturalisat.		21,714.40		30,000.00		29,862.80
	C) Diminution des recettes due au changement de collaborateur technique en 2023 et au retard pris dans ce cadre, de même du fait de la formation de son remplaçant.						
			30,000.00				
0220.4250.00	Ventes		12,124.90		11,500.00		12,834.60
	Paroisse de Montagny-Tours	1.00 7,000.0000	7,000.00				
	A la suite d'un contrôle avec le SCC, les tarifs d'encaissements des impôts paroissiaux selon convention correspondent avec ceux pratiqués par l'Etat.						
	Paroisse de Mannens-Grandsivaz	1.00 2,500.0000	2,500.00				
	A la suite d'un contrôle avec le SCC, les tarifs d'encaissements des impôts paroissiaux selon convention correspondent avec ceux pratiqués par l'Etat.						
	AVS	1.00 2,000.0000	2,000.00				
0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		871.65				5,642.75
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>11,000.95</b>	<b>22,167.00</b>	<b>11,410.00</b>	<b>22,300.00</b>	<b>9,752.55</b>	<b>22,367.00</b>
<b>0290</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>11,000.95</b>	<b>22,167.00</b>	<b>11,410.00</b>	<b>22,300.00</b>	<b>9,752.55</b>	<b>22,367.00</b>
0290.3010.00	Salaire du concierge	7,806.35		9,739.00		7,346.55	
				9,739.00			
0290.3010.01	Salaires personnel auxil. grands nettoyages	1,590.05				639.00	
	C) Montant non budgété						
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	577.15		647.00		518.55	
				647.00			
0290.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	450.10		515.00		702.60	
				515.00			
0290.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	305.55		210.00		271.55	
				210.00			
0290.3054.00	Cotisations patronales aux AF	215.75		243.00		203.50	
				243.00			
0290.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	56.00		56.00		46.95	
				56.00			
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures					23.85	
0290.4470.01	Location des terres communales		13,167.00		13,300.00		13,367.00

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Location des terres communales selon baux à ferme		13,270.00				
	Locations des forêts pour la gestion par le GFBV		30.00				
0290.4479.00	Loyer des antennes de téléphonie mobile		9,000.00		9,000.00		9,000.00
	Salt - Nouveau tarif		9,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>	<b>513,780.23</b>	<b>146,392.15</b>	<b>293,360.00</b>	<b>150,750.00</b>	<b>270,592.65</b>	<b>118,374.90</b>
			367,388.08		142,610.00		152,217.75
<b>14</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>105,098.75</b>	<b>14,642.50</b>	<b>83,870.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>88,041.90</b>	<b>14,445.45</b>
<b>140</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>105,098.75</b>	<b>14,642.50</b>	<b>83,870.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>88,041.90</b>	<b>14,445.45</b>
<b>1400</b>	<b>Questions juridiques générales</b>	<b>105,098.75</b>	<b>14,642.50</b>	<b>83,870.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>88,041.90</b>	<b>14,445.45</b>
1400.3000.00	Vacations commission de naturalisation	136.25		1,000.00		198.90	
			1,000.00				
1400.3010.00	Salaire personnel contrôle des habitants	87,737.10		67,391.00		72,707.85	
	C) Engagement supplémentaire du personnel dû au congé maternité d'une employée de l'administration. L'assurance perte de gains établira le montant total de l'indemnité au terme du congé-maternité, le 1er avril 2024.						
			67,391.00				
1400.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté	45.65				19.85	
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	5,865.50		4,481.00		4,605.85	
				4,481.00			
1400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	2,784.85		2,469.00		2,913.60	
				2,469.00			
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1,753.90		1,456.00		1,450.40	
				1,456.00			
1400.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,194.25		1,684.00		1,893.40	
				1,684.00			
1400.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	524.85		389.00		445.05	
				389.00			
1400.3090.00	Frais de formation du personnel	410.00					
1400.3130.00	Emoluments pour prestations - Cartes d'identité et divers	3,646.40		5,000.00		3,807.00	
				5,000.00			
1400.4210.00	Emoluments administratifs contrôle habitants		14,502.50		15,000.00		14,445.45
			15,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1400.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		140.00				
<b>15</b>	<b>Service du feu</b>	<b>373,844.68</b>	<b>125,757.65</b>	<b>174,186.15</b>	<b>131,700.00</b>	<b>130,612.70</b>	<b>98,899.45</b>
<b>150</b>	<b>Service du feu</b>	<b>373,844.68</b>	<b>125,757.65</b>	<b>174,186.15</b>	<b>131,700.00</b>	<b>130,612.70</b>	<b>98,899.45</b>
<b>1500</b>	<b>Service du feu communal</b>	<b>217,513.28</b>	<b>125,757.65</b>	<b>15,150.00</b>	<b>131,700.00</b>	<b>130,612.70</b>	<b>98,899.45</b>
1500.3000.00	Jetons Commiss. du Feu et des Construct.	787.50		1,000.00		227.50	
			1,000.00				
1500.3000.01	Jetons de présences Service du Feu	770.00		200.00		1,400.00	
			200.00				
1500.3010.00	Solde du corps des pompiers					49,592.50	
1500.3010.01	Frais d'intervention					15,389.45	
1500.3010.02	Frais de conciergerie					1,152.00	
1500.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					10.00	
1500.3090.00	Frais de formation sapeurs-pompiers					5,950.20	
1500.3101.00	Achat de matériel d'exploitation, fournitures Plus rien en 2023 --> Charges du bataillon					25,081.40	
1500.3101.01	Achat carburant véhicule					1,974.95	
1500.3103.00	Littérature spécialisée, magazines					75.00	
1500.3120.00	Frais d'électricité C) Les frais d'électricité ne sont plus payés par la commune mais par l'association défense incendie de la Broye, locataire de la base de départ des pompiers de Cousset.			2,200.00		1,708.25	
			2,200.00				
1500.3120.01	Frais de chauffage C) Les frais de chauffage ne sont plus payés par la commune mais par l'association défense incendie de la Broye, locataire de la base de départ des pompiers de Cousset.			8,000.00		7,921.20	
			8,000.00				
1500.3130.00	Frais de port, téléphone et radio					1,353.10	
1500.3130.01	Frais transmission télécommande incendie	661.70		600.00		564.85	
			600.00				
1500.3130.03	Frais centrale d'alarme					512.00	
1500.3134.00	Primes d'assurances de choses	690.35		650.00		3,575.25	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Assurances du bâtiment du feu	1.00	650.0000		650.00		
1500.3136.00	Frais d'examens médicaux					816.10	
1500.3144.00	Entretien des bâtiments		6,050.90	1,500.00		263.15	
	C) Réparation de deux vitres cassées sur les portes de la base de départ et réparation d'une infiltration dans le toit.				1,500.00		
1500.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils					7,996.90	
1500.3170.00	Frais de déplacement et autres frais					3,115.90	
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives		1,952.05				
	C) Perte sur débiteurs concernant les taxes non-pompiers. La comptabilisation ne se fait que sur la base d'un acte de défaut de biens.						
1500.3411.00	Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles		206,178.63				
	C) Il s'agit de la conséquence de la reprise du matériel pompier contre Fr. 0.-- par l'Association défense incendie de la Broye et des véhicules pompiers contre Fr. 202'000.00 par l'ECAB. à la suite de la réévaluation MCH2, l'ensemble de ces biens communaux ont été estimés de manière contraignante selon les normes à Fr. 408'178.63 (voir compte investissement 1500.606.00). Il a fallu transférer ces biens au patrimoine financier afin d'enregistrer cette vente à perte. Le montant de perte de Fr. 206'178.63 n'est pas à la charge de l'exercice 2023. il a été prélevé sur la plus-value de réévaluation du bilan, inscrite au bilan au compte 29500.00. Tout cela s'est fait en parfaite transparence avec le Service des communes.						
1500.3611.00	Part. frais lutte contre les hydrocarbures		422.15	1,000.00			
	C) La lutte contre les hydrocarbures est prévue sous le compte 7201.3631.00				1,000.00		
1500.3612.00	Cotisations aux associations					1,933.00	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers Fr. 100.00 / pers.	710.00	100.0000	79,271.75	71,000.00		76,727.15
1500.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances			1,252.00	10,200.00		9,977.20
	C) Comme l'électricité et le chauffage de la base de départ sont payés directement par l'ADIS Broye, il n'y a pas de charges à encaisser de la part du locataire.						
	Remboursement des charges (électricité et chauffage) par l'ADIS pour la location de la caserne				10,200.00		
1500.4470.00	Loyer			46,900.00	50,500.00		6,000.00

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Le montant du loyer est légèrement inférieur au montant prévu du fait que l'ADIS Broye n'a pas le besoin de louer une partie de l'abri PC sous les Bochons 2. Le loyer ne concerne donc que le bâtiment de la base de départ de Cousset. Location au bataillon de la Broye		50,500.00				
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB		-1,666.10				6,195.10
	C) Le montant de la subvention reçue de l'ECAB était inférieure au montant prévu en transitoire en 2022.						
<b>1506</b>	<b>Service du feu, organisation régionale</b>	<b>156,331.40</b>		<b>159,036.15</b>			
1506.3612.00	Frais d'interv. de l'Association intercommunale des pompiers	505.60					
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers Selon le nombre d'habitants et le potentiel fiscal	155,825.80 <i>2865.00 55.5100</i>	159,036.15	159,036.15			
<b>16</b>	<b>Défense</b>	<b>34,836.80</b>	<b>5,992.00</b>	<b>35,303.85</b>	<b>4,050.00</b>	<b>51,938.05</b>	<b>5,030.00</b>
<b>161</b>	<b>Défense militaire</b>	<b>600.00</b>		<b>800.00</b>		<b>11,210.35</b>	
<b>1610</b>	<b>Défense militaire</b>	<b>600.00</b>		<b>800.00</b>		<b>11,210.35</b>	
1610.3000.00	Jetons de présences des membres des autorités		200.00	200.00		210.00	
1610.3132.00	Frais d'étude et honoraires désaffect. lignes de tir					10,400.35	
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal Particip. stand de tir de Léchelles selon convention	600.00	600.00	600.00		600.00	
<b>162</b>	<b>Défense civile</b>	<b>34,236.80</b>	<b>5,992.00</b>	<b>34,503.85</b>	<b>4,050.00</b>	<b>40,727.70</b>	<b>5,030.00</b>
<b>1620</b>	<b>Défense civile</b>	<b>34,236.80</b>	<b>5,992.00</b>	<b>34,503.85</b>	<b>4,050.00</b>	<b>40,727.70</b>	<b>5,030.00</b>
1620.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions		50.00	50.00			
1620.3010.00	Salaires du personnel communal	4,037.50	4,500.00	4,500.00		5,256.25	
1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	245.75	299.00	299.00			

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1620.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	118.20		97.00			
			97.00				
1620.3054.00	Cotisations patronales aux caisses alloc. familiales AF	92.95		112.00			
			112.00				
1620.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalière	22.05		26.00			
			26.00				
1620.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1,770.75		500.00			
	C) Frais de mise en place du Point de rencontre d'urgence (PRU) selon demande de l'Etat						
			500.00				
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	16,691.85		15,600.00		20,157.10	
	Protection civile communale	1.00 12500.0000	12,500.00				
	Electricité OPC	1.00 500.0000	500.00				
	Chauffage OPC	1.00 2,600.0000	2,600.00				
1620.3130.00	Téléphones	333.00		300.00		303.90	
			300.00				
1620.3130.01	Cotisations aux associations			50.00			
	Cotisation à l'Union de la PC		50.00				
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses	2,340.10		1,600.00		1,893.90	
			1,600.00				
1620.3144.00	Entretien et amén. abris publics	3,081.10		4,500.00		7,822.30	
	Contrat maintenance de ventilation		3,500.00				
	Divers		1,000.00				
1620.3151.00	Entretien des machines et appareils	107.00		500.00			
	Divers		500.00				
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	5,396.55		6,369.85		5,294.25	
			6,369.85				
1620.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		50.00				
1620.4470.00	Loyer des abris de protection civile		3,392.00		1,500.00	2,480.00	
	Estimation		1,500.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1620.4630.00	Subvention de la Confédération		2,550.00		2,550.00		2,550.00
			<i>2,550.00</i>				



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>3,906,043.35</b>	<b>255,390.10</b>	<b>3,879,549.35</b>	<b>227,034.90</b>	<b>3,642,319.15</b>	<b>249,362.24</b>
			3,650,653.25		3,652,514.45		3,392,956.91
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>3,362,521.50</b>	<b>255,390.10</b>	<b>3,336,567.70</b>	<b>227,034.90</b>	<b>3,124,413.30</b>	<b>249,362.24</b>
<b>211</b>	<b>Ecole primaire I (école infantine)</b>	<b>224,876.20</b>		<b>222,877.60</b>		<b>206,659.10</b>	
<b>2110</b>	<b>Ecole primaire I (école infantine)</b>	<b>224,876.20</b>		<b>222,877.60</b>		<b>206,659.10</b>	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	224,876.20		222,877.60		206,659.10	
			222,877.60				
<b>212</b>	<b>Ecole primaire II</b>	<b>1,068,629.55</b>	<b>29,267.30</b>	<b>1,079,665.00</b>	<b>12,977.25</b>	<b>984,769.14</b>	<b>13,149.99</b>
<b>2120</b>	<b>Ecole primaire II</b>	<b>1,068,629.55</b>	<b>29,267.30</b>	<b>1,079,665.00</b>	<b>12,977.25</b>	<b>984,769.14</b>	<b>13,149.99</b>
2120.3000.00	Jetons de présence cycle scol. oblig. Surveillance régulière: 220mn hebdomadaires : 38 semaines = 140h x 25.- (au lieu de 5000CHF jusqu'à présent) Jetons de présences du Conseil Communal	5,323.25		8,200.00		5,237.25	
		140.00 25.0000	3,500.00				
			4,700.00				
2120.3000.01	Vacations Conseil des parents 8 membres 25 CHF à 9 séances de 2h = 144h * 25CHF 1 membre 35 CHF à 9 séances de 2h = 18h 35CHF	1,810.00		4,230.00		1,847.50	
		144.00 25.0000	3,600.00				
		18.00 35.0000	630.00				
2120.3010.00	Salaire du secrétariat des écoles	22,066.10		22,045.00		19,661.10	
			22,045.00				
2120.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté	4.15					
2120.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation					285.00	
2120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1,477.45		1,466.00		1,665.25	
			1,466.00				
2120.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	1,744.80		1,742.00		1,578.60	
			1,742.00				
2120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	454.80		476.00		401.80	
			476.00				
2120.3054.00	Cotisations patronales caisses compensation AF	579.85		551.00		549.45	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			551.00				
2120.3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJ maladie	131.90		127.00		120.30	
			127.00				
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	2,297.05		500.00		5,790.25	
			500.00				
2120.3101.00	Mobilier, matériel technique, machines	9,328.70		8,900.00		15,793.25	
	Chaises élèves	20.00 202.0000	4,040.00				
	Stores intérieurs MIM	6.00 250.0000	1,500.00				
	Tables Mayr Plano (pupitre double)	2.00 259.0000	518.00				
	Tables Mayr Plano (pupitre simple)	1.00 236.0000	236.00				
	2 chaises bureau	2.00 250.0000	500.00				
	7 enceintes boom	7.00 200.0000	1,400.00				
	Achat de matériel de sport extérieur (EPS) pour les écoles de MLV et MG	1.00 700.0000	700.00				
	+ Fr.6 pour arrondi du total	1.00 6.0000	6.00				
2120.3101.01	Achat autres fournitures et marchandises	2,733.05		5,200.00		65.50	
	Renouvellement pharmacies (50 CHF / Site)	4.00 50.0000	200.00				
	Achat de matériel pour vente en faveur des camps verts et de ski	1.00 5,000.0000	5,000.00				
2120.3101.03	Achat fournitures pour le camp vert	336.00					
2120.3102.00	Frais d'impression	1,070.00		2,500.00		1,070.00	
	Mémo d'information	1.00 1,500.0000	1,500.00				
	Carnet journalier	1.00 1,000.0000	1,000.00				
2120.3104.00	Matériel didactique	1,600.00		12,300.00		3,836.25	
	Matériel scolaires OCMS	1.00 8,400.0000	8,400.00				
	Matériel pédagogique par cycle (200CHF par demi-cycle, matériel spécifique non trouvable à l'OCMS)	4.00 200.0000	800.00				
	Matériel pédagogique par classe 14 + 1 ACT	15.00 100.0000	1,500.00				
	Logiciel Klapp	1.00 1,600.0000	1,600.00				
2120.3104.01	Frais des Caisses de classes	2,400.00		2,250.00		2,330.00	
	150 CHF / classe	15.00 150.0000	2,250.00				
2120.3130.01	Redevances gestion droits d'auteurs	752.60		700.00		777.60	
			700.00				
2120.3130.04	Frais de ports	114.80		1,000.00		82.50	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			1,000.00				
2120.3130.05	Prestations de tiers pour les écoles (piscines, etc) moniteur/trice piscine interprète pour familles allophones	1,300.00 1.00 1,500.0000 1.00 1,500.0000	1,500.00 1,500.00	3,000.00		1,200.00	
2120.3151.00	Entretien de machines, appareils C) Remplacement d'une photocopieuse tombée en panne à Mannens et divers travaux de réparation et de remplacement suite à des défauts sur le matériel scolaire (imprimantes, ordinateurs, machines à coudre, iPads, etc). contrats ipad 30*25chf accordage piano Leasing photocopieuse	18,165.55 30.00 25.0000 1.00 250.0000 1.00 7,500.0000	750.00 250.00 7,500.00	8,500.00		14,279.65	
2120.3151.01	Entretien matériel de sport extérieur (EPS)		200.00	200.00		457.50	
2120.3170.00	Frais de représentation et de délégation	531.40	1,500.00	1,500.00		728.35	
2120.3171.00	Achat fournitures camp de ski	14,670.45	15,000.00	15,000.00		13,243.40	
2120.3171.01	Achat fournitures camp vert 33 élèves à 200 CHF/élève (dont nuitée, autre poste, mais risques de transports suppl. en raison semaine sportive)	2,180.60 25.00 200.0000	5,000.00	5,000.00		4,816.05	
2120.3171.02	Frais de location camp de ski	14,119.80	20,000.00	20,000.00		500.00	
2120.3171.03	Frais de location camp vert	2,731.00	4,500.00	4,500.00		455.10	
2120.3171.04	Indemnités course d'école 30 CHF / ( élève + accompagnant)x 183	5,400.00 30.00 183.0000	5,490.00	5,490.00		5,700.00	
2120.3171.05	Indemnités activités culturelles et sportives 261 élèves + 14 accompagnats = 275 x 10.-	2,800.00 275.00 10.0000	2,750.00	2,750.00		314.40	
2120.3171.06	Indemnités Activités de classe 30 CHF par élève x 261	8,160.00 261.00 30.0000	7,830.00	7,830.00		7,785.00	
2120.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	8,917.80		8,917.75		28,374.44	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	14060.01 Matériel		8,917.75				
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	932,213.50		923,276.35		844,740.25	
	Selon info du service des ressources de la DFAC		923,276.35				
2120.3611.01	Information sexuelle des écoles	3,214.95		1,275.00			
			1,275.00				
2120.3612.20	Dédommagements aux communes d'autres cantons					1,083.40	
2120.3940.60	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			238.90			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14060.01 Matériel		238.90				
2120.4260.00	Participation des parents aux camps, excursions, etc.		15,257.00		7,680.00		4,930.00
	80 CHF par enfant partant (96)	96.00	80.0000	7,680.00			
2120.4260.01	Participation JS et divers pour les camps d'école		6,988.35		2,000.00		595.00
	Subv. Projunior pour camp vert		2,000.00				
2120.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances		3,016.95				1,447.74
	C) Retour des caisses de classes non utilisés de l'années scolaire 2022-2023						
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		4,005.00		2,600.00		5,480.00
	Remboursement par le canton des frais de photocopies : 260 enfants x Fr. 10.00	260.00	10.0000	2,600.00			
2120.4660.40	Amort. plan. subv. invest. communes et associations						697.25
2120.4660.60	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques				697.25		
			697.25				
<b>213</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>1,084,019.55</b>	<b>13,254.45</b>	<b>1,081,651.15</b>		<b>937,746.75</b>	<b>40,769.05</b>
<b>2130</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>1,084,019.55</b>	<b>13,254.45</b>	<b>1,081,651.15</b>		<b>937,746.75</b>	<b>40,769.05</b>
2130.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles				119,334.30		
	C) Le montant est comptabilisé sous le 2130.3320.90 (Participation = incorporel)						
	14620.01 Constructions CO		119,334.30				
2130.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	151,055.95					

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Ce compte dépasse le montant prévu au budget au 2130.3300.20 du fait d'un rattrapage de l'amortissement pour le CO de Domdidier de Fr. 33'013.50, non opéré en 2022. La correction a donc été faite en 2023. Le montant décomposé est le suivant : Fr. 85'028.95 pour le CO de Cugy (2023) + Fr. 33'013.50 pour le CO de Domdidier (2023) + Fr. 33'013'50 pour le CO de Domdidier (2022). Le dépassement du montant prévu au budget (Fr. 33'013.50) n'a pas d'impact sur le résultat des comptes 2023 du fait qu'il a été prélevé sur le compte de réévaluation MCH2 no 29500.00, selon directive du Service des communes.						
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation Fonctionnement courant 2023	932,963.60		932,963.65		937,746.75	
			932,963.65				
2130.3940.20	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.			29,353.20			
	14620.01 - Constructions CO		29,353.20				
2130.4862.00	Revenus de transfert extraordinaires - collectivités public C) Redistribution excédent du compte de résultat 2022 du CO de la Broye		13,254.45			40,769.05	
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>505,942.30</b>	<b>128,862.95</b>	<b>510,192.45</b>	<b>151,322.65</b>	<b>506,214.06</b>	<b>119,026.95</b>
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>505,942.30</b>	<b>128,862.95</b>	<b>510,192.45</b>	<b>151,322.65</b>	<b>506,214.06</b>	<b>119,026.95</b>
2170.3000.00	Jetons de présence et frais divers	175.00		1,500.00		490.00	
			1,500.00				
2170.3000.01	Jetons-frais étude projet global (sp+éc) 20000 (commission stratégie projet global + commission de bâtisse) pour le projet global école-sport-administration + 3'000.00 commission finance projet global - voir compte 2170.4910.00	12,385.00		23,000.00		10,040.00	
			23,000.00				
2170.3010.00	Salaires du personnel communal	97,898.05		100,584.00		103,528.40	
			100,584.00				
2170.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	468.55					
2170.3010.03	Salaire responsable maintenance informatique			500.00			
				500.00			
2170.3010.04	Salaire du personnel auxiliaire	13,023.75		8,000.00		7,128.75	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Engagement de personnel supplémentaire pour les grands nettoyages d'été du fait de moins de temps disponible à cause des travaux de rénovation dans toutes les écoles en 2023.						
	Pour les grands nettoyages d'été		8,000.00				
2170.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	300.00				300.00	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	6,963.40		6,688.00		6,941.10	
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	4,980.95		4,790.00		6,407.40	
2170.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3,580.00		2,173.00		3,868.40	
2170.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,602.55		2,574.00		2,727.40	
2170.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	661.85		581.00		630.00	
2170.3099.00	Frais de repas, réception, cadeau	770.00					
	C) Cadeau-surprise offert à une heureuse concierge retraitée						
2170.3101.00	Achat matériel divers et de sport Divers	455.10		1,000.00		3,056.30	
2170.3110.00	Acquisitions de meubles et appareils de bureau Divers	1.00	500.0000	500.00		3,837.40	
2170.3120.00	Frais d'électricité Consommation selon moyenne des dernières années + augmentation du prix selon annonces et prévisions.	15,013.80		18,000.00		16,824.35	
2170.3120.01	Frais de chauffage Moyenne des dernières années + augmentation prix du mazout de chauffage	90,414.70		100,000.00		82,382.85	
2170.3130.00	Frais de téléphone Selon les comptes	1,480.95		1,500.00		1,367.25	
2170.3130.01	Frais de nettoyage et de conciergerie bâtiments scol. Habituel + produits désinfectants	16,020.25		15,000.00		17,742.35	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2170.3134.00	Primes d'assurances diverses, mobilier, ECAB	7,187.05		6,300.00		5,908.50	
			6,300.00				
2170.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments	26,338.35		10,000.00		33,834.30	
	C) Travaux divers sur les bâtiments communaux, en particulier rénovation d'un appartement de l'école de Mannens suite au départ de la locataire						
	Travaux d'entretien courant		10,000.00				
2170.3150.00	Entretien appareils et mobilier	29,468.50		4,000.00		18,882.15	
	C) Travaux ordinaires de remplacement + changement en urgence du système d'éclairage de la scène du centre sportif de Cousset (14'000) + changement d'un tableau noir à la salle de l'étage de l'AES Cousset pour accueillir l'ACT-ACM dès la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 (6'000)						
	Contrat ventiation hälg	1.00 700.0000	700.00				
	Entretien boiler	1.00 2,500.0000	2,500.00				
	Divers	1.00 800.0000	800.00				
2170.3151.00	Entretien engins et matériel de sport	109.70		500.00		4,583.30	
			500.00				
2170.3161.00	Location de matériel divers	100.00					
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	203.20		1,000.00		392.25	
			1,000.00				
2170.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments scolaires	138,600.45		140,435.25		138,600.45	
	14040.00 Bâtiments		140,435.25				
2170.3300.60	Amort. planifiés meubles, machines et véhicules	704.10				704.11	
2170.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	36,037.05		36,037.00		36,037.05	
	14290.02 Etudes bâtiments		36,037.00				
2170.3940.40	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			23,799.35			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14040.00 Bâtiments		23,799.35				
2170.3940.90	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			1,730.85			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	14290.02 Etudes bâtiments		1,730.85				
2170.4250.01	Vente électricité panneaux solaires sur/bâtiments communaux		6,318.00		8,000.00		
	C) Légère baisse de la production solaire photovoltaïque des panneaux sur la base de départ des pompiers de Cousset, due à une déféctuosité technique d'un câble. le problème a été identifié rapidement au début 2024 et la réparation est en cours.						
	Panneaux solaires sur la caserne des pompiers		8,000.00				
2170.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		10,385.80		7,800.00		9,227.80
	Remboursement des charges des locataires des appartements		7,800.00				
2170.4470.00	Loyer des appartements		73,884.00		75,200.00		84,284.00
	L'appartement du centre sportif est occupé par l'administration et l'école		75,200.00				
2170.4470.01	Loyer chauffage à distance à Cousset		21,000.00		21,000.00		
			21,000.00				
2170.4472.00	Location de salles		3,160.00		1,000.00		1,360.00
	Location salle polyvalente Cousset		1,000.00				
2170.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale		6,000.15				6,000.15
	C) Il s'agit de l'amortissement de la subvention cantonale versée pour la construction de la centrale de chauffage à distance à Cousset. (budgété initialement au 2170.4660.60)						
2170.4660.40	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques		8,115.00		8,115.00		8,115.00
			8,115.00				
2170.4660.60	Amort. plan. subv. invest. fédérales/cantoniales				7,207.65		
					7,207.65		
2170.4910.00	Prestations effect. p/les invest. communaux				23,000.00		10,040.00
	C) Il n'y a plus d'imputation des jetons de présences pour le projet global versés au compte d'investissement 3410.5290.00 - Crédit étude installations sportives						
			23,000.00				
<b>218</b>	<b>Accueil extra-scolaire (AES)</b>	<b>188,765.75</b>	<b>84,005.40</b>	<b>182,945.00</b>	<b>62,435.00</b>	<b>162,693.60</b>	<b>76,416.25</b>
<b>2180</b>	<b>Accueil extra-scolaire</b>	<b>188,765.75</b>	<b>84,005.40</b>	<b>182,945.00</b>	<b>62,435.00</b>	<b>162,693.60</b>	<b>76,416.25</b>
2180.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions		35.00				



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2180.3010.00	Salaires du personnel communal	118,045.50		122,390.00		104,748.05	
	(discussion) Ouverture pendant vacances d'automne (essai) : 2 semaines, nb d'heures nécessaires 25% plus élevé.		115,323.00 7,067.00				
2180.3010.01	Salaire du concierge	7,414.80		5,600.00		8,880.00	
	Nettoyages ordinaires	1.00 4,400.0000	4,400.00				
	Grands nettoyages d'été	1.00 1,200.0000	1,200.00				
2180.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	950.00				607.00	
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admini.	8,138.95		8,041.00		7,702.20	
			8,041.00				
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,938.60		4,931.00		4,282.80	
			4,931.00				
2180.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3,971.95		2,612.00		3,852.35	
			2,612.00				
2180.3054.00	Cotisations patronales aux AF	3,044.25		3,023.00		3,025.60	
			3,023.00				
2180.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	750.45		698.00		699.55	
			698.00				
2180.3090.00	Frais de formation	3,383.50		1,200.00		1,677.50	
	Formations pour tout le personnel selon accord avec resp.. AES		1,200.00				
2180.3100.00	Matériel de bureau			500.00		264.60	
			500.00				
2180.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1,417.75		700.00		1,475.75	
	Produits de nettoyage	1.00 500.0000	500.00				
	Produits divers	1.00 200.0000	200.00				
2180.3102.00	Frais de publications et d'annonces	196.55					
2180.3110.00	Acquisition meubles et appareils de bureau	834.15		1,400.00		679.70	
	Matériel pédagogique/bricolage	1.00 1,200.0000	1,200.00				
	Vaisselle diverse	1.00 200.0000	200.00				
2180.3130.00	Fourniture de nourriture	26,418.70		20,700.00		23,135.95	
	Repas de midi	2000.00 10.0000	20,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget	2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
	Goûter	160.00	2.8000		448.00			
	+52CHF arrondi	1.00	52.0000		52.00			
	Extras	1.00	200.0000		200.00			
2180.3130.01	Frais de télécommunication		828.60	900.00			828.00	
	Swisscom	12.00	70.0000		840.00			
	+ Fr. 60.00 pour total arrondi à Fr. 900.00	1.00	60.0000		60.00			
2180.3130.02	Prestations de tiers (autorisations, etc)			200.00			150.00	
	Divers à payer (contrôle d'hygiène, contrôle SEJ, etc.)				200.00			
2180.3144.00	Entretien et rénovation du bâtiment		6,116.35	6,800.00			72.95	
	Forfait pour l'année	1.00	2,000.0000		2,000.00			
	Installation eau chaude dans les sanitaires selon offre budgétaire 4718	1.00			4,800.00			
2180.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau divers (réparations petit matériel)		741.40	1,500.00			245.00	
					1,500.00			
2180.3151.00	Entretien de mobilier, machines, appareils			1,000.00				
	Entretien, dépannage appareils cuisine	1.00	1,000.0000		1,000.00			
2180.3170.00	Frais de réception		61.90	600.00			316.60	
	Pâques, Noël, Carnaval, frais de pique-nique dans le jardin, portes ouvertes				600.00			
	Addition pour 2023: fête annuelle à la cabane Berley (transport aller + pique-nique) : env 400 CHF							
2180.3181.00	Pertes sur créances effectives		1,377.35					
	C) Pertes sur débiteurs sur factures AES en 2023							
2180.3636.00	Cotisation aux associations		100.00	150.00			50.00	
	FFAES	1.00	100.0000		100.00			
	Divers	1.00	50.0000		50.00			
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES				54,769.90	40,435.00		43,000.35
	Selon années précédentes	1.00	38000.0000		38,000.00			
	(discussion) ouverture vacances automne 2023	1.00	2,435.0000		2,435.00			
2180.4260.01	Participation des parents aux repas				25,900.00	19,000.00		19,660.00
	Selon règlement	1900.00	10.0000		19,000.00			
2180.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances				3,448.70			6,238.10

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Participation du personnel à des formations et rembt assurances pertes de gains suite maladie/accident						
2180.4631.00	Subventions cantonales		-113.20		3,000.00		7,517.80
	C) Remboursement au SEJ d'une subvention perçue à tort en 2022. Env. 300 par mois x 10 mois	10.00 300.0000	3,000.00				
<b>219</b>	<b>Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs</b>	<b>290,288.15</b>		<b>259,236.50</b>	<b>300.00</b>	<b>326,330.65</b>	
<b>2192</b>	<b>Bibliothèque scolaire</b>	<b>9,016.50</b>		<b>9,016.50</b>		<b>8,675.25</b>	
2192.3130.00	Frais de bibliothèque	9,016.50		9,016.50		8,675.25	
	Achat biblio scolaire	1.00 2,370.0000	2,370.00				
	Frais d'animation	1.00 5,212.5000	5,212.50				
	Frais de gestion	1.00 1,434.0000	1,434.00				
<b>2195</b>	<b>Transports scolaires</b>	<b>281,271.65</b>		<b>250,220.00</b>	<b>300.00</b>	<b>317,655.40</b>	
2195.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions		157.50				
2195.3130.00	Transports scolaires		271,742.80		239,000.00		311,060.65
	C) Diminution de la charge par rapport à 2022. Le budget 2023 est dépassé du fait entre autres de la dernière participation communale aux courses non subventionnées. Dès 2024, la commune n'aura plus à payer une participation de l'ordre de 40'000.00, la ligne de transport 20.334 Cousset-Mannens-Grandsivaz ayant été reconnue à part entière en raison de l'augmentation de fréquentation dans le CarPostal, notamment du fait qu'il est utilisé par les élèves du CO de la Broye.						
	Contrat TPF		146,168.00				
	Avenant pour le changement d'un minibus en midibus	1.00 13850.7000	13,850.70				
	65 Abo FRIMOBIL x 460	65.00 460.0000	29,900.00				
	Prise en charge courses Car postal non subventionnée par le canton et la confédération	1.00 43000.0000	43,000.00				
	Etude de réorganisation des transports scolaires	1.00 6,000.0000	6,000.00				
	+ Fr. 81.30 pour total arrondi à Fr. 239'000.00	1.00 81.3000	81.30				
2195.3130.01	Frais de transport suppl. des élèves (activités) 20 CHF / élèves x 274 pour sorties école à l'extérieur		9,371.35		11,220.00		6,594.75
	10 CHF / eleve x 274 pour les transports internes	274.00 20.0000	5,480.00				
	Transports cabane de Berley	274.00 10.0000	2,740.00				
		1.00 3,000.0000	3,000.00				
2195.4631.00	Subvention cantonale				300.00		

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			300.00				
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>523,309.30</b>		<b>524,981.65</b>		<b>497,824.75</b>	
<b>220</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>523,309.30</b>		<b>524,981.65</b>		<b>497,824.75</b>	
<b>2200</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>523,309.30</b>		<b>524,981.65</b>		<b>497,824.75</b>	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques Selon budget 2023 reçu du SESAM	23,155.25	19,116.45	19,116.45		19,583.05	
2200.3612.00	Part à autre commune pour les frais des classes spécialisées Selon budget SLPP	116,924.25	130,622.65	130,622.65		112,495.90	
2200.3631.00	Part des communes aux institu.spécialisées, handicapés Selon budget 2023 reçu du SESAM	383,229.80	375,242.55	375,242.55		365,745.80	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>20,212.55</b>		<b>18,000.00</b>		<b>20,081.10</b>	
<b>230</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>20,212.55</b>		<b>18,000.00</b>		<b>20,081.10</b>	
<b>2300</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>20,212.55</b>		<b>18,000.00</b>		<b>20,081.10</b>	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale Selon les comptes	20,212.55	18,000.00	18,000.00		20,081.10	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>183,055.10</b>	<b>3,957.40</b>	<b>184,338.25</b>		<b>158,434.82</b>	
			179,097.70		184,338.25		158,434.82
3120.3636.00	Indemnité à l'ass. des Amis de la Tour de Montagny Selon convention	400.00		400.00		400.00	
			400.00				
<b>32</b>	<b>Culture, autres</b>	<b>126,816.40</b>	<b>1,457.40</b>	<b>126,063.25</b>		<b>108,987.02</b>	
<b>329</b>	<b>Culture, non mentionné ailleurs</b>	<b>126,816.40</b>	<b>1,457.40</b>	<b>126,063.25</b>		<b>108,987.02</b>	
<b>3290</b>	<b>Culture, non mentionné ailleurs</b>	<b>126,816.40</b>	<b>1,457.40</b>	<b>126,063.25</b>		<b>108,987.02</b>	
3290.3000.00	Vacations du Conseil communal culture et loisirs	2,660.00		2,200.00		2,091.25	
			2,200.00				
3290.3000.01	Vacations de la Commission culturelle	5,143.75		1,500.00		2,437.50	
			1,500.00				
3290.3102.00	Frais d'imprimés, de publication et d'annonces	669.40		1,000.00		459.80	
			1,000.00				
3290.3130.00	Frais de ports	458.20					
3290.3170.00	Réception organisée par la commune (Nvx citoyens,stés,div.)	1,826.90		2,600.00		3,084.06	
	Repas: 24 jeunes + 10 accompagnants x 40.-	34.00	40.0000	1,360.00			
	50 participants sur x 18.00 = 800.00	50.00	18.0000	900.00			
	Organisation promenade nouveaux arrivants	1.00	100.0000	100.00			
	Divers	1.00	200.0000	200.00			
	+ Fr. 40.00 pour total arrondi à Fr. 2'600.00	1.00	40.0000	40.00			
3290.3170.01	Fête nationale - Subventions et frais	2,156.20		3,500.00		3,233.61	
	Subvention pour l'organisation et le feu d'artifice	1.00	3,000.0000	3,000.00			
	Préparation du feu	1.00	500.0000	500.00			
3290.3170.02	Organisation "Arbre de mes 7 ans"	270.40		210.00		389.15	
	30 enfants x 7.00	30.00	7.0000	210.00			
3290.3631.00	Part. dép. du Conservatoire	51,161.30		39,323.25		39,761.65	
	C) Forte augmentation de la charge liée, sur la base du bilan de fréquentation de cette institution par des citoyennes/citoyens de notre commune.						
	Selon communiqué budget Service de la Culture			39,323.25			

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3290.3636.00	Subside à la bibliothèque BIREMONT	45,005.10		60,080.00		43,480.00	
	C) La subvention communale pour le loyer des locaux de Cousset-Centre n'a été versée qu'à partir de juillet 2023 du fait de la procédure de demande de permis de construire et des travaux qui se sont déroulés dans le premier semestre 2023.						
	subvention communale 12 CHF/habitant	2840.00	12.0000		34,080.00		
	Augmentation de la subvention communale pour prise en charge du loyer des nouveaux locaux selon la convention - Pendant 8 mois du 1er mai au 31 décembre 2023 --> Décision spéciale du Conseil général	8.00	2,000.0000		16,000.00		
	Augmentation de la subvention communale pour prise en charge des frais de transformation des locaux loués --> Décision spéciale du Conseil général				10,000.00		
3290.3636.01	Subventions aux sociétés à but culturel	2,920.00		2,900.00		2,920.00	
	La Concorde		800.00				
	Choeur-Mixte Montagny-Cousset		300.00				
	Choeur Mixte la Lyre Mannens		300.00				
	Groupement des Dames Mannens-Grandsivaz		300.00				
	Société de jeunesse de Mannens-Grandsivaz		300.00				
	Société de jeunesse Les Arbognes		300.00				
	La Villanelle		300.00				
	Groupe théâtral Montagny-Art		300.00				
3290.3636.02	Part. à des manifestations culturelles	4,245.15		2,000.00		580.00	
	C) Diverses manifestations en 2023.				2,000.00		
3290.3636.03	Subside à l'école de musique de Montagny	10,000.00		10,000.00		10,000.00	
					10,000.00		
3290.3636.04	Dons aux sociétés culturelles	300.00		750.00		550.00	
					750.00		
3290.4250.00	Vente lors de manifestations culturelles et de loisirs		1,457.40				
<b>34</b>	<b>SPORT ET LOISIRS</b>	<b>55,838.70</b>	<b>2,500.00</b>	<b>57,875.00</b>		<b>49,047.80</b>	
<b>341</b>	<b>Sport</b>	<b>24,905.40</b>		<b>27,100.00</b>		<b>34,098.85</b>	
<b>3410</b>	<b>Sport</b>	<b>24,905.40</b>		<b>27,100.00</b>		<b>34,098.85</b>	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3410.3130.00	Presta. de service - Frais élimination gazon terrain de foot 10 remorques x 50.00 Principalement MLV et en cas de panne des robots à Cousset	700.00		500.00		750.00	
		<i>10.00 50.0000</i>	<i>500.00</i>				
3410.3134.00	Primes d'assurances - Robots de tonte	984.50		1,100.00		983.45	
			<i>1,100.00</i>				
3410.3144.00	Entretien des installations sportives Engrais et produits phytosanitaires Entretien des terrains selon offre Changement des projecteurs terrain FC MLV Divers	14,306.70		15,000.00		13,805.40	
		<i>1.00 2,500.0000</i>	<i>2,500.00</i>				
			<i>8,000.00</i>				
			<i>3,500.00</i>				
			<i>1,000.00</i>				
3410.3151.00	Entretien de machines - Tondeuse à gazon, divers Changement de couteaux des robots Hivernage et service Réparations diverses	2,414.20		3,000.00		11,360.00	
		<i>1.00 800.0000</i>	<i>800.00</i>				
		<i>1.00 1,500.0000</i>	<i>1,500.00</i>				
		<i>1.00 700.0000</i>	<i>700.00</i>				
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives FSG Montagny F.C. Montagny Foot-Tennis SHC Hurricanes Société de tir au pistolet Montagny Mini-voitures télécommandées	6,500.00		6,500.00		6,000.00	
		<i>1.00 1,600.0000</i>	<i>1,600.00</i>				
		<i>1.00 2,000.0000</i>	<i>2,000.00</i>				
		<i>1.00 500.0000</i>	<i>500.00</i>				
		<i>1.00 1,500.0000</i>	<i>1,500.00</i>				
		<i>1.00 500.0000</i>	<i>500.00</i>				
		<i>1.00 400.0000</i>	<i>400.00</i>				
3410.3636.01	Dons aux sociétés sportives			1,000.00		1,200.00	
			<i>1,000.00</i>				
<b>342</b>	<b>Loisirs</b>	<b>30,933.30</b>	<b>2,500.00</b>	<b>30,775.00</b>		<b>14,948.95</b>	
<b>3420</b>	<b>Loisirs</b>	<b>30,933.30</b>	<b>2,500.00</b>	<b>30,775.00</b>		<b>14,948.95</b>	
3420.3000.00	Commission communale Senior+ 6 personnes (dont la présidence) / 6 séances plénières / 2h par séances x 25.00 = 1'800.00 arrondi à 2000	2,687.50		1,800.00		1,212.50	
		<i>72.00 25.0000</i>	<i>1,800.00</i>				
3420.3101.00	Achat mat. divers, poubelles/sachets chiens Achat de poubelles Achat des sachets nécessaires pour l'année	1,921.70		2,000.00		1,308.65	
		<i>1.00 1,000.0000</i>	<i>1,000.00</i>				
		<i>1.00 1,000.0000</i>	<i>1,000.00</i>				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3420.3102.00	Frais panneaux manifestations, publication et annonces	129.10		200.00		214.50	
			200.00				
3420.3144.00	Entretien bancs publics, parcs, fontaines, chem. péd.	13,336.00		8,200.00		4,220.70	
	C) Entretien divers supérieurs aux prévisions et frais de mises en place des bancs publics avec fourniture de panneaux						
	Fleurs/bacs écoles	1.00 2,000.0000	2,000.00				
	Chemins pédestres UFT	1.00 500.0000	500.00				
	Courant (fleurs, taille platane, etc.)	1.00 2,500.0000	2,500.00				
	Projet de bancs publics pour Senior+		2,500.00				
	Prestation de fléchage pédestre		700.00				
3420.3170.00	Animations et manifestations des Seniors	8,010.10		11,300.00		5,886.40	
	Repas aînés: 200 sur 250 personnes x 40.-	200.00 40.0000	8,000.00				
	90ème anniversaire: 14 personnes x 200.-	8.00 200.0000	1,600.00				
	Cadeau aux aînés absents au repas: 50 personnes x 25	50.00 25.0000	1,250.00				
	Divers	1.00 450.0000	450.00				
3420.3612.00	Particip. exploitation piscine commune de Payerne	3,000.00		3,000.00			
	Participation communale aux travaux de reconstruction de la piscine de Payerne		3,000.00				
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	1,000.00		2,200.00		1,040.00	
			2,200.00				
3420.3636.01	Subvention communale aux organisations sans but lucratif	75.00		75.00		75.00	
			75.00				
3420.3636.02	Frais de manifestations FRITIME	773.90		2,000.00		991.20	
			2,000.00				
3420.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2,500.00				



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>1,430,270.30</b>	<b>8,117.15</b>	<b>1,301,707.90</b>	<b>31,600.00</b>	<b>1,140,317.85</b>	<b>32,487.40</b>
			1,422,153.15		1,270,107.90		1,107,830.45
<b>41</b>	<b>Hôpitaux, établissements médico-sociaux</b>	<b>809,864.95</b>		<b>781,500.90</b>		<b>682,982.45</b>	
<b>411</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>53,168.15</b>		<b>53,278.10</b>		<b>49,593.35</b>	
<b>4110</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>53,168.15</b>		<b>53,278.10</b>		<b>49,593.35</b>	
4110.3000.00	Jetons et frais de commission	140.00		500.00		2,353.75	
			500.00				
4110.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell C) Cette charge non prévue au budget est un rattrapage de l'amortissement pour la participation communale pour le HIB de Fr. 1'846.20, non opéré en 2022. La correction a donc été faite en 2023. Le montant décomposé est le suivant : Fr. 1'846.20 (2022) + Fr. 1'846.20 (2023). Le dépassement non prévu au budget, Fr. 3'692.40, n'a pas d'impact sur le résultat des comptes 2023 du fait qu'il a été prélevé sur le compte de réévaluation MCH2 no 29500.00, selon directive du Service des communes.	3,692.40					
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins Budget 2023 du SSP	11,324.65		12,560.10		8,495.00	
			12,560.10				
4110.3612.00	Participation aux frais d'exploitation du SMUR Budget 2023 du RSSB	38,011.10		40,218.00		38,744.60	
			40,218.00				
<b>412</b>	<b>Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées</b>	<b>756,696.80</b>		<b>728,222.80</b>		<b>633,389.10</b>	
<b>4120</b>	<b>Établissement médico-social</b>	<b>756,696.80</b>		<b>728,222.80</b>		<b>633,389.10</b>	
4120.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles C) Le montant est comptabilisé sous le 4120.3320.90 (Participation = incorporel)			56,013.90			
	14620.02 - Constructions homes		56,013.90				
4120.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell C) Ce compte dépasse le montant prévu au budget au 4120.3300.20 du fait d'un rattrapage de l'amortissement pour l'EMS des Fauvettes de Fr. 56'013.90, non opéré en 2022. La correction a donc été faite en 2023. Le montant décomposé est le suivant : Fr. 56'013.90 (2022) + Fr. 56'013.90 (2023). Le dépassement du montant prévu au budget (Fr. 56'013.90) n'a pas d'impact sur le résultat des comptes 2023 du fait qu'il a été prélevé sur le compte de réévaluation MCH2 no 29500.00, selon directive du Service des communes.	112,027.80					

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux	148,221.85		150,095.00		149,581.30	
			150,095.00				
4120.3631.00	Participation homes médicalisés régionaux	496,447.15		507,541.80		483,807.80	
			507,541.80				
4120.3940.20	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			14,572.10			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14620.02 Constructions homes		14,572.10				
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>601,049.95</b>		<b>504,887.00</b>	<b>28,600.00</b>	<b>440,773.40</b>	<b>26,475.90</b>
<b>421</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>601,049.95</b>		<b>476,287.00</b>		<b>414,297.50</b>	
<b>4210</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>601,049.95</b>		<b>476,287.00</b>		<b>414,297.50</b>	
4210.3000.00	Jetons et frais de commission	1,820.00		1,000.00		175.00	
			1,000.00				
4210.3101.00	Matériel d'exploitation, mobilier et machines	5,222.10		6,000.00		4,906.45	
	Achat d'un défibrillateur à installer à Mannens	1.00 5,000.0000	5,000.00				
	Formation publique sur l'utilisation des défibrillateurs	1.00 1,000.0000	1,000.00				
4210.3102.00	Frais de publications et d'annonces	2,069.80					
4210.3130.00	Cotisation aux associations					100.00	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	389,060.75		348,630.00		293,408.15	
	C) Le dépassement du compte est dû à la participation communale au déficit du résultat des soins à domicile en 2022, Fr. 40'430.85. Cette somme a été rajoutée aux parts des communes 2023.						
	Selon budget 2023 du RSSB		348,630.00				
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	114,990.30		109,770.00		106,215.90	
	Selon budget 2023 du RSSB		109,770.00				
4210.3612.02	Participation puériculture	10,887.00		10,887.00		9,492.00	
	Selon budget 2023 reçu de la Croix-Rouge = 2865 hab. x 3.8	2865.00 3.8000	10,887.00				
4210.3640.00	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	77,000.00					
	C) Mise en provision de l'ensemble des prêts consentis par la commune en faveur du Centre médical de Montagny SA (CMM SA).						

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>422</b>	<b>Services de sauvetage</b>			<b>28,600.00</b>	<b>28,600.00</b>	<b>26,475.90</b>	<b>26,475.90</b>
<b>4226</b>	<b>Soutien sanitaire intercantonal</b>			<b>28,600.00</b>	<b>28,600.00</b>	<b>26,475.90</b>	<b>26,475.90</b>
4226.3010.00	Solde exploitation véhicule de soutien sanitaire			20,000.00		19,635.00	
			20,000.00				
4226.3101.00	Achat de carburant			500.00		556.00	
			500.00				
4226.3130.00	Frais d'honoraires et prestations de services			500.00		200.00	
			500.00				
4226.3134.00	Frais d'assurance VSS			2,600.00		3,010.85	
			2,600.00				
4226.3151.00	Frais d'entretien matériel et véhicules			5,000.00		3,074.05	
			5,000.00				
4226.4260.00	Remboursement frais de gestion VSS				28,600.00		26,475.90
			28,600.00				
<b>43</b>	<b>Prévention</b>	<b>19,355.40</b>	<b>8,117.15</b>	<b>15,320.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>16,562.00</b>	<b>6,011.50</b>
<b>433</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>19,355.40</b>	<b>8,117.15</b>	<b>15,320.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>16,562.00</b>	<b>6,011.50</b>
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>19,355.40</b>	<b>8,117.15</b>	<b>15,320.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>16,562.00</b>	<b>6,011.50</b>
4330.3136.00	Visites médicales			2,000.00			
			2,000.00				
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	18,035.40		12,000.00		15,242.00	
	C) Il y a eu plus de soins dentaires en 2023. En conséquence, la participation des parents a aussi été plus grande, voir compte 4330.4260.00						
			12,000.00				
4330.3611.01	Clinique dentaire mobile	1,320.00		1,320.00		1,320.00	
			1,320.00				
4330.4260.00	Participation des parents Soins dentaires scolaires		8,117.15		3,000.00		6,011.50
			3,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>	<b>1,761,483.25</b>		<b>1,638,791.25</b>		<b>1,579,389.65</b>	
			1,761,483.25		1,638,791.25		1,579,389.65
<b>52</b>	<b>Invalidité</b>	<b>799,973.25</b>		<b>793,954.05</b>		<b>775,168.15</b>	
<b>523</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et inadaptées</b>	<b>799,973.25</b>		<b>793,954.05</b>		<b>775,168.15</b>	
<b>5230</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et inadaptées</b>	<b>799,973.25</b>		<b>793,954.05</b>		<b>775,168.15</b>	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institu. spécialisée et aux handicapés Selon budget 2023 reçu du SPS	799,973.25	793,954.05	793,954.05		775,168.15	
<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>	<b>448,762.50</b>		<b>323,996.10</b>		<b>332,094.80</b>	
<b>541</b>	<b>Allocations familiales (AF)</b>	<b>14,892.10</b>		<b>19,272.85</b>		<b>17,825.40</b>	
<b>5410</b>	<b>Allocations familiales (AF)</b>	<b>14,892.10</b>		<b>19,272.85</b>		<b>17,825.40</b>	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative Selon budget 2023 reçu de l'ECAS	14,892.10	19,272.85	19,272.85		17,825.40	
<b>543</b>	<b>Avance et recouvrement des pensions alimentaires</b>	<b>19,514.45</b>		<b>21,723.25</b>		<b>19,287.85</b>	
<b>5430</b>	<b>Avance et recouvrement des pensions alimentaires</b>	<b>19,514.45</b>		<b>21,723.25</b>		<b>19,287.85</b>	
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées Selon budget 2023 reçu du SASOC	19,514.45	21,723.25	21,723.25		19,287.85	
<b>545</b>	<b>Prestations aux familles</b>	<b>414,355.95</b>		<b>283,000.00</b>		<b>294,981.55</b>	
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>	<b>414,355.95</b>		<b>283,000.00</b>		<b>294,981.55</b>	
5451.3000.00	Jetons et frais de commission	437.50	500.00	500.00		682.50	
5451.3636.00	Subventions aux crèches	325,727.80		190,000.00		207,540.80	
	C) Augmentation conséquence des subventions communales due au cadre légal contraignant. Chaque participation fait l'objet d'une rédaction de convention. Un contrôle très strict des subventions a été mis en place pour s'assurer du bien-fondé des participations demandées. Selon comptes		190,000.00				
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour	85,690.65		90,000.00		84,258.25	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Selon projection sur base 2022		90,000.00				
5451.3636.02	Subventions pour l'école maternelle Les Lutins : Forfait annuel de 2500.00 minimum jusqu'à 50 enfants. Dès le 51ème enfants, Fr. 50.00 en plus par enfant.	2,500.00	2,500.00	2,500.00		2,500.00	
<b>55</b>	<b>Chômage</b>	<b>54,242.00</b>		<b>53,002.50</b>		<b>48,705.00</b>	
<b>559</b>	<b>Chômage non mentionné ailleurs</b>	<b>54,242.00</b>		<b>53,002.50</b>		<b>48,705.00</b>	
<b>5590</b>	<b>Chômage non mentionné ailleurs</b>	<b>54,242.00</b>		<b>53,002.50</b>		<b>48,705.00</b>	
5590.3631.00	Contrib. des communes Fonds cant. de l'emploi Selon avis du Service public de l'emploi	54,242.00		53,002.50		48,705.00	
		2865.00	18.5000	53,002.50			
<b>56</b>	<b>Logements sociaux</b>	<b>5,609.50</b>		<b>7,000.00</b>		<b>6,147.00</b>	
<b>560</b>	<b>Logements sociaux</b>	<b>5,609.50</b>		<b>7,000.00</b>		<b>6,147.00</b>	
<b>5600</b>	<b>Logements sociaux</b>	<b>5,609.50</b>		<b>7,000.00</b>		<b>6,147.00</b>	
5600.3611.00	Subsides pour immeubles (HLM)	5,609.50		7,000.00		6,147.00	
				7,000.00			
<b>57</b>	<b>Aide sociale et domaine de l'asile</b>	<b>452,896.00</b>		<b>460,838.60</b>		<b>417,274.70</b>	
<b>572</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>5,155.20</b>		<b>4,552.20</b>		<b>3,831.25</b>	
<b>5720</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>5,155.20</b>		<b>4,552.20</b>		<b>3,831.25</b>	
5720.3611.00	Part LASoc, aide matérielle, mesures d'insertion sociale MIS	5,155.20		4,552.20		3,831.25	
				4,552.20			
<b>579</b>	<b>Assistance, non mentionnée ailleurs</b>	<b>447,740.80</b>		<b>456,286.40</b>		<b>413,443.45</b>	
<b>5790</b>	<b>Assistance, non mentionnée ailleurs</b>	<b>447,740.80</b>		<b>456,286.40</b>		<b>413,443.45</b>	
5790.3000.00	Jetons et frais de commission	735.00		500.00		332.50	
				500.00			
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction Budget 2023 reçu du SASOC	6,201.75		5,854.40		6,533.95	
				5,854.40			
5790.3612.00	Frais de fonctionnement du Service social régional Selon budget 2023 du RSSB	298,437.85		318,832.00		272,797.45	
				318,832.00			

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5790.3612.01	Part. service régional de protect. de l'adulte Selon budget 2023 du RSSB	119,440.30		110,775.00		113,060.25	
			110,775.00				
5790.3636.00	Fonds d'aide socio-éducatif Cherpillod Selon budget 2022 reçu de la Coreb Fr. 5.00 / hab.	14,325.00		14,325.00		13,560.00	
		2865.00	5.0000	14,325.00			
5790.3637.00	Part. aux cotisations individ. AVS	8,600.90		6,000.00		7,159.30	
			6,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>886,867.20</b>	<b>63,113.57</b>	<b>907,543.65</b>	<b>56,592.25</b>	<b>952,997.04</b>	<b>72,933.30</b>
			823,753.63		850,951.40		880,063.74
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>713,971.20</b>	<b>37,869.00</b>	<b>736,090.65</b>	<b>30,592.25</b>	<b>788,434.04</b>	<b>48,029.00</b>
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>713,971.20</b>	<b>37,869.00</b>	<b>736,090.65</b>	<b>30,592.25</b>	<b>788,434.04</b>	<b>48,029.00</b>
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>713,971.20</b>	<b>37,869.00</b>	<b>736,090.65</b>	<b>30,592.25</b>	<b>788,434.04</b>	<b>48,029.00</b>
6150.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,977.50		4,000.00		1,837.50	
			4,000.00				
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	214,109.35		227,925.00		214,348.10	
			227,925.00				
6150.3010.01	Salaires - heures irrégulières, ancienneté de service etc.	203.95		1,000.00		157.20	
	Heures de nuits et de dimanche	1.00 500.0000	500.00				
	Service de piquet	1.00 500.0000	500.00				
6150.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	1,752.00				1,752.00	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	13,296.50		15,157.00		14,223.60	
			15,157.00				
6150.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	15,598.20		16,137.00		15,105.60	
			16,137.00				
6150.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6,886.90		4,924.00		7,326.10	
			4,924.00				
6150.3054.00	Cotisations patronales aux AF	4,972.70		5,698.00		5,696.35	
			5,698.00				
6150.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	1,284.05		1,316.00		1,317.50	
			1,316.00				
6150.3090.00	Frais de formation	6,305.40		4,600.00		3,358.30	
	Apprentis	1.00 4,000.0000	4,000.00				
	Employés		600.00				
6150.3101.00	Achat de carburant	14,454.50		16,000.00		19,450.97	
	Diesel	1.00 13000.0000	13,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Sans plomb	1.00	1,000.0000		1,000.00		
	Fûts d'Aspen pour débroussailleuses	2.00	1,000.0000		2,000.00		
6150.3101.01	Achat de marchandises		7,619.60			8,630.00	7,214.13
	Petit matériel vis mèches peinture	1.00	2,400.0000		2,400.00		
	Forfait habillement (veste, pantalon yc de sécurité, souliers)	7.00	600.0000		4,200.00		
	Confection d'un badge broderie à coudre				1,000.00		
	T-shirts avec impression logo commune	30.00	21.0000		630.00		
	Divers	1.00	400.0000		400.00		
6150.3102.00	Frais de publications et annonces		872.35			300.00	843.30
					300.00		
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils		3,217.80			5,000.00	4,643.35
	Divers matériel				5,000.00		
6150.3120.00	Frais d'éclairage public		8,992.30			7,500.00	7,749.60
					7,500.00		
6150.3120.01	Frais d'électricité, chauffage, eau		949.20			1,100.00	962.50
					1,100.00		
6150.3130.00	Frais de ports et de téléphone		2,697.90			2,600.00	2,634.15
	Abos Internet et téléphone	12.00	64.0000		768.00		
	Indemnités natel mensuelles au personnel 12 x 6 pers. x 25.-	72.00	25.0000		1,800.00		
	+ Fr. 32.00 pour total arrondi à Fr. 2'600.00	1.00	32.0000		32.00		
6150.3130.01	Frais évacuation résidus ballayage des routes		7,394.70			10,000.00	12,146.00
					10,000.00		
6150.3132.00	Frais d'honoraires externes pour projets routiers		2,520.00				
	C) Etude demandée par la commune pour le débouché du quartier Pré de la Croix sur la route communale à Cousset						
6150.3134.00	Assurance véhicules		11,402.25			12,500.00	11,539.10
					12,500.00		
6150.3134.01	Assurances diverses		267.55			240.00	236.00
					240.00		
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules		3,470.00			4,500.00	3,472.40
					4,500.00		



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6150.3137.01	Taxe poids-lourds	1,870.00		1,900.00		1,870.00	
			1,900.00				
6150.3141.00	Entretien des routes et des trottoirs	9,928.60		10,000.00		45,728.50	
	C) Travaux divers et reprofilages de routes, par ex. Cousset-Montagny-les-Monts, avec pose d'un nouveau revêtement avec de l'enrobé.						
	Diverses interventions ordinaires sur l'ensemble du réseau routier		10,000.00				
6150.3141.01	Service hivernal, déblaiement, salage	5,077.70		13,500.00		4,471.05	
	Sel du silo	70.00 150.0000	10,500.00				
	Chlore	1.00 3,000.0000	3,000.00				
6150.3141.02	Entretien de l'éclairage public	7,579.95		7,400.00		14,811.95	
			7,400.00				
6150.3141.03	Entretien signalisation et abornements	5,142.90		7,000.00		5,272.20	
			7,000.00				
6150.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments édilit.			1,000.00		5,772.70	
	Diverses interventions	1.00 1,000.0000	1,000.00				
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines	58,430.20		21,000.00		35,934.41	
	C) Divers entretiens selon le programme et remplacement complet imprévu du moteur du camion de la voirie (fr. 33'000.00 env.)						
	John Deere : service		2,000.00				
	Reform Multi: Service		3,300.00				
	New Holland: Service + divers réparations		4,500.00				
	Lame à neige + couteaux		1,000.00				
	Dacia Doker: service		1,000.00				
	Jeep Mitsubishi : service		2,500.00				
	Balayeuse : serice complet		4,000.00				
	Epareuse: couteaux épareuse		1,000.00				
	Remorque multilift : Pneus		800.00				
	Divers et imprévus		900.00				
6150.3169.00	Location de véhicules pour entretien des routes	90.45		1,000.00		90.45	
	Pelleteuse et divers		1,000.00				
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais			300.00			

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Cadeaux, frais de réception et consommation		300.00				
6150.3190.00	Indemn. et franchises pour dommages à tiers	560.05				200.00	
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA	234,958.40		234,699.60		230,018.75	
	14010.00 Routes		234,699.60				
6150.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	52,836.95		52,836.95		100,820.38	
	14060.00 Véhicules		52,836.95				
6150.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	5,644.65		5,644.65		5,644.65	
	14290.03 Etudes routes		5,644.65				
6150.3631.00	Participation entretien ouvrages cantonaux	1,306.65		1,500.00		1,485.25	
	En moyenne par année pour giratoire de Cousset		1,500.00				
6150.3636.00	Cotisation à des associations	300.00		300.00		300.00	
	Association des agents d'exploitation		300.00				
6150.3940.10	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers				26,938.85		
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14010.00 Routes		26,938.85				
6150.3940.60	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers				1,797.70		
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14060.00 Véhicules		1,797.70				
6150.3940.90	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers				145.90		
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14290.03 Etudes routes		145.90				
6150.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		25,117.20		20,000.00		16,863.95
	C) Notamment taxe de décharge perçue auprès des exploitants, Fr. 19'220.00 en 2023						
	Grabou	1.00	2,000.0000	2,000.00			
	Chanéaz	1.00	3,000.0000	3,000.00			

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Chalet Delez	1.00 15000.0000	15,000.00				
6150.4660.10	Amort. plan. subv. invest. fédérales/cantoniales		7,842.25		5,842.25		7,842.25
6150.4660.40	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques		1,750.00		1,750.00		18,853.15
6150.4910.00	Imputation frais de transport interne voirie Frais véhicules pour transports déchetterie		3,159.55		3,000.00		4,469.65
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>172,896.00</b>	<b>25,244.57</b>	<b>171,453.00</b>	<b>26,000.00</b>	<b>164,563.00</b>	<b>24,904.30</b>
<b>621</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>	<b>24,571.00</b>		<b>19,759.00</b>		<b>22,680.00</b>	
<b>6210</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>	<b>24,571.00</b>		<b>19,759.00</b>		<b>22,680.00</b>	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	24,571.00		19,759.00		22,680.00	
			19,759.00				
<b>622</b>	<b>Trafic régional et agglomération</b>	<b>120,325.00</b>		<b>123,694.00</b>		<b>113,883.00</b>	
<b>6220</b>	<b>Trafic régional et agglomération</b>	<b>120,325.00</b>		<b>123,694.00</b>		<b>113,883.00</b>	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional Budget 2023 du SMO	120,325.00		123,694.00		113,883.00	
			123,694.00				
<b>629</b>	<b>Transports publics non mentionné ailleurs</b>	<b>28,000.00</b>	<b>25,244.57</b>	<b>28,000.00</b>	<b>26,000.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>24,904.30</b>
<b>6290</b>	<b>Transports publics non mentionné ailleurs</b>	<b>28,000.00</b>	<b>25,244.57</b>	<b>28,000.00</b>	<b>26,000.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>24,904.30</b>
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF	28,000.00		28,000.00		28,000.00	
			28,000.00				
6290.4250.00	Vente cartes journalières CFF		25,244.57		26,000.00		24,904.30
			26,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>1,690,194.79</b>	<b>1,555,489.05</b>	<b>1,645,595.05</b>	<b>1,517,403.10</b>	<b>1,735,205.34</b>	<b>1,610,888.84</b>
			138,845.74		128,191.95		124,316.50
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>437,283.60</b>	<b>437,283.60</b>	<b>400,458.65</b>	<b>400,458.65</b>	<b>435,002.50</b>	<b>435,002.50</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>437,283.60</b>	<b>437,283.60</b>	<b>400,458.65</b>	<b>400,458.65</b>	<b>435,002.50</b>	<b>435,002.50</b>
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>	<b>437,283.60</b>	<b>437,283.60</b>	<b>400,458.65</b>	<b>400,458.65</b>	<b>435,002.50</b>	<b>435,002.50</b>
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	770.00		800.00		490.00	
			800.00				
7101.3010.00	Salaires du personnel	36,778.15		36,701.00		35,944.80	
			36,701.00				
7101.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	28.10					
7101.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	300.00				300.00	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	2,485.95		2,440.00		2,450.20	
			2,440.00				
7101.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3,226.80		3,223.00		3,077.40	
			3,223.00				
7101.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1,191.65		792.00		1,238.80	
			792.00				
7101.3054.00	Cotisations patronales aux AF	929.85		917.00		963.10	
			917.00				
7101.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	222.90		212.00		223.15	
			212.00				
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	3,567.35				7,261.90	
7101.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Selon les comptes	470.95		6,000.00		2,149.10	
			6,000.00				
7101.3111.01	Achat de compteurs Programme annuel de changement des compteurs d'eau sur toute la commune, par étape sur 15 ans	35,949.45		45,000.00		53,824.60	
			45,000.00				
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	2,084.00		500.00		793.95	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			500.00				
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2,338.50		1,600.00		2,384.25	
			1,600.00				
7101.3130.01	Frais de télécommunication et de ports	500.00		300.00		500.00	
			300.00				
7101.3130.02	Cotisation aux associations	1,182.35					
7101.3134.00	Assurance ECAB	504.20		630.00		476.00	
			630.00				
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire Selon comptes	406.50		600.00		457.55	
			600.00				
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau C) Travaux divers et fuites d'eau en 2023 (Le Jordil avant les travaux, Les Arbognes, Route des Buissons) Selon les comptes	46,109.50		30,000.00		72,249.70	
			30,000.00				
7101.3143.01	Recherches fuites d'eau sur réseau	3,612.50		2,000.00			
			2,000.00				
7101.3143.02	Entretien des bornes hydrantes	10,400.60		10,000.00		10,623.90	
			10,000.00				
7101.3143.03	Frais de raccordement nouvelles constructions	11,366.15		10,000.00		6,266.00	
			10,000.00				
7101.3160.00	Conventions avec les CFF	53.85		54.00		53.85	
			54.00				
7101.3192.00	Indemnisation de droits (passage, servitude, etc)	1,448.95					
7101.3300.31	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA entrepr. comm. FS 14031.00 Eau potable	46,280.65		48,161.95		44,258.60	
			48,161.95				
7101.3300.60	Amort. planifiés, meubles, machines et véhicules	2,756.82				3,204.30	
7101.3320.91	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles 14291.00 Etudes PIEP	2,274.00		2,274.00		4,585.92	
			2,274.00				
7101.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur (FSMV)	46,165.43		47,564.05		44,749.28	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base. Le montant est mis sur le compte 29001.00 - Financement spécial Approvisio.en eau, Maintien de la valeur						
	Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base		47,564.05				
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	10,622.25		19,762.35		56,226.15	
	C) Pour équilibre du compte 7101 - Approvisionnement en eau . Le montant est mis en réserve au 29001.01 - Financement spécial Approvisio.en eau, Équilibre du compte						
			19,762.35				
7101.3612.10	Convention pression incendie avec Torny Selon convention	10,000.00		10,000.00		10,250.00	
			10,000.00				
7101.3612.20	Participation versée à l'Entente	153,256.20		93,113.15		70,000.00	
	C) Selon estimation du montant à payer au titre de participation communale aux frais d'exploitation de l'Entente. A noter que Payerne prélève de moins en moins d'eau et comme les frais sont répartis en fonction des consommations, la part communale à payer devient plus grande, d'où cette augmentation.						
			93,113.15				
7101.3940.31	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			27,755.65			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14031.00 Eau potable		27,755.65				
7101.3940.91	Imputations int. Intérêts passifs engagements finan. incorp.			58.50			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14291.00 Etudes PIEP		58.50				
7101.4240.01	Taxes de base		97,476.90		98,000.00		96,798.10
			98,000.00				
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		245,886.05		223,000.00		245,636.40
			223,000.00				
7101.4240.03	Vente d'eau à la commune de Prez		497.20		1,000.00		12,433.30
			1,000.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7101.4240.04	Vente d'eau au Golf de Payerne		4,980.65 <i>6,000.00</i>		6,000.00		4,732.05
7101.4240.05	Vente d'eau au GAGN (Group. adduct. eau Glâne Nord) C) Pour la première fois, et grâce à la chambre de comptage et d'échange des eaux à Grandsivaz, la commune de Montagny a pu vendre de l'eau au réseau du GAGN. Cette vente vient compenser l'achat d'eau au GAGN inscrite au 7101.3105.00 (Fr. 3'567.35) et l'indemnité de Fr. 10'000.00 à payer au GAGN pour la pression de défense incendie des villages de Mannens et Grandsivaz en cas de coupure d'électricité (garantie d'approvisionnement selon l'ECAB).		16,320.10				
7101.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		164.05 <i>500.00</i>		500.00		3,444.00
7101.4660.40	Amorti. subv. d'invest.entrep.publ. portées au passif		6,596.70 <i>6,596.65</i>		6,596.65		6,596.70
7101.4660.70	Amorti. Planifié, subv. d'invest. ménages portées au passif		65,361.95 <i>65,362.00</i>		65,362.00		65,361.95
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>841,093.55</b>	<b>841,093.55</b>	<b>821,589.05</b>	<b>821,589.05</b>	<b>849,866.15</b>	<b>849,866.15</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>841,093.55</b>	<b>841,093.55</b>	<b>821,589.05</b>	<b>821,589.05</b>	<b>849,866.15</b>	<b>849,866.15</b>
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>	<b>841,093.55</b>	<b>841,093.55</b>	<b>821,589.05</b>	<b>821,589.05</b>	<b>849,866.15</b>	<b>849,866.15</b>
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	840.00	<i>400.00</i>	400.00		507.50	
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	83,649.10	<i>83,572.00</i>	83,572.00		81,430.35	
7201.3010.01	Service piquet-heures supplémentaires	2,615.00	<i>2,500.00</i>	2,500.00		2,600.00	
7201.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	768.00				768.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	5,699.40	<i>5,557.00</i>	5,557.00		5,597.80	
7201.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	7,233.00	<i>7,223.00</i>	7,223.00		7,197.00	
7201.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,735.55	<i>1,805.00</i>	1,805.00		2,829.35	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7201.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,132.35		2,089.00		2,199.80	
			2,089.00				
7201.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	509.90		482.00		508.00	
			482.00				
7201.3090.00	Frais de formation du personnel de la STEP	25.00		200.00		25.00	
			200.00				
7201.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	1,226.60		1,500.00		1,881.50	
	Entretien extérieur	1.00 300.0000	300.00				
	Voiture	1.00 1,200.0000	1,200.00				
7201.3101.01	Achat produits chimiques	11,173.00		10,000.00		9,260.45	
			10,000.00				
7201.3101.02	Achat produits d'entretien et de nettoyage	2,162.65		1,500.00		1,239.15	
			1,500.00				
7201.3101.03	Achat carburant véhicule	1,674.70		1,500.00		1,875.87	
			1,500.00				
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	3,142.40		1,000.00		810.40	
			1,000.00				
7201.3120.00	Eau, énergie, chauffage STEP	61,723.25		42,600.00		26,649.60	
	C) Augmentation du coût de fourniture de l'électricité de la station d'épuration. dû au fait que la commune se trouve sur le marché libre et donc non régulé (Consommation de + de 100'000 kWh par année). le contrat OPTIMO signé avec Groupe E a été signée pour 6 ans dès le 1.1.23 et il est donc applicable jusqu'au 31.12.2027						
	Consommation d'eau	1.00 800.0000	800.00				
	Consommation énergie électrique - Nouveau contrat Groupe E marché libre		38,300.00				
	Consommation et entretien chauffage	1.00 3,500.0000	3,500.00				
7201.3120.01	Eau, énergie STAP	1,842.65		1,500.00		1,252.65	
			1,500.00				
7201.3130.00	Frais de télécommunication et de ports	2,230.90		1,800.00		1,981.85	
			1,800.00				
7201.3130.01	Eliminations matières retenues par les grilles	2,326.35		3,500.00		5,418.00	



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			3,500.00				
7201.3130.02	Transport et élimination des boues	39,697.35		50,000.00		33,768.95	
			50,000.00				
7201.3132.00	Frais d'analyses et d'expertises	6,292.10		5,000.00		4,552.50	
			5,000.00				
7201.3134.00	Primes d'assurances de choses et RC voiture STEP yc casco complète	1,289.65		1,400.00		1,226.10	
			1,400.00				
7201.3134.01	Primes d'assurance bâtiment ECAB	1,357.50		1,250.00		1,253.70	
			1,250.00				
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	23,182.90		26,000.00		23,559.10	
			26,000.00				
7201.3137.01	Impôt des véhicules	679.00		650.00		719.00	
			650.00				
7201.3143.00	Entretien des infrastructures Selon programme d'entretien de la STEP	21,123.00		30,000.00		13,459.50	
			30,000.00				
7201.3144.00	Entretien et réparation des immeubles			500.00			
			500.00				
7201.3151.00	Entretien et réparation mob. et install. techn. Entretien courant	17,401.60		20,000.00		12,339.30	
			20,000.00				
7201.3160.00	Conventions avec les CFF	1,077.00		1,080.00		1,077.00	
			1,080.00				
7201.3300.32	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA d'entre. commu. FS 14032.00 Epuration	35,383.55		40,313.70		35,383.55	
			40,313.70				
7201.3320.92	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles 14292.00 Etudes PGEE	9,502.40		1,992.30		6,922.50	
			1,992.30				
7201.3510.00	Attribution à la réserve "maintien des installations EU C) Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base. Le montant est mis sur le compte 29002.00 - Financement spécial Trait. eaux usées, Maintien de la valeur	347,581.20		344,694.00		348,318.45	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base		344,694.00				
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC) C) Pour équilibre du compte 7201 - Traitement des eaux usées. Le montant est mis en réserve au 29002.01 - Financement spécial Trait. eaux usées, Équilibre du compte	116,143.75		83,137.85		189,831.63	
			83,137.85				
7201.3612.00	Participation à l'Eparse Selon budget Eparse	3,452.75		2,602.65		893.05	
			2,602.65				
7201.3630.00	Taxe fédérale lutte contre les micropolluants	23,220.00		22,000.00		21,843.00	
			22,000.00				
7201.3631.00	Part. frais lutte contre les hydrocarbures					686.55	
7201.3940.32	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.			22,155.15			
	14032.00 Epuration		22,155.15				
7201.3940.92	Imputations int. Intérêts passifs engagements finan. incorp. C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.			85.40			
	14292.00 Etudes PGEE		85.40				
7201.4240.00	Taxe de base selon la surface (m2xindice)		198,991.85		204,000.00		198,578.30
			204,000.00				
7201.4240.01	Taxes de base par Unité Locative (UL)		193,475.30		183,000.00		192,046.20
			183,000.00				
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		349,537.35		335,000.00		358,652.60
			335,000.00				
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances				500.00		1,500.00
			500.00				
7201.4660.70	Amort. plan. subv. invest. des ménages privés		99,089.05		99,089.05		99,089.05
			99,089.05				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>73</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>328,090.89</b>	<b>275,437.75</b>	<b>324,928.35</b>	<b>269,000.00</b>	<b>317,962.09</b>	<b>273,832.84</b>
<b>730</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>328,090.89</b>	<b>275,437.75</b>	<b>324,928.35</b>	<b>269,000.00</b>	<b>317,962.09</b>	<b>273,832.84</b>
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>	<b>328,090.89</b>	<b>275,437.75</b>	<b>324,928.35</b>	<b>269,000.00</b>	<b>317,962.09</b>	<b>273,832.84</b>
7301.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	157.50		750.00		192.50	
			750.00				
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	63,681.15		63,450.00		62,516.40	
			63,450.00				
7301.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	68.50					
7301.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	480.00				480.00	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	4,261.80		4,219.00		4,219.20	
			4,219.00				
7301.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	5,606.40		5,599.00		5,557.20	
			5,599.00				
7301.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,044.15		1,370.00		2,131.40	
			1,370.00				
7301.3054.00	Cotisations patronales aux AF	1,593.35		1,586.00		1,657.60	
			1,586.00				
7301.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	380.70		366.00		382.90	
			366.00				
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	28,239.30		7,011.30		26,300.75	
	C) Achat de sacs rouges supérieur aux prévisions. Il était prévu d'en acheter plutôt en 2024 mais l'achat a été avancé du fait du stock en baisse dans le deuxième semestre 2023, ceci pour éviter tout pénurie.						
	Sacs de 110 litres à commander en 2023 - Selon offre du 27.9.22		7,011.30				
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	4,099.60		4,000.00		2,995.85	
	Chariots pour usagers de la déchetterie		4,000.00				
7301.3130.00	Frais de ramassage des ordures ménagères	100,682.40		95,000.00		96,880.87	
			95,000.00				
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets déchetterie	79,477.70		105,000.00		78,178.57	
	C) Conforme aux comptes 2022. le budget 2023 était surestimé.						

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Selon les comptes		105,000.00				
7301.3130.02	Commissions commerçants vente de sacs/vignettes	5,220.05		5,500.00		5,136.85	
			5,500.00				
7301.3134.00	Assurances	20.20		20.00		20.00	
			20.00				
7301.3137.00	TVA Selon les comptes	7,712.20		8,000.00		7,669.80	
			8,000.00				
7301.3137.01	Impôt des véhicules Remorque Bugnot	74.00		60.00		74.00	
			60.00				
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	165.55					
7301.3144.00	Entretien des installations (déchet.places, y.c.électr)	850.80		2,000.00		4,348.10	
			2,000.00				
7301.3151.00	Frais d'entretien des machines et véhicules	2,854.35		3,000.00		492.35	
			3,000.00				
7301.3170.00	Frais de réceptions, dédommagements Vin chaud de fin d'année	40.15		200.00		63.45	
			200.00				
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	3,026.85					
	C) Perte sur débiteurs concernant les taxes déchetterie. La comptabilisation ne se fait que sur la base d'un acte de défaut de biens.						
7301.3300.33	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA du compte général 14033.00 Gestion des déchets			14,194.65			
			14,194.65				
7301.3300.60	Amort. planifiés meubles, machines et véhicules	14,194.64				14,194.65	
7301.3910.00	Imputation frais transport interne voirie Frais de transport voirie pour l'évacuation des déchets déchetterie	3,159.55		3,000.00		4,469.65	
			3,000.00				
7301.3940.33	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			602.40			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14033.00 Gestion des déchets		602.40				
7301.4240.00	Taxe de base		149,790.80		145,000.00		143,218.35

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			145,000.00				
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		112,129.60		110,000.00		110,364.65
			110,000.00				
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier		13,371.10		14,000.00		20,205.14
			14,000.00				
7301.4270.00	Amendes		146.25				44.70
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>25,762.40</b>	<b>574.15</b>	<b>31,316.35</b>	<b>20,855.40</b>	<b>74,905.75</b>	<b>46,810.30</b>
<b>741</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>25,762.40</b>	<b>574.15</b>	<b>31,316.35</b>	<b>20,855.40</b>	<b>74,905.75</b>	<b>46,810.30</b>
<b>7410</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>25,762.40</b>	<b>574.15</b>	<b>31,316.35</b>	<b>20,855.40</b>	<b>74,905.75</b>	<b>46,810.30</b>
7410.3000.00	Jetons de présence et frais de commission	420.00		150.00		210.00	
			150.00				
7410.3132.00	Honoraires étude cours d'eau	9,693.00					
	C) Travaux d'étude d'un bureau géomètre du fait des débordements aux Pelons et de la modification naturelle de l'écoulement de l'Arbogne.						
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	2,294.00		15,000.00		47,364.50	
				15,000.00			
7410.3142.01	Entretien des rives de l'Arbogne	7,541.70		10,000.00		21,446.30	
				10,000.00			
7410.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	922.45		922.50		922.45	
	14020.00 Endiguement		922.50				
7410.3612.00	Participation entretien berges de la Broye	71.25		150.00		142.50	
				150.00			
7410.3612.01	Participation fonds de gestion de l'Arbogne	4,820.00		4,820.00		4,820.00	
	Montant annuel à payer selon convention du 9.12.19		4,820.00				
7410.3940.20	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers				273.85		
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14020.00 - Endiguement		273.85				
7410.4630.00	Subventions fédérales		26,067.45				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Subventions fédérales reçues en 2023 pour l'année 2022, comptabilisée en transitoire sous le compte 7410.4631.00 - Subventions cantonales						
7410.4631.00	Subventions cantonales		-26,066.60		20,000.00		46,237.00
	C) Le montant à recevoir en 2023 sur les travaux 2022, Fr. 46'237.00, concernait en fait des subventions fédérales (Fr. 26'067.45 au compte 74110.4630.00) et des subventions cantonales (Fr. 20'170.40 au compte 7410.4631.00). La comptabilisation effective des montants reçus a donc corrigé le budget, d'où un montant négatif de subvention en 2023.						
	80 % des travaux des comptes 7410.3142.00 et 7410.3142.01	25000.00	0.8000	20,000.00			
7410.4660.10	Amort. planifiés subv. invest. fédérales		573.30				573.30
7410.4660.20	Amort. plan. subv. invest. cantonales				855.40		
			855.40				
<b>76</b>	<b>Lutte contre la pollution de l'environnement</b>		<b>1,055.45</b>				
<b>769</b>	<b>Autre lutte contre la pollution de l'environnement</b>		<b>1,055.45</b>				
<b>7690</b>	<b>Lutte contre la pollution de l'environnement</b>		<b>1,055.45</b>				
7690.3132.00	Honoraires pour assainissement des sites contaminés		1,055.45				
<b>77</b>	<b>Protection de l'environnement, autres</b>		<b>4,881.60</b>	<b>1,100.00</b>	<b>8,735.10</b>	<b>1,500.00</b>	<b>1,874.20</b>
<b>771</b>	<b>Cimetières, crématoires</b>		<b>4,881.60</b>	<b>1,100.00</b>	<b>8,735.10</b>	<b>1,500.00</b>	<b>1,874.20</b>
<b>7710</b>	<b>Cimetière communal</b>		<b>4,881.60</b>	<b>1,100.00</b>	<b>8,735.10</b>	<b>1,500.00</b>	<b>1,874.20</b>
7710.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions				300.00		
				300.00			
7710.3143.00	Entretien du cimetière		3,509.60		6,000.00		1,002.20
	Entretien courant des cimetières	1.00	3,500.0000	3,500.00			
	Fleurs pour Jardin du Souvenir	1.00	1,000.0000	1,000.00			
	Escalier cimetière de Tours	1.00	1,500.0000	1,500.00			
7710.3161.00	Frais de location de machines p/inhumations				200.00		
	Loc. pelleuse pour inhumation			200.00			
7710.3300.30	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles		872.00		2,099.10		872.00
	14030.00 Cimetière			2,099.10			
7710.3637.00	Particip. communales frais inhumation indigents		500.00				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7710.3940.30	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			136.00			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14030.00 Cimetière		136.00				
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation		1,100.00		1,500.00		130.00
			1,500.00				
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>56,167.30</b>		<b>58,567.55</b>	<b>4,000.00</b>	<b>55,594.65</b>	<b>5,247.05</b>
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>56,167.30</b>		<b>58,567.55</b>	<b>4,000.00</b>	<b>55,594.65</b>	<b>5,247.05</b>
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>56,167.30</b>		<b>58,567.55</b>	<b>4,000.00</b>	<b>55,594.65</b>	<b>5,247.05</b>
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,020.00		2,000.00		1,952.50	
	Conseil communal et commission de l'aménagement et de l'énergie		2,000.00				
7900.3101.00	Achat de plaquettes noms de rues et numéros pour immeuble			500.00		540.00	
			500.00				
7900.3102.00	Frais de publications et d'annonces			500.00		169.60	
			500.00				
7900.3130.00	Frais des urbanistes et des ingénieurs			1,500.00			
			1,500.00				
7900.3130.01	Emoluments préavis p/permis de construire	7,955.00		5,000.00			
			5,000.00				
7900.3132.00	Honoraires des ingénieurs, urbanistes, etc.	5,181.00		4,000.00		5,568.15	
			4,000.00				
7900.3132.01	Honoraires et frais d'avocats			5,000.00			
			5,000.00				
7900.3158.00	Frais de maintenance SIT communal	6,300.00		5,000.00		6,230.00	
			5,000.00				
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	10,358.80		10,358.85		11,302.40	
	14290.00 Etudes révision PAL		4,667.45				
	14290.05 Etudes mensuration		5,691.40				

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7900.3612.00	Participation à l'Ass. COREB pour le plan directeur régional COREB	24,352.50		24,352.50		29,832.00	
		<i>2865.00</i>	<i>8.5000</i>				
7900.3940.90	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			356.20			
	C) De manière générale, il n'y a pas d'imputation interne des intérêts. Ce n'est pas une exigence du MCH2 et cela n'apporte pas de plus-value, selon directive du Service des communes.						
	14290.00 Etudes révision PAL		181.85				
	14290.05 Etudes mensuration		174.35				
7900.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances				4,000.00		5,247.05
			4,000.00				



### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>30,085.10</b>	<b>1,068.20</b>	<b>19,236.00</b>	<b>660.00</b>	<b>19,009.95</b>	<b>31,093.65</b>
			29,016.90		18,576.00	12,083.70	
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>1,274.70</b>	<b>361.00</b>	<b>1,751.00</b>	<b>60.00</b>	<b>2,296.20</b>	<b>643.00</b>
<b>811</b>	<b>Administration, exécution et contrôle</b>	<b>1,274.70</b>	<b>361.00</b>	<b>1,751.00</b>	<b>60.00</b>	<b>2,296.20</b>	<b>643.00</b>
<b>8110</b>	<b>Administration, exécution et contrôle</b>	<b>1,274.70</b>	<b>361.00</b>	<b>1,751.00</b>	<b>60.00</b>	<b>2,296.20</b>	<b>643.00</b>
8110.3000.00	Jetons et frais de commission	350.00		1,701.00		1,645.00	
	Gestion des dossiers courants par le CC		200.00				
	A voir analyse dossier remaniement parcellaire		1,501.00				
8110.3010.00	Traitement du personnel auxiliaire	456.00				456.00	
8110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC					30.75	
8110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6.20				15.55	
8110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses compensation AF					12.10	
8110.3055.00	Cotisations patronales IJM maladie					2.80	
8110.3130.01	Emoluments et honoraires de prestations	412.50				84.00	
8110.3636.00	Part. à l'association des AF	50.00		50.00		50.00	
			50.00				
8110.4210.00	Indemnités droit de passage/servitude		361.00		60.00		643.00
	Indemnité la Brameire		60.00				
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>20,215.40</b>	<b>707.20</b>	<b>8,890.00</b>	<b>600.00</b>	<b>8,200.00</b>	<b>493.40</b>
<b>820</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>20,215.40</b>	<b>707.20</b>	<b>8,890.00</b>	<b>600.00</b>	<b>8,200.00</b>	<b>493.40</b>
<b>8200</b>	<b>Domaine forestier communal</b>	<b>20,215.40</b>	<b>707.20</b>	<b>8,890.00</b>	<b>600.00</b>	<b>8,200.00</b>	<b>493.40</b>
8200.3000.00	Jetons et frais de commission	1,050.00		1,000.00		1,050.00	
			1,000.00				
8200.3101.00	Achat de carburant			300.00			
			300.00				
8200.3102.00	Frais de publications et annonces	89.00		90.00		178.00	
			90.00				
8200.3130.00	Prestations de tiers (coupes/entret arbres/haies)	12,104.40					

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Abattage du peuplier et de plusieurs arbres au centre sportif, à proximité de la nouvelle buvette-vestiaire. Il s'agissait de coupes de sécurité nécessaires pour des arbres malades et dont l'abattage ultérieur aurait posé des problèmes en raison de la présence du nouveau bâtiment.						
8200.3141.00	Entretien des routes forestières		500.00	500.00			
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier Groupement forestier Broye Vully	6,972.00	7,000.00	7,000.00		6,972.00	
8200.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		707.20 600.00		600.00		393.40
8200.4430.00	Location surface forestière à des tiers						100.00
<b>85</b>	<b>Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>8,595.00</b>		<b>8,595.00</b>		<b>8,136.00</b>	
<b>850</b>	<b>Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>8,595.00</b>		<b>8,595.00</b>		<b>8,136.00</b>	
<b>8500</b>	<b>Promotion économique</b>	<b>8,595.00</b>		<b>8,595.00</b>		<b>8,136.00</b>	
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économique selon budget COREB	2865.00	3.0000	8,595.00	8,595.00	8,136.00	
<b>87</b>	<b>Combustibles et énergie</b>					<b>377.75</b>	<b>29,957.25</b>
<b>871</b>	<b>Electricité</b>						<b>8,957.25</b>
8711.4250.00	Vente d'électricité - panneaux solaires						8,957.25
<b>879</b>	<b>Centrale de chauffe - copeaux de bois</b>					<b>377.75</b>	<b>21,000.00</b>
8791.3134.00	Prime d'assurance ECAB					377.75	
8791.4430.00	Loyer CAD Cousset						21,000.00

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>589,133.92</b>	<b>9,784,052.55</b>	<b>283,083.35</b>	<b>8,941,883.50</b>	<b>1,771,466.39</b>	<b>9,948,372.69</b>
		9,194,918.63		8,658,800.15		8,176,906.30	
<b>91</b>	<b>Impôts</b>	<b>206,028.01</b>	<b>8,056,887.89</b>	<b>128,000.00</b>	<b>7,601,299.50</b>	<b>134,321.50</b>	<b>8,191,966.64</b>
<b>910</b>	<b>Impôts</b>	<b>206,028.01</b>	<b>8,056,887.89</b>	<b>128,000.00</b>	<b>7,601,299.50</b>	<b>134,321.50</b>	<b>8,191,966.64</b>
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>	<b>206,028.01</b>	<b>6,718,319.79</b>	<b>128,000.00</b>	<b>6,226,899.50</b>	<b>134,321.50</b>	<b>6,510,641.49</b>
9100.3130.00	Frais de rappels et de poursuites Selon année précédente	27,044.18	20,000.00	20,000.00		24,600.55	
9100.3180.00	Réévaluation sur créances (provision ducroire) C) Augmentation de la provision Ducroire à la suite de l'identification de risques ordinaires supplémentaires, pour 6 débiteurs différents.	81,019.38				20,657.45	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	94,521.05	100,000.00	100,000.00		82,124.65	
9100.3499.00	Escomptes Extourne petits soldes (moins de 5.--)	-174.75	1,000.00	1,000.00		621.65	
9100.3636.00	Subventions aux organisations à but non lucratif Rétrocession fiscale conv. à la paroisse de Mannens-Grandsivaz, selon convention	3,618.15	7,000.00	7,000.00		6,317.20	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale Estimation selon statistique		5,101,454.55 5,103,177.00		5,103,177.00		4,877,943.30
9100.4000.10	Impôts sur le revenu personnes physiques, années précédentes Selon estimation basée sur les rentrées fiscales des trois dernières années des rentrées fiscales antérieures, prises en compte du 50 %		672,240.55 289,078.85		289,078.85		501,671.90
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital Moyenne des trois dernières années		197,169.10 177,000.00		177,000.00		209,656.90
9100.4000.60	Imputation forfaitaire d'impôts sur le revenu des personnes		-379.60				-114.50
9100.4001.00	Impôts sur fortune des personnes physiques - année fiscale Selon statistique fiscale cantonale et évolution SCC		268,497.60 268,663.00		268,663.00		333,828.85
9100.4001.10	Impôts sur fortune des pers. physiques, années précédentes		-77,756.20		15,214.65		22,112.10

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) L'impôt à recevoir a été surévalué dans le cadre du bouclage des comptes 2022. Il s'agit de proportion qui sont calculées avec le compte 9100.4000.10 Impôt revenu PP, lequel enregistre un excédent de revenu de Fr. 383'161.70						
	Selon estimation basée sur les rentrées fiscales des trois dernières années des rentrées fiscales antérieures, prise en compte du 50 %		15,214.65				
9100.4002.00	Impôt à la source Selon moyenne des 3 dernières années		118,575.11 150,000.00	150,000.00		127,593.80	
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales-année en cours Selon statistique fiscale cantonale --> 9100.4000.00		215,667.00 129,872.00	129,872.00		127,076.00	
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice des pers. morales - années précédentes		94,111.35			196,315.45	
	C) Montant non prévu au budget pour les années précédentes, selon directive MCH2 (exception faite pour le revenu PP, selon décision du CC)						
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales-année en cours Selon statistique --> voir annexe 9100.4000.00		15,000.00 11,565.00	11,565.00		11,565.00	
9100.4011.10	Impôt sur capital des personnes morales, années précédentes		2,128.65			8,558.35	
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts Estimation sur les rachats d'ADB		68,615.69 10,000.00	10,000.00		35,606.05	
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels/poursuites		20,667.40	50,000.00		34,084.29	
	C) Baisse des remboursements de poursuites enregistrées en 2023, sans raison particulière.						
	Selon moyenne des 3 dernières années		50,000.00				
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale Montant à recevoir de la DFIN		22,328.59 22,329.00	22,329.00		24,744.00	
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		<b>1,338,568.10</b>	<b>1,374,400.00</b>		<b>1,681,325.15</b>	
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale Selon facturation et variation du parc immobilier dans la commune		785,084.70 750,000.00	750,000.00		751,418.55	
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes		11,184.75			21,660.60	
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values Selon moyenne des dernières années		287,400.60 256,000.00	256,000.00		166,397.35	
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		234,126.00	353,000.00		679,251.25	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	C) Montant perçu inférieur aux prévisions, situation ordinaire pour cet impôt irrégulier dont l'estimation budgétaire est difficile.						
	Moyenne des 3 dernières années		353,000.00				
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		9,467.30		5,000.00		51,872.40
			5,000.00				
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		400.00
			400.00				
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		10,904.75		10,000.00		10,325.00
			10,000.00				
<b>93</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>986,049.00</b>		<b>986,049.00</b>		<b>1,018,737.00</b>
<b>930</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>986,049.00</b>		<b>986,049.00</b>		<b>1,018,737.00</b>
<b>9300</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>986,049.00</b>		<b>986,049.00</b>		<b>1,018,737.00</b>
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins Selon indications du service des communes pour le budget 2023. NB : La péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes évalués au moyen d'un indice synthétique des besoins.		133,191.00		133,191.00		138,930.00
			133,191.00				
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources Selon indications du service des communes pour le budget 2023 La péréquation des ressources a pour objectif de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal des communes.		852,858.00		852,858.00		879,807.00
			852,858.00				
<b>95</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>5,210.50</b>	<b>208,421.40</b>	<b>5,083.35</b>	<b>203,335.00</b>	<b>5,011.70</b>	<b>200,466.90</b>
<b>950</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>5,210.50</b>	<b>208,421.40</b>	<b>5,083.35</b>	<b>203,335.00</b>	<b>5,011.70</b>	<b>200,466.90</b>
<b>9500</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>	<b>5,210.50</b>	<b>208,421.40</b>	<b>5,083.35</b>	<b>203,335.00</b>	<b>5,011.70</b>	<b>200,466.90</b>
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à moteur Selon estimation OCN pour 2023 - Comptes 2021 + 3.6 %	5,210.50		5,083.35		5,011.70	
			5,083.35				
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur Comptes 2021 + 3.6%		208,421.40		203,335.00		200,466.90
			203,335.00				
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>78,856.00</b>	<b>4,104.50</b>	<b>150,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>10,672.80</b>	<b>2.60</b>

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>78,856.00</b>	<b>4,104.50</b>	<b>150,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>10,672.80</b>	<b>2.60</b>
<b>9610</b>	<b>Intérêts</b>	<b>78,856.00</b>	<b>4,104.50</b>	<b>150,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>10,672.80</b>	<b>2.60</b>
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	78,856.00		150,000.00		10,672.80	
	C) Le besoin en financement n'a pas été aussi important que prévu, si bien que la commune a pu utiliser plus longtemps la trésorerie existante avant de devoir emprunter pour payer les travaux de construction dans la commune (Mannens, buvette-vestiaire, investissements divers, etc.)						
			150,000.00				
9610.4400.00	Intérêts des liquidités		4,104.50				2.60
9610.4940.00	Imputation internes des intérêts				150,000.00		
	Selon le tableau des immobilisations - Budget 2023		150,000.00				
<b>97</b>	<b>Redistributions</b>		<b>805.30</b>		<b>1,200.00</b>		<b>966.20</b>
<b>971</b>	<b>Redistributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>805.30</b>		<b>1,200.00</b>		<b>966.20</b>
<b>9710</b>	<b>Redistributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>805.30</b>		<b>1,200.00</b>		<b>966.20</b>
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		805.30		1,200.00		966.20
			1,200.00				
<b>990</b>	<b>Postes non ventilables</b>		<b>527,784.46</b>			<b>144,941.32</b>	<b>536,233.35</b>
<b>9900</b>	<b>Postes non ventilables</b>		<b>527,784.46</b>			<b>144,941.32</b>	<b>536,233.35</b>
9900.3611.00	Part. recapital. Caisse pension Etat Fribourg CPPEF					144,941.32	
9900.4892.00	Prélèvement sur la provision capitalis. caisse de prévoyance						307,347.32
9900.4895.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA		527,784.46				228,886.03
	C) Prélèvement sur la réserve de réévaluation MCH9 - 29500.00 pour : Fr. 228'886.03 - 2ème tranche de dissolution de la provision de réévaluation sur 10 ans (Fr. 2'288'860.36 suite à l'introduction du MCH2 Fr. 92'719.80 - Rattrapage immo 2022 (Fr. 33'013.50 CO + Fr. 1846.20 HIB + Fr. 56'013.90 EMS) Fr. 206'178.63 - Perte sur reprise du matériel et des véhicules pompiers						
<b>999</b>	<b>Clôture</b>	<b>299,039.41</b>				<b>1,476,519.07</b>	
<b>9990</b>	<b>Clôture</b>	<b>299,039.41</b>				<b>1,476,519.07</b>	
9990.9000.00	Excédent de revenus	299,039.41				1,476,519.07	

### Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		11,876,208.07	11,876,208.07	11,059,372.80	10,991,723.75	12,137,007.87	12,137,007.87
	<b>Excédent de charge</b>					<b>67,649.05</b>	
		11,876,208.07	11,876,208.07	11,059,372.80	11,059,372.80	12,137,007.87	12,137,007.87

# ANNEXE AUX COMPTES 2023

Selon article 18 LFCO du 1.1.2021

## 4 DONNÉES PRINCIPALES

### 4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	299 039.41	-	1 476 519.07
400	Impôts directs, personnes physiques	6 279 801.11	6 003 133.50	6 072 692.35
401	Impôts directs, personnes morales	326 907.00	141 437.00	343 514.80
4021	Impôts fonciers	796 269.45	750 000.00	773 079.15
5 ./ 6	Investissements nets	2 303 188.52	-	3 304 616.90

#### a) Limite d'activation, règles régissant la présentation des comptes

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 20'000.00 conformément au Règlement des finances adopté le 6 octobre 2020.

La présentation des comptes est conforme avec la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019.

#### b) Principes relatifs à la présentation des comptes et régissant l'établissement du bilan

Selon les exigences légales, le patrimoine administratif est évalué aux coûts des investissements et des acquisitions qui sont réalisés, déductions faites des amortissements appliqués selon la directive 4 du SCOM.

Vu l'absence de patrimoine financier immobilisé, aucune réévaluation n'a quant à lui été calculée.



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

## ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune/bourgeoisie/syndicat de : **Montagny**Exercice : **2023**

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 478 544.39		Attributions aux FS, capitaux propres	520 512.63		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	0.00	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	2 999 057.02
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	-215 755.23	35		56 787.68	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	-158 967.55
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 694 299.62	35		463 724.95	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	3 158 024.57
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2 059 974.33		Attributions à la réserve liée au retraitement	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement	0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 532 189.87
29500	Patrimoine administratif, autres	2 059 974.33							29500	Patrimoine administratif, autres	1 532 189.87
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00
29504	Entreprise électrique	0.00							29504	Entreprise électrique	0.00
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	7 984 321.84			299 039.41			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	8 283 361.25
29990	Compte général	7 984 321.84	29900	Excédent (+)	299 039.41	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	8 283 361.25

## 11.4 Tableau des provisions

35

<b>205 Provisions à court terme</b>							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification			Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
<b>10120.99</b>	<b>Provision pour pertes sur débiteurs</b>	<b>227 095.25</b>	308 114.63		227 095.25	<b>308 114.63</b>	Selon examen du risque (procédures de recouvrement en cours) Montants des prêts de la commune
<b>14650.99</b>	<b>Provision pour pertes sur prêt CMM SA</b>		77 000.00			<b>77 000.00</b>	

## 11.4 Tableau des provisions

35

208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification			Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Aucune						

<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>227 095.25</b>	<b>385 114.63</b>	<b>0.00</b>	<b>227 095.25</b>	<b>385 114.63</b>
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>227 095.25</b>	<b>385 114.63</b>	<b>0.00</b>	<b>227 095.25</b>	<b>385 114.63</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS E :

## TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune de :

Montagny

Exercice :

2023

## Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupement de communes selon article 121 Lcom</b>										
Association pour les services médico-sociaux	EMS					1 867 130.00				Aucun
Association pour le CO de la Broye	Education					3 934 749.20				Aucun
Construction Hôpital de la Broye	Soins					61 539.95				Aucun
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>										
<b>Personnes morales de droit privé</b>										
Centre médical de Montagny SA	Soins médicaux	135 000.00	50 000.00	E 1	Praxamed SA	50 000.00	50 000.00	CO	-	Aucun
SAIDEF	Gestion des déchets	27 000 000.00	69 840.00		Autres communes	69 840.00	69 840.00	CO	-	Aucun
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>										
<b>Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>										

Commune de : Montagny

Exercice :

2023

## Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
<b>Entreprises de droit privé selon CO/CCS</b>				
Aucune				
<b>Entreprises de droit public</b>				
Aucune				
<b>Contrats de droit public</b>				
Aucun				
<b>Autres engagements / leasing</b>				
Aucun				

## Comptabilité des immobilisations - 2023

Commune

Montagny

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeur au bilan au 01.01.2023	Amortissement annuel planifié 2023	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2023
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>20 075 454.13</b>	<b>-5 226 050.39</b>	<b>14 849 403.74</b>	<b>-536 427.81</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-644 845.63</b>	<b>16 407 800.90</b>
1400	Terrains (bâti et non bâti)	1 052 649.28	0.00	1 052 649.28	0.00	0.00	0.00	-1 872.00	1 050 777.28
1401	Routes et voies de communication	5 547 382.45	-2 153 634.36	3 393 748.09	-234 958.40	0.00	0.00	154 362.05	3 313 151.74
1402	Aménagement des cours d'eau	36 899.40	-4 031.37	32 868.03	-922.45	0.00	0.00	0.00	31 945.58
1403	Autres ouvrages de génie civil	6 550 565.90	-566 469.27	5 984 096.63	-82 536.20	0.00	0.00	1 190.95	5 902 751.38
1404	Bâtiments	4 556 937.40	-1 575 491.16	2 981 446.24	-138 600.45	0.00	0.00	30 835.75	2 873 681.54
1405	Forêts	280 000.00	0.00	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00
1406	Biens meubles	1 971 001.85	-926 424.23	1 044 577.62	-79 410.31	0.00	0.00	-642 973.63	322 193.68
1407	Immobilisations corp. en cours	80 017.85	0.00	80 017.85	0.00	0.00	0.00	-186 388.75	2 633 299.70
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>6 880 450.20</b>	<b>-355 453.87</b>	<b>6 601 996.33</b>	<b>-330 593.05</b>	<b>-77 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-42 663.00</b>	<b>6 295 155.93</b>
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	5 454.00	-5 454.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	150 191.55	0.00	150 191.55	0.00	0.00	0.00	-45 000.00	248 607.20
1429	Autres immobilisations incorporelles	728 882.50	-334 999.87	393 882.63	-63 816.90	0.00	0.00	0.00	330 065.73
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1452-1456	Participations	134 840.00	-15 000.00	119 840.00	0.00	0.00	0.00	0.00	119 840.00
1460-1469	Subventions d'investissement	5 861 082.15	0.00	5 938 082.15	-266 776.15	-77 000.00	0.00	2 337.00	5 596 643.00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-410 050.63</b>	<b>410 050.63</b>	<b>0.00</b>
1080	Terrains non bâtis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-1 872.00	1 872.00	0.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-408 178.63	408 178.63	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF</b>		<b>-5 900 963.60</b>	<b>1 742 355.70</b>	<b>-4 158 607.90</b>	<b>195 328.40</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>277 458.00</b>	<b>-3 855 668.60</b>
2068	Subventions d'investissement passif	-5 900 963.60	1 742 355.70	-4 158 607.90	195 328.40	0.00	0.00	277 458.00	-3 855 668.60

*Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)*

### 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	14 305 125.26
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	155 184.80
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	3 855 668.60
Patrimoine financier	- 10	4 416 776.57
<b>= Dette nette</b>		<b>6 187 864.89</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	40	<b>8 013 891.90</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT NET</b>		<b>77.21%</b>
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

#### Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

#### Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

## 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		299 039.41
Amortissement du PA	+ 33	867 020.86
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	520 512.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	-
Réévaluations emprunts PA	+ 364	77 000.00
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	195 328.40
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	527 784.46
Réévaluations PA	- 4490	-
<b>= Autofinancement</b>		<b>1 040 460.04</b>
Immobilisations corporelles	50	2 787 825.55
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	50 260.70
Prêts	+ 54	45 000.00
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
<b>= Investissements bruts</b>		<b>2 883 086.25</b>
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	410 050.63
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	127 184.10
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	42 663.00
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
<b>= Recettes d'investissement</b>		<b>579 897.73</b>
Investissements bruts		2 883 086.25
Recettes d'investissement	-	579 897.73
<b>= Investissements nets</b>		<b>2 303 188.52</b>
<b>DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>45%</b>
(Autofinancement / Investissements nets)		

### Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.



Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	78 856.00
Revenus des intérêts	- 440	4 104.50
<b>= Charges d'intérêts net</b>		<b>74 751.50</b>
Revenus fiscaux	40	8 013 891.90
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 725 800.97
Revenus divers	+ 43	-
Revenus financiers	+ 44	174 607.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 417 709.24
Revenus extraordinaires	+ 48	541 038.91
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	527 784.46
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	527 784.46
<b>= Revenus courants</b>		<b>11 873 048.52</b>
<b>PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS</b>		<b>1%</b>
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		

#### Valeurs indicatives:

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

#### 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	828 792.06
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		155 184.80
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	13 355 668.60
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	3 855 668.60
<b>= Dette brute</b>			<b>10 483 976.86</b>
Revenus fiscaux		40	8 013 891.90
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 725 800.97
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	174 607.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 417 709.24
Revenus extraordinaires	+	48	541 038.91
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	527 784.46
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	527 784.46
<b>= Revenus courants</b>			<b>11 873 048.52</b>
<b>DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS</b>			<b>88%</b>
(Dette brute / revenus courants)			

#### Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

### 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	50	2 787 825.55
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	50 260.70
Prêts	+ 54	45 000.00
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
<b>= Investissements bruts</b>		<b>2 883 086.25</b>
Charges de personnel	30	1 625 407.20
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1 900 168.44
Réévaluations sur créances	- 3180	81 019.38
Charges financières	+ 34	284 859.88
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	6 376 040.10
Réévaluations, emprunts PA	- 364	77 000.00
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
<b>= Dépenses courantes</b>		<b>10 028 456.24</b>
Dépenses courantes		10 028 456.24
Investissements bruts	+	2 883 086.25
<b>Dépenses totales</b>		<b>12 911 542.49</b>
<b>PROPORTION DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>22%</b>
(Investissements bruts / Dépenses totales)		

#### Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

### 6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts	340	78 856.00
Revenus des intérêts	- 440	4 104.50
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	867 020.86
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	77 000.00
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	195 328.40
<b>= Service de la dette</b>		<b>823 443.96</b>
Revenus fiscaux	40	8 013 891.90
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 725 800.97
Revenus divers	+ 43	-
Revenus financiers	+ 44	174 607.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 417 709.24
Revenus extraordinaires	+ 48	541 038.91
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	527 784.46
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	527 784.46
<b>= Revenus courants</b>		<b>11 873 048.52</b>

### PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

7%

#### Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

*Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)*

### 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	14 305 125.26
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales		+	155 184.80
Subventions d'investissements inscrites au passif		- 2068	3 855 668.60
Patrimoine financier		- 10	4 416 776.57
<b>= Dette nette</b>			<b>6 187 864.89</b>
Population résidente permanente			<b>3 005</b>
<b>DETTE NETTE PAR HABITANT</b>			<b>2 059.19</b>
(Dette nette / Population résidente permanente)			

#### Valeurs indicatives:

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1'000 CHF endettement faible
- 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
- 2'501 – 5'000 CHF endettement important
- > 5'000 CHF endettement très important

**Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.**

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

### 8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		299 039.41
Amortissement du PA	+ 33	867 020.86
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	520 512.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	-
Réévaluations emprunts PA	+ 364	77 000.00
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	195 328.40
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	527 784.46
Réévaluations PA	- 4490	-
<b>= Autofinancement</b>		<b>1 040 460.04</b>
Revenus fiscaux	40	8 013 891.90
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 725 800.97
Revenus divers	+ 43	-
Revenus financiers	+ 44	174 607.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 417 709.24
Revenus extraordinaires	+ 48	541 038.91
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	527 784.46
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	527 784.46
<b>= Revenus courants</b>		<b>11 873 048.52</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>9%</b>
(Autofinancement / Revenus courants)		

#### Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

## INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	77.21%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	45%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	88%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	22%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	2 059.19
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9%

## FLUX DE TRESORERIE

Commune de : **Montagny**Exercice : **2023**

Comptes	Libellés	CHF
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
90	Clôture du compte de résultats	299 039.41
33	Amortissement du patrimoine administratif	867 020.86
35	Attributions aux financements spéciaux	520 512.63
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	77 000.00
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	195 328.40
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	527 784.46
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>1 040 460.04</b>
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATION</b>		
101	Variation des créances	1 115 062.75
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-620 928.05
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	300 296.78
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-41 905.60
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>		<b>752 525.88</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	2 303 188.52
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-2 303 188.52</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-6 500 000.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-6 500 000.00</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-7 010 202.60</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	8 132 002.42
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1 121 799.82
<b>VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		<b>-7 010 202.60</b>



### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>30,835.75</b>		<b>1,363,000.00</b>			
			30,835.75		1,363,000.00		
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>30,835.75</b>		<b>1,363,000.00</b>			
<b>022</b>	<b>Services généraux</b>			<b>1,320,000.00</b>			
<b>0220</b>	<b>Services généraux</b>			<b>1,320,000.00</b>			
0220.5040.00	Achat bâtiment ancienne banque MLV et travaux Achat de l'article 846 RF à Montagny-la-Ville Transformations du bâtiment selon différentes offres budgétaires et prévisions Mobilier et équipement Décision prise en séance du 5.9.2023		1,100,000.00 150,000.00 50,000.00	1,300,000.00			
0220.5821.00	Elaboration nouveau site internet communal REPORT BUDGET 2022 Elaboration d'un nouveau site internet prévu spécifiquement pour les activités communales		20,000.00	20,000.00			
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>30,835.75</b>		<b>43,000.00</b>			
<b>0290</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>30,835.75</b>		<b>43,000.00</b>			
0290.5040.00	Rénovation des locaux administratifs NOUVEAU Réfection peinture et plafonds (peinture) et légères réparations Fourniture de mobilier (bureau, table et chaise pour le personnel administratif et table, chaises et armoires pour salles de conférence) Adaptation des installations électriques et informatiques Travaux divers et imprévus	30,835.75	12,000.00 17,000.00 12,000.00 2,000.00	43,000.00			

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>		<b>408,178.63</b>				
		408,178.63					
1500.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF		408,178.63				
	C) Transfert des valeurs (matériel pompiers et véhicules) du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) pour permettre la vente/reprise des biens par l'association de défense incendie et de secours de la Broye (ADIS Broye) et par l'ECAB. Ce montant représente la valeur de reprise des véhicules par l'ECAB, Fr. 202'000.00, et la perte sur la cession sur ces mêmes véhicules et sur le matériel, Fr. 206'178.63.						

## Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>204,794.10</b>	<b>42,663.00</b>	<b>514,583.20</b>		<b>2,902,217.65</b>	
			162,131.10		514,583.20		2,902,217.65
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>204,794.10</b>	<b>42,663.00</b>	<b>514,583.20</b>		<b>2,902,217.65</b>	
<b>213</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>		<b>42,663.00</b>			<b>2,876,962.00</b>	
<b>2130</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>		<b>42,663.00</b>			<b>2,876,962.00</b>	
2130.5620.00	Particip. constr./transf. CO de la Broye					2,876,962.00	
2130.6620.00	Rembt particip. constr./transf. CO de la Broye		42,663.00				
	C) Excédent remboursée à la commune sur la participation à la construction du CO de Cugy (Fr. 2'876'962.00 en 2022)						
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>204,794.10</b>		<b>514,583.20</b>		<b>25,255.65</b>	
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>204,794.10</b>		<b>514,583.20</b>		<b>25,255.65</b>	
2170.5040.00	Entretien + rénovat. bâtiments scolaires 2021-2023	133,281.75		250,000.00		20,193.75	
	REPORT du budget 2021 ;		250,000.00				
	Ecole de Montagny-la-Ville : Réfection des sols 23'000 + peinture parois et plafonds 16'000 + réfection électricité + équipement multimedia 25'000 + changement chaudière 54000 = Fr. 118'000.00						
	Ecole de Mannens : Réfection des sols 25'000 + peinture parois et plafonds 34'000 + réfection électricité + équipement multimedia 26'000 = Fr. 85'000.00						
	Classe ancienne poste Mannens : Réfection des sols 6'000 (non retenu) + peinture parois et plafonds 3000 (non retenu) + changement des stores 11'000 = 11'000.00						
	Demande de crédit additionnel : la chaudière à mazout de MLV ne peut pas être changée (Loi sur l'Energie). Le COncil communal a trouvé une solution alternative (sondes géothermiques). Le budget doit être rallongé de Fr. 56'000.00 pour être porté à Fr. 110'000.00						
	Etat de l'investissement :						
	Fr. 214'000.00 - Décision CG 2021						
	- 54'000.00 - Abandon chaudière à mazout						
	+ 110'000.00 - PAC sondes géothermiques						
	- 20'000.00 - Estimations des travaux effectués au 31.12.22						
	250'000.00 au budget 2023						
	La décision de changement du chauffage est reporté jusqu'à ce qu'il sera décidé de l'affectation future du bâtiment. - Décision en séance budget du 4.10.22						

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2170.5040.02	Entretien et rénovation bâtiments scolaires 2023 NOUVEAU	42,192.25		75,000.00			
	Changement des volets de l'école de MLM		20,000.00				
	Réparation de plaques de façade à l'école de Mannens		2,000.00				
	Remplacement bordures bois par béton à l'école de Mannens		12,000.00				
	Changement des WC du centre sportif de Cousset		10,000.00				
	Changement porte de garage au centre sportif		4,000.00				
	Peinture des plafonds de douche vestiaire FC centre sportif		2,500.00				
	Commandes de douches au centre sportif dans un des deux vestiaires	6.00 2,350.0000	14,100.00				
	Diffuseurs mural des douches du centre sportif	16.00 310.0000	4,960.00				
	Main d'oeuvre pour changement des commandes et des diffuseurs		1,500.00				
	Dlvers et imprévus		3,940.00				
2170.5290.00	Etude extension/rénovation centre scolaire Cousset REPORT du budget 2020 en 2023 : Pour étude d'une extension (Fr. 90'000.00) et de la rénovation du centre scolaire de Cousset (150'000.00)	29,320.10	189,583.20	189,583.20		5,061.90	

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>1,591,824.40</b>		<b>5,393,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>150,566.40</b>	
			1,591,824.40		5,373,000.00		150,566.40
<b>34</b>	<b>SPORT ET LOISIRS</b>	<b>1,591,824.40</b>		<b>5,393,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>150,566.40</b>	
<b>341</b>	<b>Sport</b>	<b>1,591,824.40</b>		<b>5,393,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>150,566.40</b>	
<b>3410</b>	<b>Sport</b>	<b>1,591,824.40</b>		<b>5,393,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>150,566.40</b>	
3410.5040.01	Crédit de construction install. sportives et loisirs Cousset REPORT - Selon décision du CG du 15.3.22 Fr. 5'270'000.00 Investissement brut - 3410.5040.01 ./. Fr. 20'000.00 subv. photovolt. - 3410.6340.01 ----- Fr. 5'250'000.00 décision CG	1,580,447.35	5,270,000.00	5,270,000.00		37,305.20	
3410.5290.00	Crédit étude 2021 installations sportives à Cousset Report du budget 2021 en 2023 - 163'000.00 décision 2021 ./.. estimation 40'000 dépensé en 2022	11,377.05	123,000.00	123,000.00		113,261.20	
3410.6340.01	Subv. investisst. panneaux phovolt. instal. sport. / loisirs REPORT selon décision du CG du 15.3.22 Fr. 5'270'000.00 Investissement brut - 3410.5040.01 ./. Fr. 20'000.00 subv. photovolt. - 3410.6340.01 ----- Fr. 5'250'000.00 décision CG		20,000.00		20,000.00		

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>45,000.00</b>		<b>37,000.00</b>		<b>32,000.00</b>	
			45,000.00		37,000.00		32,000.00
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>45,000.00</b>		<b>37,000.00</b>		<b>32,000.00</b>	
<b>421</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>45,000.00</b>		<b>37,000.00</b>		<b>32,000.00</b>	
<b>4210</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>45,000.00</b>		<b>37,000.00</b>		<b>32,000.00</b>	
4210.5450.00	Prêt au Centre médical de Montagny SA	45,000.00		37,000.00		32,000.00	
	C) Le solde du montant décidé par le Conseil général, Fr. 69'000.00 en tout dont Fr. 32'000.00 ont été avancé en 2023, a été versé au Centre médical de Montagny SA suite à la réouverture du cabinet.						
	Report du solde de la décision de Fr. 69'000 déduit de Fr. 32'000 = 37'000		37,000.00				

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>351,921.40</b>		<b>908,550.00</b>	<b>28,384.00</b>	<b>175,583.70</b>	
			351,921.40		880,166.00		175,583.70
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>343,474.50</b>		<b>890,000.00</b>	<b>28,384.00</b>	<b>175,583.70</b>	
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>343,474.50</b>		<b>890,000.00</b>	<b>28,384.00</b>	<b>175,583.70</b>	
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>343,474.50</b>		<b>890,000.00</b>	<b>28,384.00</b>	<b>175,583.70</b>	
6150.5010.00	Investissements routiers 2020 REPORT Trottoir route du Jordil à Mannens - Travaux prévus en 2023 430'000 - 20000 estimation coûts 2022	149,036.10		410,000.00		650.00	
			410,000.00				
6150.5010.01	Aménagement piétonnier sup. Côte des Esserts Cousset	645.25				74,768.80	
6150.5010.02	Investissements routiers 2021 REPORT Fr. 100'000.00 Goudronnage de la route du Botset à Mannens --> chez ferme Sticher cf recette 27'000 subv. AF compte 6150.6310.00 - Report en 2023 - 5'000 estimé payé en 2022	111,140.50		95,000.00		1,869.55	
			95,000.00				
6150.5010.03	Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset REPORT Fr. 310'000.00 reportés en 2023 - Fr. 15'000.00 montant estimé payé en 2022	2,487.85		295,000.00		9,951.50	
			295,000.00				
6150.5010.04	Investissements routiers 2022					53,871.25	
6150.5010.05	Stabilisation Route de la Chanéaz à Montagny-les-Monts	1,190.00				34,472.60	
6150.5010.06	Trav. d'amélior. sécurité - Vision glob. "transp. mobilité" NOUVEAU Examen d'un concept global pour définir la faisabilité de mesures dans les différents villages Projet de limitation des vitesses de circulation dans la commune. Arrêt de bus Marais-Martin et MLM Sécurité routière	47,904.95		60,000.00			
			60,000.00				
6150.5010.07	Investissements routiers 2023 NOUVEAU Dégâts hivernaux Reprise et renforcement de la chaussée Réfection de revêtement bitumineux	31,069.85		30,000.00			
			30,000.00				

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6150.6040.00	Vente article 545 partiel à Villarey - 346 m2 C) Cette vente de terrain étant de caractère agricole, la transaction comptable selon MCH2 a été passée sous le compte 8110.6060.00. Par ailleurs, s'agissant d'une vente de terrain, le terrain en question a passé du patrimoine administratif au patrimoine financier, les terrains devenant ainsi privés. La transaction s'est déroulée comme prévu, un terrain supplémentaire lié au dossier a été cédé en plus par opportunité.				1,384.00		
	Vente ancienne route à Villarey, article 545 RF partiel - 346 m2 selon décision CG du 31.5.23	346.00	4.0000	1,384.00			
6150.6310.00	Subventions cantonales (route du Botset Mannens) REPORT - Subvention AF 27 % de 100'000 pour la route du Botset à Mannens				27,000.00		
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>			<b>8,446.90</b>		<b>18,550.00</b>	
<b>621</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>			<b>8,446.90</b>		<b>18,550.00</b>	
<b>6210</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>			<b>8,446.90</b>		<b>18,550.00</b>	
6210.5010.06	Construction abri bus à Montagny-les-Monts REPORT - Construction un abri de bus à l'école de Montagny-les-Monts 21000 (décision budget 2019) - 2'450 dépensés en 2021 = Fr. 18'550.00			8,446.90	18,550.00		



### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>150,711.60</b>	<b>127,184.10</b>	<b>2,951,562.25</b>	<b>40,000.00</b>	<b>229,478.75</b>	<b>185,229.60</b>
			531,526.50		2,911,562.25		44,249.15
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>196,592.55</b>	<b>41,224.00</b>	<b>396,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>161,763.30</b>	<b>94,607.35</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>196,592.55</b>	<b>41,224.00</b>	<b>396,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>161,763.30</b>	<b>94,607.35</b>
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement en eau (communal)</b>	<b>196,592.55</b>	<b>41,224.00</b>	<b>396,000.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>161,763.30</b>	<b>94,607.35</b>
7101.5031.00	Investissements 2020 - Distribution eau potable	1,190.95				161,763.30	
7101.5031.01	Rempl. conduite eau potable route du Jordil à Mannens Report d'investissement - Décision CG du 30.3.21 Du fait des travaux de séparatif qui seront effectués cette année à la route du Jordil à Mannens, il est apparu qu'une ancienne conduite de distribution d'eau potable doit être changée par opportunité du fait de son dimensionnement insuffisant et de sa vétusteté (50 ans env.).	59,774.55		106,000.00			
7101.5031.03	Déplacement conduite(s) d'eau potable NOUVEAU Déplacement conduite d'eau potable à Grandsivaz 30'000.00 Crédit initial selon décision CG du 13.12.2022 210'000.00 crédit complémentaire selon décision CG du 31.5.23 Déplacement conduite d'eau potable à Cousset	135,627.05		290,000.00			
							240,000.00
							50,000.00
7101.6320.00	Contribution d'investissement, autres communes						78,908.95
7101.6370.00	Taxes de raccordement eau potable Nouveaux raccordements 2023		41,224.00		20,000.00		15,698.40
			20,000.00				
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>445,909.40</b>	<b>85,960.10</b>	<b>2,483,308.65</b>	<b>20,000.00</b>	<b>57,387.00</b>	<b>90,622.25</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>445,909.40</b>	<b>85,960.10</b>	<b>2,483,308.65</b>	<b>20,000.00</b>	<b>57,387.00</b>	<b>90,622.25</b>
<b>7201</b>	<b>Traitement des eaux usées (communal)</b>	<b>445,909.40</b>	<b>85,960.10</b>	<b>2,483,308.65</b>	<b>20,000.00</b>	<b>57,387.00</b>	<b>90,622.25</b>
7201.5032.00	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 2 REPORT - Séparatif quartier du Jordil + bas du village de Mannens + bassin de rétention. Solde entre le crédit budgétaire 2018 (Fr. 1'700'000.00) et les montants dépensés de 2018 à 2022 (116'691.35 état au 14.10.22)	445,659.40		1,583,308.65		10,047.85	
7201.5032.01	Investissements 2020 - Epuration des eaux REPORT	250.00		900,000.00		21,540.00	

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Fr. 850'000.00 REPORT - Séparatif MLV - travaux en cours		900,000.00				
	Fr. 50'000.00 REPORT - Etude pour le bassin de rétention de Montagny-les-Monts						
	Fr. 30'000.00 TERMINÉ - avant-projet les Rochettes à MLV						
	Fr. 75'000.00 TERMINÉ - Contrôle des biens-fonds Pré-Michel à MLV						
	Fr. 20'000.00 TERMINÉ - étude épuration des eaux de Bois Girard						
7201.5290.00	Etude séparatif EU/EC Sur-la-Ville - route de Léchelles MLV REPORT BUDGET 2022					25,799.15	
7201.6370.00	Taxes de raccordement eaux usées Nouveaux raccordements 2023		85,960.10 20,000.00		20,000.00		90,622.25
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>6,645.10</b>					
<b>741</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>6,645.10</b>					
<b>7410</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>6,645.10</b>					
7410.5020.00	Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cousset	6,645.10					
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>9,563.55</b>		<b>72,253.60</b>		<b>10,328.45</b>	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>9,563.55</b>		<b>72,253.60</b>		<b>10,328.45</b>	
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>9,563.55</b>		<b>72,253.60</b>		<b>10,328.45</b>	
7900.5290.00	Révision du PAL - Etudes complémentaires	9,563.55		72,253.60		10,328.45	
	REPORT solde selon décision CG budget 2021 crédit de 45'000.00 pour travaux suite adoption DAEC juillet 2020		42,253.60				
	REPORT solde selon décision CG budget 2022 crédit de 30'000.00 pour étude révision des indices de construction		30,000.00				

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>		<b>1,872.00</b>				
		1,872.00					
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>		<b>1,872.00</b>				
8110.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF		1,872.00				
	C) Cette vente de terrain étant de caractère agricole, la transaction comptable selon MCH2 a été passée sous le compte 8110.6060.00 au lieu du compte 6150.6040.00. Par ailleurs, s'agissant d'une vente de terrain, le terrain en question a passé du patrimoine administratif au patrimoine financier, les terrains devenant ainsi privés. La transaction s'est déroulée comme prévu, un terrain supplémentaire lié au dossier a été cédé en plus par opportunité.						

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>579,897.73</b>	<b>2,883,086.25</b>			<b>185,229.60</b>	<b>3,489,846.50</b>
		2,303,188.52				3,304,616.90	
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>	<b>579,897.73</b>	<b>2,883,086.25</b>			<b>185,229.60</b>	<b>3,489,846.50</b>
<b>999</b>	<b>Clôture</b>	<b>579,897.73</b>	<b>2,883,086.25</b>			<b>185,229.60</b>	<b>3,489,846.50</b>
<b>9990</b>	<b>Clôture</b>	<b>579,897.73</b>	<b>2,883,086.25</b>			<b>185,229.60</b>	<b>3,489,846.50</b>
9990.5900.00	Report de recettes au bilan	579,897.73				185,229.60	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan		2,883,086.25				3,489,846.50

### Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		3,462,983.98	3,462,983.98	11,167,695.45	88,384.00	3,675,076.10	3,675,076.10
	<b>Excédent de charge</b>				11,079,311.45		
		3,462,983.98	3,462,983.98	11,167,695.45	11,167,695.45	3,675,076.10	3,675,076.10

## Liste pour le contrôle des projets

N° activité: 1  
Année: 2023

N°	Désignation	Compte	Date crédit	ID crédit	Date valid.	Crédit voté	Dépenses année	Dépenses total	Excédent brut	Recettes année	Recettes total	Excédent Net	Ecart Net
5	Entretien et rénovation des bât. scolaire	2170.5040.00	03.12.2020	EN COURS	03.12.2020	214,000.00							
		2170.5040.00	13.12.2022		13.12.2022	56,000.00							
5	Entretien et rénovation des bât. scolaire	2170.5040.00				270,000.00	138,235.95	158,429.70	111,570.30	4,954.20	4,954.20	153,475.50	116,524.50
39	Taxes de raccordement eau potable	7101.6370.00	01.01.2023	TERMINÉ	01.01.2023	20,000.00			20,000.00	41,224.00	41,224.00	-41,224.00	61,224.00
41	Taxes de raccordement eaux usées	7201.6370.00	01.01.2023	TERMINÉ	01.01.2023	20,000.00			20,000.00	85,960.10	85,960.10	-85,960.10	105,960.10
78	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 1	7201.5032.00	14.12.2017		14.12.2017	1,700,000.00							
		6150.5010.00	05.12.2019	EN COURS	05.12.2019	430,000.00							
		7101.5031.01	01.07.2021	Rempl cond. Jordil M	01.07.2021	106,000.00							
78	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 2	7201.5032.00				2,236,000.00	658,872.55	797,421.60	1,438,578.40	4,402.50	17,131.90	780,289.70	1,455,710.30
90	Constr. abri bus à Montagny-les-Monts	6210.5010.06	06.12.2018	TERMINÉ	29.01.2019	21,000.00	8,446.90	10,896.90	10,103.10			10,896.90	10,103.10
107	Etude ext./rénov. ctre scol. Cousset	2170.5290.00	05.12.2019	EN COURS	05.12.2019	240,000.00	29,320.10	84,798.80	155,201.20			84,798.80	155,201.20
110	Investissements 2020 - Distrib. eau pota	7101.5031.00	05.12.2019	TERMINÉ	05.12.2019	140,000.00	2,353.90	177,353.20	-37,353.20	1,162.95	80,071.90	97,281.30	42,718.70
111	Invest. 2020 - Epuration des eaux	7201.5032.01	05.12.2019	EN COURS	05.12.2019	1,025,000.00	500.00	154,356.05	870,643.95	250.00	250.00	154,106.05	870,893.95
117	Aménagement piétonnier sup. Côte des F	6150.5010.01	03.12.2020	TERMINÉ	03.12.2020	89,000.00	819.15	76,845.50	12,154.50	173.90	173.90	76,671.60	12,328.40
118	Investissements routiers 2021	6150.5010.02	03.12.2020			186,000.00							
		6150.6310.00	03.12.2020	EN COURS		-27,000.00							
118	Investissements routiers 2021	6150.5010.02				159,000.00	111,140.50	176,867.80	-17,867.80			176,867.80	-17,867.80
121	Révision du PAL - Etudes complémentair	7900.5290.00	03.12.2020	EN COURS		45,000.00	9,563.55	22,638.40	22,361.60			22,638.40	22,361.60
122	Crédit étude 2021 install. sportives	3410.5290.00	30.06.2021	EN COURS	30.06.2021	163,000.00	48,207.40	198,773.80	-35,773.80	36,830.35	74,135.55	124,638.25	38,361.75
124	Skater-hockey, multi-sports, vestiaires	3410.5040.01	15.03.2022	Sports & loisirs	15.03.2022	5,270,000.00							
		3410.6340.01	15.03.2022	Panneaux solaires	15.03.2022	-20,000.00							
124	Skater-hockey, multi-sports, vestiaires	3410.5040.01		EN COURS		5,250,000.00	1,581,908.35	1,625,282.05	3,624,717.95	1,461.00	7,529.50	1,617,752.55	3,632,247.45
125	Elaboration nouveau site internet commu	0220.5821.00	01.01.2022	EN COURS		20,000.00			20,000.00				20,000.00
126	Particip. constr./transf. CO de la Broye	2130.5620.00	01.01.2022			2,876,962.00							
		2130.6620.00	01.01.2022	Rembt particip. CO	01.01.2022								
126	Particip. constr./transf. CO de la Broye	2130.5620.00		TERMINÉ		2,876,962.00		2,876,962.00		42,663.00	42,663.00	2,834,299.00	42,663.00
127	Prêt au Centre médical de Montagny SA	4210.5450.00	01.01.2022	TERMINÉ		69,000.00	37,000.00	69,000.00				69,000.00	

## Liste pour le contrôle des projets

N° activité: 1  
Année: 2023

N°	Désignation	Compte	Date crédit	ID crédit	Date valid.	Crédit voté	Dépenses année	Dépenses total	Excédent brut	Recettes année	Recettes total	Excédent Net	Ecart Net
128	Assainissement carrefour des Arbognes	6150.5010.03	01.01.2022			310,000.00	2,487.85	12,439.35	297,560.65	EN COURS		12,439.35	297,560.65
130	Stabilisation Route de la Chanéaz à Mont	6150.5010.05	01.01.2022			35,000.00	1,190.00	35,662.60	-662.60	TERMINÉ		35,662.60	-662.60
132	Rénovation des locaux administratifs com	0290.5040.00	13.12.2020	Transfo admin. commu	13.12.2022	43,000.00	30,835.75	30,835.75	12,164.25	EN COURS		30,835.75	12,164.25
133	Déplacement conduites eau potable	7101.5031.03	13.12.2022	Déplacement conduite	13.12.2022	80,000.00							
		7101.5031.03	31.05.2023	Compl. dépl. conduit	31.05.2023	210,000.00				EN COURS			
133	Déplacement conduites eau potable	7101.5031.03				290,000.00	135,627.05	135,627.05	154,372.95			135,627.05	154,372.95
134	Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cou	7410.5020.00	13.12.2023	Trvx endiguemt-Seuil	13.12.2023	44,880.10	6,645.10	6,645.10	38,235.00	EN COURS		6,645.10	38,235.00
135	Entretien et rénovation bâtiments scolai	2170.5040.02	13.12.2022	Entretien et rénovat	13.12.2022	75,000.00	42,192.25	42,192.25	32,807.75	EN COURS		42,192.25	32,807.75
136	Investissements routiers 2023	6150.5010.07	13.12.2023	Investissements rout	13.12.2023	30,000.00	31,069.85	31,069.85	-1,069.85	TERMINÉ		31,069.85	-1,069.85
137	Trav. d'amélior. sécurité - Vision glob.	6150.5010.06	13.12.2022	Etude amél. routière	13.12.2022	60,000.00	47,904.95	47,904.95	12,095.05	EN COURS		47,904.95	12,095.05
<b>TOTAL</b>						13,531,842.10	2,924,321.15	6,772,002.70	6,759,839.40	219,082.00	354,094.05	6,417,908.6€	7,113,933.45

## Bilan

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>33,372,513.94</b>		<b>27,119,733.40</b>	
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier (PF)</b>	<b>11,921,113.87</b>		<b>4,416,776.57</b>	
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>8,132,002.42</b>		<b>1,121,799.82</b>	
<b>1000</b>	<b>Caisse</b>	<b>3,752.35</b>		<b>3,716.75</b>	
10000.00	Caisse	3,752.35		3,716.75	
<b>1001</b>	<b>Poste</b>	<b>8,110,874.37</b>		<b>1,101,107.50</b>	
10010.00	PostFinance - compte trésorerie	8,110,874.37		1,101,102.77	
10010.01	Postfinance - compte caisse			4.73	
<b>1002</b>	<b>Banque</b>	<b>17,085.70</b>		<b>16,775.57</b>	
10020.00	CC Banque cantonale de Fribourg (BCF)	16,299.95		16,046.90	
10020.01	CC Banque Raiffeisen Broye-Vully-Lacs (BRBVL)	785.75		728.67	
<b>1004</b>	<b>Cartes de débits et de crédits</b>	<b>90.00</b>			
10040.00	Ventes par cartes de débits et de crédits	90.00			
<b>1009</b>	<b>Autres disponibilités</b>	<b>200.00</b>		<b>200.00</b>	
10090.00	Parts sociales, valeurs comm., etc..	200.00		200.00	
<b>101</b>	<b>Créances</b>		<b>3,938,671.65</b>		<b>5,053,734.40</b>
<b>1010</b>	<b>Créances résultant livraisons de prestations, envers tiers</b>	<b>206,654.50</b>		<b>409,094.85</b>	
10100.00	Débiteurs	206,654.50		409,094.85	
<b>1011</b>	<b>Comptes courants avec tiers</b>	<b>1,030,264.52</b>		<b>286,833.01</b>	
10110.01	Compte courant avec le canton (Trésorerie d'Etat)	762,075.42		15,887.36	
10110.03	Compte courant paroisse de Mannens-Grandsivaz	68,400.00		72,849.65	
10110.04	Compte-courant paroisse Montagny-Tours	199,789.10		198,096.00	
<b>1012</b>	<b>Créances fiscales</b>		<b>5,175,590.67</b>		<b>5,749,662.26</b>
10120.00	Créances résultant des impôts communaux généraux	-4,957,133.42		-5,464,672.08	
10120.99	Ducroire	-227,095.25		-308,114.63	
10121.00	Créances résultant des impôts fonciers	8,638.00		23,124.45	
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>7,727,783.10</b>		<b>8,348,711.15</b>	
<b>1040</b>	<b>Charges de personnel (nature 30)</b>	<b>1,261.20</b>			
10400.00	Régularisation charges de personnel	1,261.20			



## Bilan

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>1041</b>	<b>Charges biens, services, autres char. d'exploit., nature 31</b>	<b>55,661.10</b>		<b>2,594.00</b>	
10410.00	Régularisation char. de biens, services, charges d'exploit.	55,661.10		2,594.00	
<b>1042</b>	<b>Impôts (nature 40)</b>	<b>7,670,860.80</b>		<b>8,346,117.15</b>	
10420.00	Régularisation impôts	7,670,860.80		8,346,117.15	
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>21,451,400.07</b>		<b>22,702,956.83</b>	
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>14,849,403.74</b>		<b>16,407,800.90</b>	
<b>1400</b>	<b>Terrains PA</b>	<b>1,052,649.28</b>		<b>1,050,777.28</b>	
14000.00	Terrains du patrimoine administratif	1,052,649.28		1,050,777.28	
<b>1401</b>	<b>Routes et voies de communications PA</b>	<b>3,393,748.09</b>		<b>3,313,151.74</b>	
14010.00	Routes	5,547,382.45		5,701,744.50	
14010.99	Amortissements cumulés routes et voies de communications PA	-2,153,634.36		-2,388,592.76	
<b>1402</b>	<b>Aménagement des cours d'eau</b>	<b>32,868.03</b>		<b>31,945.58</b>	
14020.00	Aménagement des cours d'eau	36,899.40		36,899.40	
14020.99	Amortissements cumulés endiguements	-4,031.37		-4,953.82	
<b>1403</b>	<b>Autres ouvrages de génie civile PA</b>	<b>5,984,096.63</b>		<b>5,902,751.38</b>	
14030.00	Cimetière	29,065.80		29,065.80	
14030.99	Amortissements cumulés cimetière	-4,965.15		-5,837.15	
14031.00	Approvisionnement en eau potable	3,690,817.00		3,692,007.95	
14031.99	Amortissements cumulés eau potable	-319,779.49		-366,060.14	
14032.00	Traitement des eaux usées	2,830,683.10		2,830,683.10	
14032.99	Amortissements cumulés Epuration des eaux	-241,724.63		-277,108.18	
<b>1404</b>	<b>Bâtiments PA</b>	<b>2,980,742.13</b>		<b>2,873,681.53</b>	
14040.00	Bâtiments scolaires	1,274,122.40		1,274,122.40	
14040.01	Centrale de chauffage	1,235,784.60		1,235,784.60	
14040.02	Centre d'entretien	185,358.15		185,358.15	
14040.03	Installation de protection civile	358,203.00		358,203.00	
14040.04	Installation de panneaux solaires photovoltaïques	94,618.25		94,618.25	
14040.05	Local des pompiers	1,205,143.90		1,205,143.90	
14040.06	Maison communale	203,707.10		234,542.85	
14040.99	Amortissements cumulés bâtiments	-1,576,195.27		-1,714,091.62	

## Bilan

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>1405</b>	<b>Forêts PA</b>	<b>280,000.00</b>		<b>280,000.00</b>	
14050.00	Forêts	280,000.00		280,000.00	
<b>1406</b>	<b>Biens meubles PA</b>	<b>1,045,281.73</b>		<b>322,193.69</b>	
14060.00	Véhicules	1,452,622.90		563,785.45	
14060.01	Mobilier, machines	518,378.95		409,890.30	
14060.99	Amortissements cumulés véhicules machines matériel	-925,720.12		-651,482.06	
<b>1407</b>	<b>Installations en constructions PA</b>	<b>80,017.85</b>		<b>2,633,299.70</b>	
14070.00	Compte général	69,970.00		2,427,850.25	
14071.00	Approvisionnement en eau			195,401.60	
14072.00	Traitement des eaux usées	10,047.85		10,047.85	
<b>142</b>	<b>Immobilisations incorporelles PA</b>	<b>544,074.18</b>		<b>578,672.93</b>	
14200.00	Logiciel informatique	5,454.00		5,454.00	
14200.99	Amortissements cumulés logiciel informatique	-5,454.00		-5,454.00	
<b>1427</b>	<b>Immobilisations incorporelles en cours PA</b>	<b>150,191.55</b>		<b>248,607.20</b>	
14270.00	Compte général	128,651.55		227,067.20	
14272.00	Traitement des eaux usées	21,540.00		21,540.00	
<b>1429</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles PA</b>	<b>393,882.63</b>		<b>330,065.73</b>	
14290.00	Plan d'aménagement local (PAL)	56,110.20		56,110.20	
14290.02	Frais d'études écoles-bâtiments-install. sport.	369,624.50		369,624.50	
14290.03	Frais d'études routes et voies de communication	56,446.60		56,446.60	
14290.05	Frais étude nouvelle mensuration cadastrale	56,914.10		56,914.10	
14290.99	Amortissements cumulés études div.-PAL-Cadastre	-226,572.85		-278,613.35	
14291.00	Plan des infrastructures pour l'eau potable (PIEP)	45,859.10		45,859.10	
14291.99	Amortissements cumulés étude PIEP	-36,763.17		-39,037.17	
14292.00	Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE)	95,023.90		95,023.90	
14292.99	Amortissements cumulés PGEE	-22,759.75		-32,262.15	
<b>145</b>	<b>Participations, capital social PA</b>	<b>119,840.00</b>		<b>119,840.00</b>	
<b>1454</b>	<b>Participations aux entreprises publiques</b>	<b>69,840.00</b>		<b>69,840.00</b>	
14540.00	Capital-actions SAIDF	69,840.00		69,840.00	
<b>1455</b>	<b>Participations aux entreprises privées</b>	<b>50,000.00</b>		<b>50,000.00</b>	

**Bilan**

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
14550.01	Actions Centre Médical de Montagny SA	50,000.00		50,000.00	
<b>146</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>5,938,082.15</b>		<b>5,596,643.00</b>	
<b>1462</b>	<b>Subv. d'investissement aux communes, asso. intercommunales</b>	<b>5,906,082.15</b>		<b>5,596,643.00</b>	
14620.01	Particip. construction CO de la Broye	3,977,412.20		3,934,749.20	
14620.02	Particip. construction homes personnes âgées	1,867,130.00		1,867,130.00	
14620.03	Particip. construction Hôpital de la Broye	61,539.95		61,539.95	
14620.99	Amortissements cumulés subv. assoc. intercommunales			-266,776.15	
<b>1465</b>	<b>Subvention d'investissement aux entreprises privées</b>	<b>32,000.00</b>			
14650.00	Prêt au Centre médical de Montagny SA	32,000.00		77,000.00	
14650.99	Ducroire sur prêts CMM SA			-77,000.00	

## Bilan

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>		<b>33,372,513.94</b>		<b>27,119,733.40</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>		<b>20,849,673.38</b>		<b>14,305,125.26</b>
<b>200</b>	<b>Engagements courants</b>		<b>528,495.28</b>		<b>828,792.06</b>
<b>2000</b>	<b>Engagements courants de livraisons, de prestations de tiers</b>		<b>522,895.28</b>		<b>822,892.06</b>
20000.00	Créanciers		522,895.28		822,892.06
<b>2006</b>	<b>Dépôts et cautions</b>		<b>5,600.00</b>		<b>5,900.00</b>
20060.01	Cautions badges et clés		5,600.00		5,900.00
<b>204</b>	<b>Passifs de régularisation</b>		<b>162,570.20</b>		<b>120,664.60</b>
<b>2041</b>	<b>Charges de biens, services, charges d'exploitation nature 31</b>		<b>162,570.20</b>		<b>120,664.60</b>
20410.00	Régularisation charges de biens, services, charges exploit.		162,570.20		120,664.60
<b>206</b>	<b>Engagements financiers à long terme</b>		<b>20,158,607.90</b>		<b>13,355,668.60</b>
<b>2064</b>	<b>Emprunts</b>		<b>16,000,000.00</b>		<b>9,500,000.00</b>
20640.01	Prêt Fond. instit. supplétive LPP,24 mois,07.21-07.23,-0.06%		2,500,000.00		
20640.02	Prêt BCGE 5089.93.01, 5 ans, 0.05 %, 11.21->11.26		5,500,000.00		5,500,000.00
20640.04	Prêt Canton des Grisons, 2 ans, 1.21-1.23, 0%		4,000,000.00		
20640.05	Prêt SUVA, 10 ans, 12.22-12.32, 1.94%		4,000,000.00		4,000,000.00
<b>2068</b>	<b>Subventions d'investissements inscrites au passif</b>		<b>4,158,607.90</b>		<b>3,855,668.60</b>
20680.00	Subventions d'investissements Confédération		35,435.05		35,435.05
20680.99	Amortissements cumulés subv. invest Confédération		-14,128.88		-14,128.88
20681.00	Subventions d'investissements du canton		379,781.55		379,781.55
20681.99	Amortissements cumulés subv. invest. Canton		-83,670.76		-98,086.46
20682.10	Subv. d'invest. communes et assoc. approvisionnement en eau		78,908.95		78,908.95
20684.00	Subventions d'investissements des entreprises publiques		1,189,241.30		833,232.85
20684.99	Amortissements cumulés entr. publics Divers		-263,907.23		-159,155.48
20687.10	Subventions d'investissements de ménages privés		1,649,747.95		1,690,971.95
20687.20	Subventions EU d'investissements de ménages privés		2,567,848.80		2,653,808.90
20687.99	Amortissements cumulés subv. invest ménages privés		-1,380,648.83		-1,545,099.83
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>		<b>12,522,840.56</b>		<b>12,814,608.14</b>
<b>290</b>	<b>Financements spéciaux enregistrés sous capital propre</b>		<b>2,478,544.39</b>		<b>2,999,057.02</b>

**Bilan**

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>2900</b>	<b>Financements spéciaux enregistrés sous capital propre</b>		<b>2,478,544.39</b>		<b>2,999,057.02</b>
29001.00	Financement spécial Approvisio.en eau, Maintien de la valeur		-285,838.93		-239,673.50
29001.01	Financement spécial Approvisio.en eau, Équilibre du compte		70,083.70		80,705.95
29002.00	Financement spécial Trait.eaux usées, Maintien de la valeur		1,995,666.99		2,343,248.19
29002.01	Financement spécial Trait. eaux usées - Équilibre du compte		698,632.63		814,776.38
<b>295</b>	<b>Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)</b>		<b>2,059,974.33</b>		<b>1,532,189.87</b>
<b>2950</b>	<b>Réserve liée au retraitement</b>		<b>2,059,974.33</b>		<b>1,532,189.87</b>
29500.00	Patrimoine administratif, autres		2,059,974.33		1,532,189.87
<b>299</b>	<b>Excédent ou découvert de bilan</b>		<b>7,984,321.84</b>		<b>8,283,361.25</b>
<b>2990</b>	<b>Résultat annuel</b>		<b>1,476,519.07</b>		<b>299,039.41</b>
29900.00	Résultat annuel		1,476,519.07		299,039.41
<b>2999</b>	<b>Résultat cumulés des années précédentes</b>		<b>6,507,802.77</b>		<b>7,984,321.84</b>
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes		6,507,802.77		7,984,321.84
		<b>33,372,513.94</b>	<b>33,372,513.94</b>	<b>27,119,733.40</b>	<b>27,119,733.40</b>
	<b>Résultat</b>				
	<b>Total</b>	<b>33,372,513.94</b>	<b>33,372,513.94</b>	<b>27,119,733.40</b>	<b>27,119,733.40</b>



# FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil communal et à la  
Commission financière de la

Commune de Montagny

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

Fiduconsult SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg  
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023  
à l'attention du Conseil Communal et de la Commission financière de la

## **Commune de Montagny**

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Montagny, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la Loi sur les finances communales (LFCo), à son règlement d'exécution (OFCo) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels*

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas encore documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

En dépit de la remarque formulée dans le paragraphe «Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires», nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 19 avril 2024

**FIDUCONSULT SA**



Pascal Thierrin  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Michaël Ballaman  
Expert-réviseur agréé





CONSEIL GÉNÉRAL  
Commission des finances

Montagny, le 29 avril 2024

## **Rapport de la Commission Financière au Conseil Général sur les comptes de la Commune clos au 31 décembre 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général

### **I. Mission de la Commission financière**

Selon l'article 72, lettre h LFCo, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

### **II. Procédure suivie**

- a. Par courriel de l'administration communale du 18.03.2024, la COFI a reçu les documents suivants :
  - Rapport et annexes sur les comptes 2023 approuvés par le Conseil communal comprenant :
    - o Commentaires sur les comptes 2023 ;
    - o Annexes aux comptes 2023 selon article 18 LFCO du 01.01.2021 ;
    - o Bilan au 31.12.2023 ;
    - o Liste détaillée des immobilisations ;
    - o Indicateurs financiers et le cash flow ;
    - o Compte de fonctionnement 2023 au 14.03.2024 par classification fonctionnelle et par nature ;
    - o Compte des investissements 2023 au 14.03.2024 par classification fonctionnelle et par nature avec la liste des projets ouverts et fermés au 31.12.2023 ;
  - Estimation des rentrées fiscales au 31.12.2023 ;
  - Etat des poursuites pour la provision pour débiteurs douteux au 31.12.2023 ;
- b. En date du 12.04.2024, la COFI a reçu, par mail de l'administration communale, les comptes 2023 corrigés suite à la révision, avec indications des corrections demandées par la fiduciaire et effectuées ;
- c. En date du 18.04.2024, la COFI a reçu, par mail de l'administration communale, les comptes 2023 définitifs transmis à l'organe de révision, avec une ultime correction demandée par ce dernier.
- d. Le 23.04.2024, la COFI a reçu par courriel de l'administration les rapports de l'organe de révision au Conseil communal et à la COFI concernant les comptes arrêtés au 31.12.2023 ;

- e. Lors de sa séance du 23.04.2024, la COFI a revu en détail les différents comptes et postes des états financiers en s'attardant d'une part sur les explications contenues dans les états financiers eux-mêmes et d'autre part sur les calculs et analyses qu'elle a elle-même conduits.

Une liste de questions a été transmise au Conseil communal le 24.04.2024.

- f. Le 29.04.2024, 4 membres de la COFI ont participé à une séance avec le Conseil communal in corpore, M. Burri et M. Thierrin représentant l'organe de révision Fiducosult. Lors de cette séance, M. Thierrin a tout d'abord commenté le rapport de révision puis le Conseil communal a donné quelques compléments d'informations concernant les réponses aux questions envoyées par la COFI.

A l'issue de cette séance, la COFI a tenu sa séance pour finaliser le rapport.

### III. Présentation succincte des Comptes

#### BILAN

<b>ACTIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	En CHF'000	En CHF'000		En CHF'000	En CHF'000
Disponibilités et placements à court terme	1 122	8 132	Engagements courants	829	528
Créances	-5 054	-3 939	Passifs de régularisation	121	163
Actifs de régularisation	8 348	7 728	Engagements financiers à long terme	13 356	20 159
Immobilisations corporelles PA	16 408	14 849	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 999	2 478
Immobilisations incorporelles PA	579	544	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 532	2 060
Participation, capital social PA	120	120			
Subvention d'investissement	5 597	5 938			
			<i>Fortune au 1er janvier</i>	<i>7 984</i>	<i>6 508</i>
			<i>Excédent des produits / (charges)</i>	<i>299</i>	<i>1 476</i>
			<i>Fortune au 31 décembre</i>	<i>8 283</i>	<i>7 984</i>
<b>TOTAL</b>	<b>27 120</b>	<b>33 372</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 120</b>	<b>33 372</b>

## COMPTE DE RESULTATS 2023

Le compte de résultat présente un résultat excédentaire de CHF 299'039.41 selon les chiffres suivants :

<b>Total des charges</b>	11'577'168.66	<b>Total des produits</b>	11'876'208.07
<b>Imputations internes</b>	(3'159.55)	<b>Imputations internes</b>	(3'159.55)
<b>Charges réelles</b>	<b>11'574'009.11</b>	<b>Produits réels</b>	<b>11'873'048.52</b>

La COFI n'a pas de remarques particulières à formuler.

## COMPTE D'INVESTISSEMENT 2023

Le compte d'investissement présente un excédent de dépenses de CHF 2'303'188.52.

Le suivi des investissements ne requiert pas de remarque particulière pour la COFI. De plus, la COFI approuve la façon de travailler du Conseil communal quant au projet « Sport et loisirs » qui est géré exactement de la même façon que tous les autres projets y compris au niveau financier.

## IV. Conclusion

Sur la base des procédures effectuées, la COFI conclut, tout comme l'organe de révision à la conformité de la comptabilité et des comptes annuels aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Cependant, sur recommandation de la fiduciaire et de la COFI le contrôle interne devra impérativement être mis en place et formalisé pour la clôture des comptes de l'exercice 2024.

En conclusion, la COFI préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2023 de la Commune dans leur ensemble.

Olivier Dousse  
Président

François Egger  
Membre

Sandrine Haldimann  
Secrétaire

Anthony Berger  
Membre

Marc Küng  
Membre

### Questions sur documents Comptes 2023

#### COMPTE DE RESULTAT

<i>Compte</i>	<i>Valeur</i>	<i>Question/commentaires</i>	<i>Réponse</i>
0220.3102.00	3'530.80	Cher pour 2 offres d'emploi / il existe certainement des moyens moins onéreux pour émettre ce genre d'offre...	Le prix pour des publications dans les journaux locaux, la Liberté et la Broye en tout-ménage dans la région. Nous pourrions discuter lundi de votre proposition de réduction de ces coûts.
0220.3110.00	8'558.10	Pourquoi n'y a-t-il pas de garantie sur ce matériel ?	Les garanties étaient passées de date. Il s'agit de matériel ancien pour une valeur de Fr. 1'013.00. Le solde de Fr. 7'545.10 a été dépensé pour le changement de la centrale téléphonique prévue au budget 23.
0220.3118.00	1'175.15	Est-ce que cette solution de comptage est définitive ?	Oui pour cette année qui reste encore une année de test. Mais les retours sont favorables et cela convient à la commune pour l'instant. Il s'agit d'une solution « internet » qui se paie par mensualité d'utilisation et non pas par une installation de logiciel, d'où l'économie aux comptes 2023.
1500.3130.01	661.70	Pourquoi pas à charge du bataillon (ADIS) ?	Il s'agit de l'installation de déclenchement des vannes incendie pour notre commune seulement. Ce n'est pas à charge du bataillon car il s'agit de gestion du réseau d'eau de défense incendie de la commune (réserve incendie en cas de pénurie d'eau en été)
1500.3144.00	6'050.90	Pourquoi pas couvert pas une assurance ?	Cela a été fait. L'indemnité d'assurance reçue est au compte 1500.4260.00
1500.3181.00	1'952.05	Est-ce qu'on doit s'attendre à l'avenir à une augmentation de ces pertes ou est-ce un cas exceptionnel ?	Il s'agit de la comptabilisation des pertes sur débiteurs sur la taxe non-pompier après délivrance d'un acte de défaut de biens. Cela peut tout à fait se reproduire à l'avenir.
1506.3612.01	155'825.80	Coefficient de 55.51. Où se situe la commune de Montagny par rapport aux autres communes membres de l'ADIS ? Est-	Ce coefficient est le prix par habitant. Notre commune est au

		ce que le nombre d'habitants pondère plus que le potentiel fiscal ?	14 <sup>ème</sup> rang sur les 18 communes contributrices de l'ADIS. Répartition en fonction du potentiel fiscal 45 % et population légale 55 %.
1620.3101.00	1'770.75	Où se situe ce PRU ?	A Cousset à l'administration, voir <a href="#">page 16 du journal communal no 12 de 2023</a>
2120.3101.01	2'733.05	Concernant les achats de matériel pour vente en faveur des camps, quelles sont les recettes des ventes de ce matériel et où sont-elles comptabilisées ?	Fr. 5'777.00 au compte 2120.4260.00 - Participation des parents aux camps, excursions, etc.
2120.3104.00	1'600.00	Seul le logiciel Klapp a été comptabilisé. Pourquoi le matériel scolaire n'est pas dans cette charge (les 8'400.- prévus au budget) ?	Non ce n'est pas Klapp qui est pris en charge par le canton, information inconnue au moment de l'établissement du budget 2023. Il s'agit du matériel pédagogique par classe. Le matériel scolaire n'est plus à charge des communes mais de l'Etat de Fribourg, selon la loi.
2120.3151.00	18'165.55	Les photocopieuses sont en leasing, pourquoi payer les frais de remplacement ? Et n'y a-t-il pas de garantie dans le contrat de leasing ?	En 2023, il y avait toujours des imprimantes jet d'encre couleur dans les écoles là où se trouve des photocopieurs noirs-blanc. La commune a changé le photocopieur, propriété de la commune, de Mannens qui est passé à la couleur en contrat de leasing. Les imprimantes jets d'encre à Mannens ont été mises hors service pour éviter des frais.
2180.3181.00	1'377.35	Est-ce qu'on doit s'attendre à l'avenir à une augmentation de ces pertes ou est-ce un cas exceptionnel ? Est-ce que les enfants sont encore admis à l'AES en cas de non-paiement des parents ?	C'est un cas exceptionnel. Nous vous confirmons qu'un enfant n'est plus admis à l'AES si le/les parents/s ne s'acquittent pas des factures de placement à l'AES.
2195.3130.00	271'742.80	Budget de 2023 dépassé de Fr. 32'000.-. Le commentaire justifie ce dépassement par une participation aux courses non subventionnées qui étaient normalement budgétisées (Fr. 43'000.-). Que représentent donc ces Fr. 32'000.- de plus ?	Il s'agit de la différence du contrat TPF pour l'adaptation des transports à l'évolution des élèves 2019-2023 : au budget - 160 k (contrat année 2019) et aux comptes 2023 - 190 k. L'étude prévue au budget sur les transports n'a pas encore été faite. La différence 9 k est due aux abos Frimobil achetés pour les élèves supplémentaires dans le transport public.
3290.3000.01	5'143.75	Comment se justifie ce montant ?	Jetons de présences de la commission culture et loisirs
3290.3636.02	4'245.15	Comment se justifie ce montant ?	Comptoir de Montagny Fr. 730.05 + Rallye pédestre 2'967.95 + Jeux

			m'amuse 434.35 + réunion USL 112.80
3290.3636.01		<b>Fr. 300.- de subvention au groupe théâtral :</b> est-ce que cette subvention est toujours justifiée vu que la société est inactive.	La subvention a été payée en 2023 . Le Conseil communal a contrôlé que la société était active avant le versement de la subvention.
4120.3612.00 4120.3631.00	148'221.85 496'447.15	Quelle est la localisation de ces deux homes ? A préciser dans les libellés.	Il s'agit des EMS de la Broye. Montagny-la-Ville, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Gletterens. Le libellé mentionne déjà « homes médicalisés régionaux », selon modèle MCH2.
4210.3102.00	2'069.80	A quoi étaient destinées ces publications ou annonces ?	Il s'agit d'une participation aux frais d'annonces pour la recherche de médecins pour le centre médical de Montagny
4210.3640.00	77'000.00	Le prêt a été provisionné, mais qu'en est-il du capital de Fr. 50'000.- ?	Le capital n'a pas été provisionné sur décision du Conseil communal du fait de la réouverture du centre médical et d'une croissance de ses activités.
5451.3636.00	325'727.80	Est-ce que les subventions versées correspondent toujours au règlement communal voté ?	Le règlement communal est celui sur les structures d'accueil de la Petite Enfance. Il n'y a pas de règlement spécifique pour les crèches. Des conventions individuelles sont signées pour chaque placement. En l'absence d'un règlement pour les crèches, le Conseil communal a fixé un barème pour le subventionnement.
7201.3120.00	61'723.25	Merci de clarifier les dates du contrat OPTIMO car 6 ans dès le 01.01.2023 = 31.12.2028 (et non 2027)	Le contrat OPTIMO a été établi pour 5 ans et non 6 comme indiqué. Il se termine donc bien en 2027. Merci d'avoir relevé cette erreur. Le Conseil communal vient de signer un nouveau contrat pour diminuer l'impact de la hausse, grâce à un tarif meilleur marché. Le contrat a été prolongé d'une année, jusqu'en 2028.
8200.3130.00	12'104.40	Ce montant ne devrait-il pas être pris en charge par le projet « Sport et Loisirs » ?	Le Conseil général a été informé en séance de décembre 2022 que l'abattage des arbres était une décision indépendante du projet sportif et loisirs. Cet abattage est uniquement lié à un problème de sécurité.

9100.4001.10	-77'756.20	Est-il possible de nous donner une explication simple de la façon dont on arrive à ce chiffre ?	L'estimation des impôts à recevoir est calculée sur la base des acomptes d'impôts 2023 effectivement facturés aux contribuables communaux. La dissociation entre le revenu et la fortune a été fait aux taux de 93.6% pour le revenu et 6.4 % pour la fortune. Ces taux sont fixés sur la base de la dernière statistique fiscale cantonale connue lors de l'établissement du budget 2023 en octobre 2022 (statistique fiscale cantonale 2020). La plus récente statistique fiscale disponible à ce jour, celle de 2021, indique une répartition différente de 95% pour le revenu et de 5% pour la fortune. C'est donc cette différence de 1,4 % qui justifie la différence, sur un total d'acomptes de 5,3 mio. de francs. L'administrateur communal est à disposition pour toute explication complémentaire si nécessaire.
--------------	------------	---	--

Remarques générales :

- 1<sup>ère</sup> comparaison avec un exercice précédent ce qui est positif et plus agréable pour l'étude des comptes ;
- Les commentaires sont appréciés mais pas toujours lisibles et évidents entre ceux du budget et ceux des comptes, ce qui engendre une part de nos questions ;
- Pour nous simplifier la tâche, il serait préférable que nous recevions les comptes déjà révisés par la fiduciaire. Ceci éviterait que plusieurs versions nous soient envoyées.

Effectivement les premiers comptes vous ont été envoyé le 18 mars déjà afin de vous donner davantage de temps pour leurs études. Nous prenons note que vous préférez une seule version, ce qui nous simplifie également le travail.

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

Pas de questions particulières.

**INDICATEURS FINANCIERS**

Est-ce que le flux de trésorerie et les indicateurs ont été également contrôlés par Fiduconsult ?

Oui ces éléments ont été minutieusement contrôlés par la fiduciaire.

## BILAN

Pas de questions particulières.

## IMMOBILISATIONS

Pas de questions particulières.

## DIVERS

Serait-il possible de nous fournir la liste des engagements hors bilan ?

Oui, ce chiffre est visible dans l'annexe aux comptes, « 1. Taux d'endettement net », sous la ligne « part de la commune aux des associations intercommunales » pour Fr. 155'184.80.

L'attestation est ci-dessous :

Logo: RÉSEAU SANTÉ SOCIAL DE LA BROYE FRIBOURGEOISE

COMMUNE DE ET A  
Rte des Buissons 41  
1774 MONTAGNY-COUSSET

Commune de Montagny  
Reçu  
18 JAN. 2024  
Visa : .....

Estavayer-le-Lac, le 15.01.2024

**Liste des engagements hors bilan auprès des Associations au 31.12.2023  
A l'attention de la bourse communale.**

Madame, Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite à la demande du Département des communes, nous vous communiquons, ci-après le montant qui concernent votre commune :

- Association des communes pour l'organisation médico-sociale dans le district de la Broye (état de la dette de construction des EMS au 31 décembre 2023 : 20'971'000.-) : **155'184.80**

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments distingués.

Serges Clot  
Responsable finances

RÉSEAU SANTÉ SOCIAL DE LA BROYE FRIBOURGEOISE

Rue Centrale 57  
1776 Montagny-la-Ville

Tél. 026 684 90 00 | info@rssbf.ch  
www.reseau-sante-social-broye.ch





Le Conseil communal de Montagny présente son **rapport de gestion**  
au Conseil général pour l'année 2023

---

**Rappel de la base légale**

→ **Loi sur les finances communales (LFCo) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 21**

*Art. 19 Rapport de gestion*

- <sup>1</sup> Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.
- <sup>2</sup> Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.
- <sup>3</sup> L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

\* \* \*

→ **Règlement du Conseil général entré en vigueur le 30 août 2019**

*Art. 27 Calendrier*

- <sup>1</sup> Le Conseil général siège en séance ordinaire au moins deux fois par année : une fois au cours des cinq premiers mois, pour approuver les comptes de l'année précédente et le rapport de gestion, et une fois avant la fin de l'année, notamment pour décider du budget de l'année suivante.
-



## Répartition des dicastères du Conseil communal 2023

DICASTERE	DOMAINES DE COMPETENCE	OBJETS	CONSEILLER-RE COMMUNAL-E RESPONSABLE	CONSEILLER-RE COMMUNAL-E SUPPLÉANT-E
1	Administration – Information – Bâtiments communaux - Agriculture	Administration communale - Affaires générales - Relations publiques - Aspects juridiques et légaux – archives - Bâtiments communaux - Parkings publics - Sociétés locales (locations) – Agriculture – Remaniement parcellaire – Loyers	<b>Jean-Luc Clément Syndic</b>	Anne Bersier Vice-Syndique
2	Finances Aménagement du territoire	Projet sportif et de loisirs Finances y compris planification - Commission financière - Rapport de gestion Commissions d'aménagement et de l'énergie - Cadastre et mensurations	<b>Stéphane Currat</b>	Yannis Baillet
3	Police des constructions	Police des constructions et permis de construire - Nouvelles constructions communales - Sociétés locales (fonctionnement des sociétés) Police - Protection civile – Militaire	<b>Laurent Schopfer</b>	Stéphane Currat
4	Enseignement et formation - Activités parascolaires	Projet école Enseignement obligatoire – Formation – Transports – Bibliothèque – AES – Lutins – Mamans de Jour - Service médical des écoles y compris dentaire	<b>Yannis Baillet</b>	Laurent Schopfer
5	Santé publique et affaires sociales - Culture et loisirs – Personnel de l'administration communale et de conciergerie	Homes - Logements sociaux – Chômages - Assurances sociales – Tutelles – Curatelles - Protection de l'adulte - Assistances et personnes âgées — Tourisme - Sites historiques - Cultes et églises - Commission de naturalisation - Personnel communal y.c. conciergerie	<b>Anne Bersier Vice-Syndique</b>	Jean-Luc Clément Syndic
6	Travaux publics - Voirie	Projet école Espaces verts– Routes - Gestion des déchets - Gestion des cimetières - Éclairage public - Sécurité routière - Sports (infrastructures et installation)	<b>Sébastien Rossier</b>	Rémy Grether
7	Protection et aménagement de l'environnement – Service du feu	Eau potable - Eaux usées y compris STEP - Protection de la nature et des cours d'eau - Forêts - Service du feu	<b>Rémy Grether</b>	Sébastien Rossier



## Dicastère no 1 - Administration – Personnel de l'administration communale & le personnel de conciergerie – Information – Bâtiments communaux

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseil général, Conseil communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préparation des ordres du jour avec le bureau du Conseil général.</li> <li>○ Préparation des dossiers et convocations.</li> <li>○ Communication entre le Conseil communal et le Conseil général.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Administration générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présidence des séances du Conseil communal.</li> <li>○ Suivi des affaires courantes.</li> <li>○ Contact avec les administrés pour des sujets divers</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Personnel communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contact avec les différents services communaux.</li> <li>○ Gestion des affaires courantes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Journal communal.</li> <li>○ Rencontre trimestrielle avec les Syndics de la Basse Broye.</li> <li>○ Relations avec les associations de district (COREB, ASCOBROYE) et avec les autorités cantonales.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bâtiments communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Relation avec les concierges pour le suivi des affaires courantes.</li> <li>○ Coordination pour l'utilisation des locaux communaux par les sociétés locales</li> <li>○ Gestion des affaires courantes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Baux à ferme</li> <li>○ Remaniement parcellaire</li> </ul>

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°1 représente la commune dans les organes suivants :

- Association des communes de la Broye (ASCOBROYE) : Membre du comité directeur.
- Communauté régionale de la Broye (COREB) : Membre délégué d'Ascobroye.
- Fonds de développement régional de la BROYE (FDR) : Membre délégué d'Ascobroye.
- Entente intercommunale pour la gestion des eaux du vallon de la Praz : Président du comité



#### Conseil communal, Conseil général

**Préparation des ordres du jour avec le bureau du Conseil général.**

Se coordonner avec le bureau du Conseil général sur les différents sujets à traiter en séance de Conseil général et discussions sur les objets divers. Coordination entre le bureau du Conseil général et le Conseil communal.

**Préparation des dossiers et convocations du Conseil général.**

S'assurer des délais et des règles de convocation pour les séances de Conseil général. Préparation du dossier de convocation en lien avec l'ordre du jour.

**Communication entre le Conseil communal et le Conseil général**

Préparation des sujets d'information à communiquer au Conseil général, selon les demandes de chaque dicastère. Sur demande des groupes du Conseil général, participation aux réunions pour répondre aux questions.

#### Administration générale

**Présidence des séances du Conseil communal.**

Présidence des 45 séances qui se sont déroulées en 2023 les lundi soir dès 18h00 et pour une durée moyenne de 2 heures.

Appui dans les affaires gérées dans les différents dicastères (voirie, adduction d'eau potable, épuration des eaux, etc. )

**Suivi des affaires courantes et contacts avec les administrés pour des sujets divers**

Répondre aux demandes de citoyens, vision locale pour analyser la situation, s'assurer du suivi par les différents intervenants (dicastère responsable, personnel communal, services cantonaux).

Suivi des dossiers à la suite à l'enlèvement d'un barrage sur l'Arbogne et suivi avec les services cantonaux.

Participation aux fêtes d'anniversaire des 90 ans, participation aux rencontres des aînés.

#### Personnel communal

**Contact avec les différents services communaux.**

Préparation des séances et des dossiers avec l'administration communale, gestion des affaires courantes de conciergerie, appui des conseillers communaux dans leurs dicastères respectifs.

**Gestion des affaires courantes**

Analyse globale de la situation du personnel communal en rapport avec d'autres communes pour s'assurer de la classification adéquate des fonctions.

#### Information

**Journal communal**

Planification des éditions du journal et participation aux séances du comité de rédaction. Coordination entre le Conseil communal et le Comité de rédaction.

**Rencontre trimestrielle avec les Syndics de la Basse Broye.**

Rencontre avec les Syndics / Syndiques des communes de Belmont-Broye, Saint-Aubin, Delley-Portalban, Gletterens et Vallon. Partage d'expériences et coordination sur différents sujets au niveau cantonal et régional.



<p><b>Relations avec les associations de district (COREB, ASCOBROYE) et avec les autorités cantonales.</b> Gestion des affaires courantes sur différents dossiers en lien avec par exemple l'aménagement du territoire, le fonds de développement régional, AGRICO St-Aubin, etc.</p>
<p><b>Participation au Conseil d'administration de la société coopérative de la piscine de Payerne</b> La commune est représentée au Conseil d'administration du fait de ses engagements passés pour le développement de la piscine de Payerne.</p>

#### Bâtiments communaux

<p><b>Relation avec les concierges pour le suivi des affaires courantes.</b> Lancement de la procédure d'engagement d'un nouveau concierge pour le centre sportif</p>
<p><b>Coordination pour l'utilisation des locaux communaux par les sociétés locales</b> Planning d'utilisation de la salle polyvalente du centre sportif</p>
<p><b>Gestion des affaires courantes pour l'entretien et la rénovation des bâtiments.</b> Contact avec les services techniques communaux (voirie) pour l'entretien courant des bâtiments (éclairage, sanitaires, douche, etc.)</p>

#### Investissements

Description	Investissement	Situation
Entretien et rénovation des bâtiments scolaires	Fr. 270'000.00  Solde Fr. 116'524.50	Les travaux de rénovation (peintures, sols, affichages muraux) dans les sites de Montagny-la-Ville et Mannens ont été conduits et sont désormais terminés. Reste à poser la pompe à chaleur à l'école de Montagny-la-Ville.
Etude extension/rénovation centre scolaire Cousset	Fr. 240'000.00  Solde 155'201.20	Le projet « école » a été relancé et s'est adjoint dans le cadre de ce budget du soutien d'un BAMO, afin de définir et de lancer la procédure générale. Les travaux sont en cours
Site internet communal	Fr. 20'000.00	Le site Internet a été renouvelé et mis en ligne en 2023. Reste à finir des détails en 2024. La facture est payée en 2024.



## Dicastère no 2 – Finances

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ Finances</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>○ Elaboration du budget de la Commune en collaboration avec tous les membres du Conseil communal</li><li>○ Suivi du budget et élaboration des comptes</li><li>○ Validation des factures créanciers, libération des paiements par signatures collectives</li><li>○ Elaboration et mise à jour annuelle du plan financier</li><li>○ Collaboration avec la Commission financière</li><li>○ Contrôle des comptes en collaboration avec la fiduciaire agréée</li><li>○ Suivi du contentieux (impôts, loyers, taxes)</li><li>○ Suivi &amp; renouvellement des prêts bancaires</li></ul> |
|--|---|

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer les budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale ainsi que de veiller au bon fonctionnement des services.

### Finances

En étroite collaboration avec le personnel de l'administration, le responsable du dicastère a :

Assuré le suivi régulier des finances générales (en collaboration avec l'administrateur communal)

Validé les factures « créanciers » et libéré les paiements par signatures collectives. Les factures sont préalablement visées par les responsables de dicastères.

Contrôlé les suivis des débiteurs et du contentieux (en collaboration avec l'administrateur communal)

Préparé le budget 2024 d'exploitation et d'investissement (l'administrateur communal et la Commission financière). Les responsables de dicastères préparent leurs propres budgets.

Suivi de l'endettement et du renouvellement de l'emprunt échu

Finalisé le budget de fonctionnement 2024 qui a été adopté par le Conseil général en date du 13.12.2023, avec un résultat déficitaire de CHF 4'075, entre des charges de CHF 11'576'969 et des produits de CHF 11'572'893.

Le budget communal est établi selon la norme du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), ceci en application de la loi cantonale sur les finances communales entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

### MCH2

Les comptes communaux 2022 sont les premiers à boucler sous la nouvelle norme comptable MCH2 (Modèle de Comptes Harmonisés 2) dont la mise en œuvre a été décidée dans la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Ces nouvelles dispositions ont pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.



## Dicastère no 3 - Aménagement du territoire et constructions, Projet sportif et loisirs

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménagement du territoire et énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adaptation du PAL et de ses annexes selon demandes des services de l'Etat (DIME - DAEC), selon demandes de propriétaires et selon les souhaits du Conseil communal.</li> <li>○ Plan communal des énergies et mesures à mettre en place</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Police des constructions et permis de construire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion des dossiers selon procédure ordinaire et simplifié</li> <li>○ Gestion des dossiers selon demande préalable ainsi que ceux ne nécessitant pas de permis (panneaux solaires, etc).</li> <li>○ Gestion des oppositions et séances de conciliation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Projet sportif et loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation de construction afin de répondre aux besoins actuelles et futures des sociétés sportives et culturelles.</li> </ul>

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°3 représente la commune dans les organes suivants :

- ASCOBROYE – Association des communes de la Broye

### Aménagement du territoire et de l'énergie

#### **PAD Cousset Centre – en cours**

Révision de ce PAD sur demande de plusieurs propriétaires afin de pouvoir augmenter l'attractivité de ce secteur central de Cousset. Ce dossier est traité par le bureau Urbasol. La commune, avec l'aide de son bureau d'urbanisme Archam et de la commission de l'aménagement, reste l'organe décisionnel.

#### **Commission de l'énergie – en cours**

Les membres de la commission peuvent proposer des actions ou projets et les diriger avec l'aide de l'administration si nécessaire.

#### **Révision des indices IBUS et IOS – en cours**

La révision à la baisse des indices, principalement dans les villages périphériques de la commune, doit permettre de réduire la densification et ainsi améliorer la qualité urbanistique et de vie dans nos villages.

Le rapport contenant les propositions a été réalisé par le bureau d'urbanisme.

Une analyse concernant les taxes d'eau déjà perçu a été réalisée par un bureau d'avocat.



## Police des constructions et permis de construire

### **Gestion des dossiers en 2023**

Réalisé par le technicien communal, M. David Oberson et son remplaçant M. Yvan Maillard.

Nombre de dossiers de mise à l'enquête traités : 75 (8 préalables, 24 ordinaires et 43 simplifiés).

Nombre de permis délivrés : 35

Nombre de permis refusés : 1

### **Lignes directrices définies par le Conseil communal en début de législature**

- Les dérogations seront des exceptions et ne seront accordées uniquement s'il n'est pas possible de faire autrement.
- La procédure interne en cas d'opposition a été revue.

## Projet sportif et loisirs

### **Projet sportif et loisirs**

- Présidence de la commission de bâtisse. Réunion mensuelle de cette commission pour assister le maître d'ouvrage, pour proposer les différentes finitions et pour proposer au Conseil communal les attributions des entreprises.
- Présence aux séances de chantier. Suivi hebdomadaire en tant que chef de projet, avec le bureau d'architecture.
- Gestion de la partie administrative et communications régulières au CG.
- Contrôle des coûts en collaboration avec le bureau d'architecture. L'évolution des coûts est disponible en tout temps pour l'ensemble du Conseil communal.
- Suivi et contrôle de la facturation.





## Dicastère n°4 - Enseignement, formation, activités parascolaires

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ecole obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enseignement primaire, Cercle Scolaire de Montagny</li> <li>○ Relations avec le CO de la Broye pour les enfants domiciliés sur la commune</li> <li>○ Camps</li> <li>○ Conseil des parents</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil extra-scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Crèches et ateliers de jeux</li> <li>○ AES</li> <li>○ Accueil familial de jour (« mamans de jour »)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bibliothèque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Scolaire</li> <li>○ Publique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transports publics</li> <li>○ Transports scolaires</li> </ul>

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°4 représente la commune dans les organes suivants :

- Association intercommunale des communes de la Broye et de Villarepos pour le cycle d'orientation
- Commission de surveillance des SLPP de la Broye (vice-présidence depuis 2023)
- Association de l'accueil familial de jour
- Conseil des parents de la commune de Montagny
- Assemblée de la société Bibliobroye

### Enseignement

#### Traitement des affaires courantes .

En étroite collaboration avec la directrice d'école et la secrétaire scolaire, traitement et suivi régulier des affaires ayant trait à l'enseignement primaire et des transports scolaires. Ceci inclue notamment mais pas exclusivement : la coordination des enclassements et des transports, le renouvellement régulier de mobilier, la coordination école/AES, diverses analyses (sécurité, accompagnement dans les transports, ...) dans le cadre du Conseil des Parents.

#### Conseil des parents

La participation du Conseil des parents à l'organisation d'évènements autour de l'école a été intensifiée, notamment lors la préparation et tenue des camps.

Des récoltes d'opinions auprès des parents, élèves et enseignants ont été menées dont les résultats, après consolidation par le Conseil des Parents, ont été transmis au Conseil Communal : en autre transports et « école du futur »



#### Extrascolaire

**Ouverture de l'AES pendant vacances scolaires**

Mise en place de l'ouverture de l'AES pendant les vacances scolaires, avec un premier essai programmé lors des vacances de Pâques 2024

#### Transports

**Consultations horaires 2024**

Prise de position dans le cadre des consultations horaires 2024.

Il est à noter que la demande répétée lors des dernières années d'augmenter l'amplitude de la ligne de bus CarPostal a enfin été prise en compte. Une nouvelle correspondance avec le Car Postal permet maintenant de voyager vers Fribourg un train plus tôt le matin et un de revenir un train plus tard le soir.

#### Autres

**Nouveaux locaux pour la bibliothèque Biremont**

Mise à niveau des locaux de l'ancienne poste et déménagement de la bibliothèque à Cousset-Centre.



## Dicastère no 5 - Santé publique, affaires sociales, culture et loisirs

○ Santé publique	○ Liens avec les différents services santé du canton / district
○ Affaires sociales	○ Liens avec les différents services sociaux du canton / district ○ Commission Senior+ ○ Commission de naturalisation
○ Culture et loisirs	○ Commission culture et loisirs ○ Liens entre les différents acteurs. Remise en route post covid

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°5 représente la commune dans les organes suivants :

- Association : Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)

### Santé publique

#### **Centre Médical Montagny SA**

Le Centre médical est ouvert depuis le mois de novembre 2023 avec l'arrivée de la Doctoresse Bordeaux à hauteur de 40%. Dès le mois de janvier 2024 elle passera à 60%.

#### **Défibrillateur**

Pose d'un défibrillateur à Mannens

#### **Réseau Santé de la Broye Fribourgeoise (RSSBF).**

Assemblée des délégués. Assises de la santé de la Broye.



#### Affaires sociales

<b>Fritime</b> 11 activités en 2023.
<b>Senior+</b> Inauguration des parcours des bancs
<b>Repas des aînés</b> Repas des aînés. Organisation et visites des 8 jubilaires nonagénaire
<b>Jeunes citoyens et accueil des nouveaux citoyens</b> Pizza et bowling. Accueil des nouveaux citoyens.
<b>Fête nationale.</b> Jeunesse des Arbognes.
<b>Commission naturalisation</b> 1 séance

#### Culture et loisirs

<b>CCL (Commission Culture et Loisir).</b> Rallye pédestre, Jeux m'amuse, le Comptoir (1 <sup>ère</sup> édition)
<b>Union des sociétés locales</b> 1 rencontre.



## Dicastère no 6 - Travaux publics et voirie

○ Voirie et travaux publics	○ Entretien du réseau routier communale ○ Etudes et réalisation des travaux publics ○ Collaboration avec le personnel de la voirie ○ Service hivernal ○ Entretien des bâtiments communaux et matériel de la voirie
Gestion des déchets	○ Fonctionnement de la déchetterie ○ Gestion des ordures ménagères
○ Espaces verts et infrastructures sportives	○ Entretien des terrains de football ○ Entretien des espaces verts
○ Cimetières	○ Aménagement et entretien ○ Gestion des tombes
○ Eclairage public	○ Surveillance et partenariat avec groupe E
<p>Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.</p> <p>Le conseiller communal responsable du dicastère n°6 représente la commune dans les organes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil intercommunal de l'Eparsé</li> <li>• Délégué au Groupement forestier Broye-Vully</li> </ul>	

### Voirie et travaux publics

#### Entretien du réseau routier

La commune possède plus de 50km de routes communales. Par conséquent, les travaux de balayage et l'épavage des bords de route mobilisent fortement le personnel de l'édilité ainsi que le ramassage des déchets. De plus, la réfection des bitumes, la remise en état de diverses bordures (ensemencer les banquettes du bord de route de l'impasse du Botset à Mannens ainsi qu'à Grandsivaz après le passage de la conduite d'eau) et sceller des couvercles de chambre suite aux dégâts hivernaux ont lieu également durant la belle saison. Le curage des grilles intervient avant et après les gros orages estivaux.

#### Travaux publics

Les travaux publics sont le fruit d'une étroite collaboration entre plusieurs acteurs. Ils sont élaborés par le conseiller communal et le collaborateur technique. Pour des projets plus conséquents, le recours à un bureau d'ingénieur et/ou de géomètre est nécessaire. Lors de la réalisation des travaux par l'entreprise mandatée, la coordination entre tous les intervenants est effectuée par le conseiller communal et/ou le responsable de la voirie qui suit le déroulement des travaux. Le collaborateur



technique suit également les travaux pour les parties techniques et administratives. Les travaux publics qui nous ont occupés en 2023 sont listés dans les investissements ci-dessous.

#### **Service hivernal**

En hiver, tout le monde apprécie la neige mais pas sur la route. La voirie fait tout son possible pour déblayer la neige sur les routes et les trottoirs selon un plan bien établi. Le salage a également sa routine selon les situations météorologiques plus ou moins critiques. Le personnel fait également appel au bon sens et à la patience des citoyens. La pose et la dépose des piquets à neige est un rituel de saison.

#### **Bâtiments et matériel**

Afin d'éviter de coûteuses réparations, l'entretien du matériel et des petites machines est très important entre les saisons hivernales/estivales. L'entretien des bâtiments scolaires a lieu pendant les vacances ainsi que le déménagement des classes si nécessaire. En 2023, une rénovation de la peinture des classes de Mannens et Montagny-la-Ville a nécessité de vider les locaux temporairement. En juillet la bibliothèque a déménagé à Cousset Centre et le personnel de la voirie a donné « un bon coup de main ». Chaque année a lieu le grand nettoyage des salles de classes et du centre sportif en collaboration avec les concierges. En 2023, de nouvelles bordures ont été posées à la place de jeux/pétanque de l'école de Mannens. En fin d'année, une nouvelle isolation thermique est posée par les soins de la voirie dans les galetas de l'école de Montagny-la-Ville.

### Gestion des déchets

#### **Fonctionnement de la déchetterie**

Un membre du personnel de l'édilité contrôle que le tri soit effectué correctement de la part des citoyens. Cette surveillance durant les heures d'ouverture est indispensable afin d'assurer le bon fonctionnement de notre « petite » déchetterie. Le déchiquetage des branches incombe au personnel de la voirie à la suite de l'achat du broyeur.

#### **Gestion des ordures ménagères**

La surveillance des dépôts illégaux de sacs non-taxés et la recherche des fautifs occupent considérablement le personnel communal. Le système de la taxe au sac et leur collecte dans des containers au centre des villages a gentiment atteint ses limites. En conclusion, des solutions pour le futur seront étudiées comme le remplacement par des moloks et la taxe au poids.



### Espaces verts et infrastructures sportives

#### Entretien des terrains de football

La fauche du terrain de Montagny et le contrôle du robot de Cousset rythment les semaines du personnel de l'édilité durant la période de végétation. Une fumure adaptée et un entretien soigneux permet de garder une pelouse en bon état. Un arrosage minimal du terrain de Cousset uniquement a permis de maintenir une pelouse acceptable lors de cet été 2023 caniculaire et sans précipitations.

#### Entretien des espaces verts

Autour de nos écoles et du centre sportif, dans nos cimetières revitalisés, les carrefours et ronds-points, autant d'espaces qu'il faut tondre, planter, gratter, arroser durant la belle saison sans oublier les différents parterres et bacs à fleurs. Le tout pour embellir notre commune...

### Cimetière

#### Aménagement et entretien

Le service de voirie s'occupe des cimetières et le pourtour des églises de Montagny-les-Monts, Mannens et Tours. La désaffectation des tombes fait également partie de ses tâches. Ces dernières années, des aménagements conséquents ont été réalisés. L'engazonnement des cimetières est l'une des solutions pour limiter le désherbage et végétaliser ces espaces aux surfaces minérales.

### Eclairage public

Pour donner suite aux investissements conséquents du passage à l'éclairage LED dans la commune, il est demandé d'aller plus loin en diminuant la pollution lumineuse nocturne. Selon le Groupe E, il n'est actuellement pas possible de le faire sans un nouvel investissement car les luminaires ne sont pas encore équipés du pilotage à distance. Des nouvelles mesures cantonales sont à venir.

### Investissements

Description	Investissement	Situation
Goudronnage de l'Impasse du Botset à Mannens	100'000	Terminé, coûts des travaux env. CHF 120'000. Demande de subvention de CHF 27'000.
Report 2019 Abri de bus à Montagny-les-Monts	21'000	Terminé, coûts des travaux CHF 15'000.
Report 2020 trottoir à la Route du Jordil à Mannens	430'000	En travaux



Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset	310'000	Enquête bloquée, attente de l'étude de mobilité, redémarrage début 2024
Amélioration de la sécurité – mobilité douce – Concept de limitation de la vitesse	60'000	Rapport de diagnostic reçu, mise en place de zone 30 à Grandsivaz et Montagny-les-Monts





## Dicastère no 7 - Protection et aménagement de l'environnement, justice et police, Service du feu

- Adduction d'eau potable
- Epuration des eaux
- Correction des eaux et endiguement
- Justice, police, affaires militaires et protection civile
- Service du feu
- Forêts

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n° 7 représente la commune dans les organes suivants :

- Entente Montagny-Payerne pour l'exploitation des eaux de la Praz.
- EPARSE association intercommunale pour l'épuration des eaux.
- COPIL de l'association de communes pour la défense incendie
- Comité du groupement forestier Broye-Vully (GFBV)

### Alimentation en eau potable

L'année 2023 a été plutôt calme au niveau de l'eau, année sèche, mais ressource suffisante, si bien que nous avons pu répondre favorablement à la demande de fourniture d'eau du GAGN par la conduite de liaison sur Torny, rendue également possible par la diminution croissante des prélèvements de la commune de Payerne, qui a également émis le vœu, transmis par ses autorités de se retirer de l'entente intercommunale et de ne pas renouveler le contrat les liant à Montagny. Des négociations sont en cours, et donneront lieu à une demande de crédit en 2024. En matière d'infrastructure, changement d'une conduite à la route du Jordil à Mannens dans le cadre du chantier de mise en séparatif.

### Epuration

Les travaux en vue de la construction des installations de l'EPARSE ont très peu évolué en raison des difficultés rencontrées, pour la modification du plan d'aménagement de la commune de Payerne pour la mise en zone des terrains nécessaires à sa construction. Cependant en fin d'année les oppositions ont toutes été rejetées ce qui nous permettra de déposer la mise à l'enquête courant 2024. Concernant les travaux de mise en séparatif, le bassin de rétention de Mannens, a été réalisé, et la mise en séparatif du dernier tronçon se poursuit pour finir début de l'été 2024.



## Forêts

### **Collaboration avec le groupement forestier Broye-Vully (GFBV)**

Les abattages, les plantations, la sylviculture et les principaux entretiens des forêts communales sont réalisés par le GFBV. La commune en est membre depuis sa création et est représentée au sein du comité directeur par un conseiller communal. Le comité se réunit une fois par mois pour le bon fonctionnement économique de cette entreprise.

Les employés communaux entretiennent particulièrement les jeunes plantations (fauches) afin de réduire la concurrence et favoriser leur développement. C'est en avril que la traditionnelle plantation de l'arbre des 7 ans est organisée.

## Police

Les principaux sujets de discussions concernent le problème de manque de place de stationnement à Mannens suite aux nombreux bâtiments locatifs construits ces dernières années sous-équipés en places de stationnement et dont les locataires sont contraints de squatter les bords de routes publiques ou privées, donnant droit à de nombreuses réclamations. Le Conseil communal essaye de régler les problèmes au coup par coup en attendant le règlement de police, qui à défaut de régler les difficultés donnera une base légale pour agir.

## Pompiers

L'année 2023 marque l'entrée du service de protection incendie dans une nouvelle ère, après de longs mois d'effort et de travail, la nouvelle organisation a commencé son activité au premier janvier.

Dans l'ensemble tout se passe bien, les pompiers de Montagny sont toujours aussi motivés et en nombre suffisant pour assurer leur service, et le recrutement de novembre a été satisfaisant pour permettre à la section de Montagny de perdurer.

A noter qu'au niveau financier que la mutualisation des risques au niveau cantonal a été profitable à l'ADIS Broye faisant apparaître un montant de plus de 150'000.- franc repartit entre les communes au prorata.

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général – Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset, à Mannens, décision et crédit y relatif compte 7101.5031.04

**Point no 6 de l'ordre du jour :**

6. Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, décision et crédit y relatif compte 7101.5031.04.

Le bureau du Conseil général

## Budget des investissements 2024

<b>Compte no :</b>	7101.5031.04
<b>Objet :</b>	Remplacement d'une conduite d'eau potable
<b>Lieu :</b>	Route du Botset à Mannens
<b>Descriptif :</b>	Dans le cadre de la mise en séparatif, une ancienne conduite de distribution doit être changée en raison de sa vétusté.
<b>Coût d'investissement :</b>	<b>Fr. 60'000.00</b> (Fr. 48'000.00 sanitaire + Fr. 12'000.00 frais administratifs, divers et imprévus)
<b>Coût financier de fonctionnement</b>	Amortissement annuel ( 1,25 %) : Fr. 750.00 Intérêt annuel ( 1,5 %) : Fr. 900.00
<b>Charges effectives de fonctionnement</b>	Fr. 1'650.00
<b>Remarques :</b>	L'investissement comprend Fr. 48'000.00 pour la fourniture et la pose de matériel sanitaires (tuyaux, vannes, etc.) et un montant supplémentaire de Fr. 12'000.00 pour frais administratifs et divers et imprévus. Les travaux de génie civil sont compris dans les travaux d'épuration du fait qu'ils sont exécutés de manière coordonnée.
<b>Sources à joindre en annexe :</b>	Devis Ribl



MONTAGNY

CONSEIL GÉNÉRAL

Commission des finances

Montagny, le 29 avril 2024

## Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant la demande d'un crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à Mannens

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

### I. MISSION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Selon l'article 67, al. 1, lettre h LFCo, les dépenses non prévues au budget doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil général et selon l'article 72, al 1, lettre c LFCo, il appartient à la Commission financière (COFI) d'examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une telle décision.

### II. CREDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE à MANNENS, AINSI QUE LE RECOURS A L'EMPRUNT SI NECESSAIRE

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit de CHF 60'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau potable supplémentaire à Mannens.

### III. PROCEDURE SUIVIE

- a) Suite à la réunion de ce jour, le Conseil communal a informé la COFI qu'il a été constaté au cours des travaux de fouilles pour l'épuration à Mannens qu'une conduite d'eau potable supplémentaire doit être remplacée. Ce remplacement de conduite pourra être effectué en même temps que l'épuration.
- b) La COFI a étudié le document et ouvert la discussion.

### IV. CONCLUSION

Sur la base des informations et des documents reçus, la COFI préavise favorablement et à la majorité cet investissement et recommande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit de Fr. 60'000.- pour le remplacement de cette conduite d'eau potable, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Olivier Dousse  
Président

François Egger  
Membre

Sandrine Haldimann  
Secrétaire

Anthony Berger  
Membre

Marc Küng  
Membre

→ **Informations du Conseil communal**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général – Informations du Conseil communal

**Point no 7 de l'ordre du jour :**

7. Informations du Conseil communal

- Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne
- Projet école
- Point de situation du Centre médical de Montagny SA
- Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville

Le Conseil communal

→ **Divers**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général - Divers

**Point no 8 de l'ordre du jour :**

8. Divers

En application de l'article 46 du règlement du Conseil général, chaque membre du Conseil général peut présenter des propositions sur des objets non prévus à l'ordre du jour et relevant du Conseil général.

Pour des raisons d'efficacité, le bureau du Conseil général demande de transmettre les propositions par écrit pour le jeudi précédent la séance, ceci afin que le Conseil communal puisse y répondre immédiatement durant la séance.

Le bureau du Conseil général